

**COMMUNE DE  
VUFFLENS-LA-VILLE**

**Préavis 6/2024 :  
RAPPORT DE GESTION  
& COMPTES 2023**



# Table des matières

## Première partie : rapport de gestion 2023

1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR SA GESTION 2023	3
1.1 Conseil communal	4
1.2 Organisation et répartition des dicastères	5
2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL	6
3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE	9
3.1 Dicastère d'Olivier Duperrut – Syndic	11
3.2 Dicastère de Caroline Jaugey – Municipale	15
3.3 Dicastère de Michel Gruaz – Municipal	24
3.4 Dicastère de Pascal Berchier – Municipal	30
3.5 Dicastère de Chantal Di Lallo – Municipale	33
4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	40
5. CONCLUSIONS	41
6. ANNEXES	42
• La pyramide des âges 2023	42
• L'inventaire des véhicules	43
• La liste des Règlements communaux en vigueur	43
• La liste des associations intercommunales	44
• Suivi des recommandations de la Commission de gestion	46
• La liste des abréviations	49

## Deuxième partie : comptes 2023

7. Rapport de la Municipalité	1
8. Rapport de la Fiduciaire	7
9. Présentation des comptes 2023	

# 1. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2023

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

L'année 2023 a été intense, marquée par un engagement tout au long de l'année dans la gestion des affaires communales et tout particulièrement des ressources humaines.

Notre personnel communal, composé à la fois d'employés administratifs, d'externes et d'auxiliaires, représente les piliers de l'image de notre village, avec une diversité de compétences professionnelles et humaines qui font sa force.

Chaque année, nos équipes fournissent des services essentiels à la population et aux autorités, grâce à une collaboration dynamique entre les collaborateurs, la Municipalité et le Conseil communal.

Notre gestion est le fruit d'une équipe de collaborateurs motivés, caractérisée par une capacité d'adaptation constante aux changements sociaux, économiques et environnementaux.

Le rapport de gestion de notre commune témoigne des faits marquants de l'année, mettant en lumière nos réalisations et les défis surmontés, notamment le changement significatif au sein de l'administration en 2023.

Cette année restera gravée dans nos mémoires, non comme une période à oublier, mais plutôt comme une étape sur laquelle nous pourrons construire à l'avenir.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers mes collègues municipaux pour leur travail acharné, leur dévouement à répondre présent aux besoins et attentes des citoyens ainsi qu'à leur précieux soutien.

Mes remerciements vont également à nos employés communaux, qui ont su relever les défis avec compétence et détermination.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements au bureau du Conseil communal et à sa secrétaire pour leur collaboration, ainsi qu'aux membres du Conseil communal pour leur engagement et leur confiance envers la Municipalité. Leur soutien continu est essentiel pour répondre aux besoins et bien-être de notre village et de ses citoyens.

Olivier Duperrut, Syndic

## 1.1 Conseil communal

Il a siégé 4 fois au cours de l'année 2023. Le tableau ci-dessous résume les différentes décisions :

<b><u>No</u></b>	<b><u>Objet et descriptif des préavis soumis</u></b>	<b><u>Séance</u></b>	<b><u>Décisions</u></b>
1	Modification du Règlement pour le Conseil communal	08.03.2023	Adopté à l'unanimité
2	Rapport de gestion de l'exercice 2022 & comptes communaux	21.06.2023	Adopté à l'unanimité
3	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	11.10.2023	Adopté tel qu'amendé par 30 voix pour, 4 contre et 1 abstention
4	Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église	11.10.2023	Adopté à l'unanimité
5	Remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Bovon 14-30 et du chemin de l'Arzillier 2-16	13.12.2023	Adopté à l'unanimité
6	Budget de fonctionnement 2024	13.12.2023	Adopté tel qu'amendé par 26 voix pour, 3 contre et 3 abstentions
7	Création et alimentation du Fonds communal pour encourager le développement durable et adoption du règlement d'utilisation y relatif	13.12.2023	Adopté par 26 voix pour, 3 contre et 1 abstention
	<b><u>Objet et descriptif des postulats/rapport déposés</u></b>	<b><u>Dépôt &amp; Traité</u></b>	<b><u>Décisions</u></b>
	Postulat : Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune	Dépôt 09.06.2021 Traité 08.03.2023	Conclusions municipales acceptées à la large majorité par 33 voix pour, 1 contre et 3 abstentions  Conclusions de la commission acceptées à la large majorité par 36 voix pour et 1 voix contre
	Interpellation : Communications actives sur les activités de la commission de surveillance	Dépôt 08.03.2023 Traité 21.06.2023	
	Interpellation : Rénovation des chemins AF	Dépôt 11.10.2023 Traité 13.12.2023	

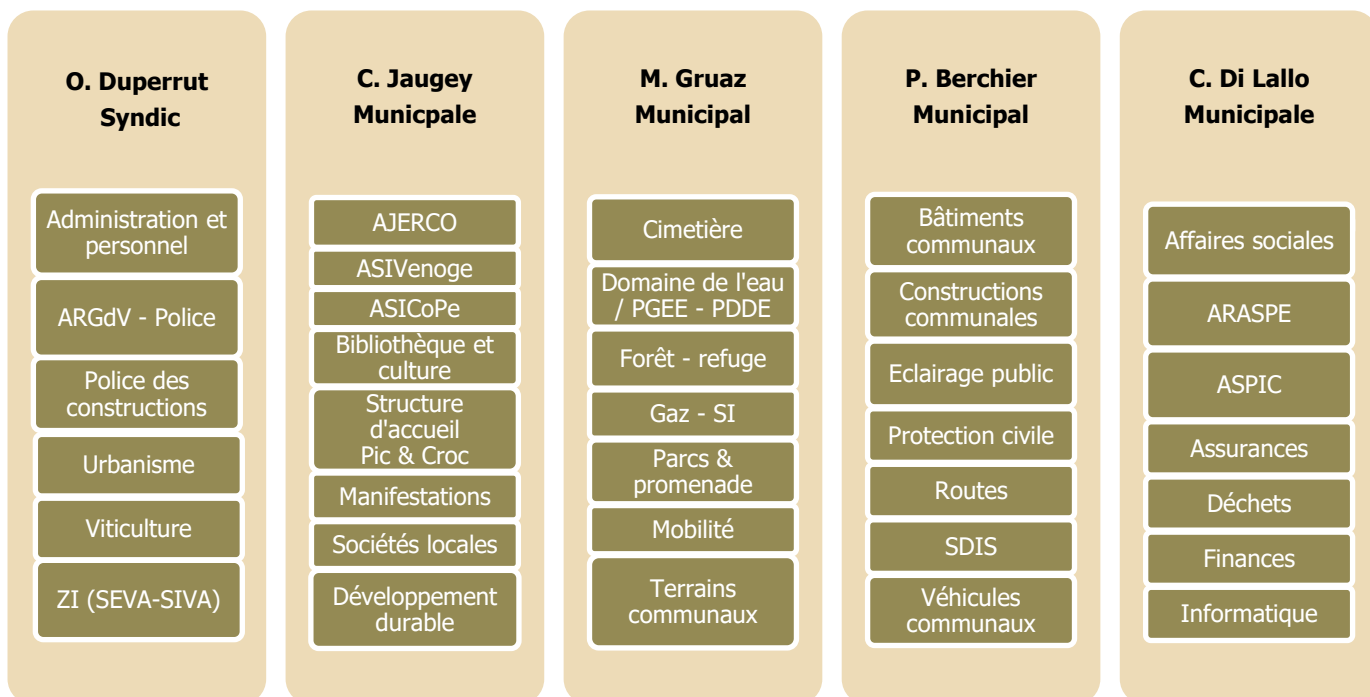
## 1.2 Organisation et répartition des dicastères

Durant l'année, la Municipalité a siégé lors de 44 séances ordinaires, lesquelles ont lieu le lundi en fin de journée. A ces séances sont venues s'ajouter diverses réunions avec des commissions, mandataires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, avocats et géomètres. A cela se sont également greffées 2 séances extraordinaires afin de réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets dont la gestion des déchets, le plan énergie et climat communal et la collaboration avec les autres Communes.

A ce propos, les Communes de Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars (PPDL) se rencontrent régulièrement. Deux fois dans l'année, elles intègrent à leurs séances les Communes de Mex et Vufflens-la-Ville pour échanger sur différentes problématiques parfois similaires que nous rencontrons. En 2023, ces séances se sont tenues les 15 mars et 4 octobre. Des solutions communes ou synergies peuvent être trouvées, ce qui permet également une collaboration efficace par la suite.

Une fois par année, M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des différents registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas en présence des représentants de l'autre Commune visitée ce jour-là. Pour l'année 2023, la visite a été organisée avec la Commune de Bercher le 16 janvier 2024. Il est à relever que toutes les pièces et documents fournis par la Secrétaire municipale et la Boursière ont été approuvés par M. le Préfet, avec les félicitations pour leur excellente tenue.

Durant l'année, il n'y a pas eu de changement dans les dicastères dont la répartition est la suivante :



M. Gruaz a débuté l'année en tant que Vice-syndic et ceci jusqu'au 30 juin. Puis, au 1<sup>er</sup> juillet, c'est M. Berchier qui a été nommé jusqu'au 30 juin 2024.



## 2. ADMINISTRATION & PERSONNEL COMMUNAL

### Structure de la population

Au 31 décembre 2023, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1'339 habitants (-14), dont 680 hommes (+7) et 659 femmes (-21). On dénombre 1'132 personnes de nationalité suisse (-14) et 207 personnes de nationalité étrangère (pas de changement). Durant l'année, il y a eu 103 arrivées (+24), 97 départs (+25), 9 naissances (+2) et 3 décès (-1).

### Personnel communal

#### Administration

Un audit RH a été effectué par un bureau spécialisé suite à des plaintes provenant de collaboratrices en fonction ou ayant déjà quitté leur poste. Les conclusions de ce rapport ont permis à la Municipalité de remettre l'Administration communale sur le bon chemin et d'établir des descriptifs de poste plus précis pour le personnel administratif.

L'année 2023 fut mouvementée avec les départs de Mmes Patricia Trebern, Préposée au contrôle des habitants à 50 %, au 30 juin, Dominique Nijenhuis, Boursière communale à 60 %, au 31 juillet et Sandrine Böhlen, Secrétaire municipale à 100 %, au 16 juillet. A la suite de ces départs, les postes ont été repourvus de la manière suivante :

- Préposée au contrôle des habitants : Mme Simone Muller à 40 %, dès le 15 avril.
- Boursière communale : Mme Nicole Coronel à 60 %, dès le 1<sup>er</sup> juillet.
- Secrétaire municipale : Mme Mélanie Hilpert à 100 %, dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Des nouveaux postes administratifs ont été créés, soit :

- Assistante administrative, chargée de communication : Mme Assia Ben Saida à 20 %, dès le 15 avril.
- Secrétaire municipale adjointe : Mme Véronique Forest à 30 %, dès le 23 mai 2023.

Durant la période de transition entre les départs et les arrivées des nouvelles collaboratrices, l'Administration a été organisée de la manière suivante :

- La gestion du contrôle des habitants a été assurée par les Boursière et Secrétaire municipale démissionnaires.
- Mme Assia Ben Saida a pris les procès-verbaux des séances de Municipalité.
- Mme Caroline Jaugey, Municipale, a prêté main forte à l'équipe administrative.
- M. Bernard Augsburgger a été engagé au 15 mai comme aide boursier à temps partiel, pour une durée indéterminée, afin de remettre à niveau les dossiers de la Bourse communale.
- Mme Valérie Zumbrunnen Villars a été engagée comme secrétaire ad intérim du 12 juillet au 30 septembre. Elle s'est chargée principalement de la police des constructions. La Municipalité s'est également attaché les prestations du Service technique de Penthalaz pour les mises à l'enquête et délivrances de permis de construire, d'utiliser et/ou d'habiter.

#### Services extérieurs :

Les postes suivants n'ont subi aucun changement :

- Concierge à 100 % - huissier : M. Nelso Batista.
- Employé communal à 100 % : M. Patrice Panchaud.

M. Nkumani Zabadio a, à nouveau, été engagé durant 6 mois à temps plein, soit d'avril à septembre, pour seconder les employés communaux, tant pour des travaux de nettoyage que pour des travaux d'entretien extérieurs et les remplacer durant leurs vacances, ce qui fut fort apprécié.

#### Aide conciergerie pour les collèges – 223 heures (226 heures en 2022) :

- Danielle Wyssen

#### Archiviste communale – 73.75 heures (82.5 heures en 2022) :

- Edith Gruaz

#### Bibliothèque communale – 490.25 heures et 4 animations (614.5 heures et 8 animations) :

- Jenny Bolay
- Alicia Jaugey
- Gabriele Kraus – responsable
- Jessica Lanni
- Sashi Lasserre-Gobin
- Lionel Pichard
- Maelle Rappaz
- Nathalie Rappaz
- Marcela Wihler

Structure d'accueil Pic & Croc :

- Tania Chanel – responsable à 38.7 %
- Julie Reymond – responsable remplaçante à 70.5 % depuis le 21 août

Et les auxiliaires – 2'220 heures (1'652.5 heures en 2022)

- Arielle Bachofen, a pris sa retraite au 30 juin
- Yasmine Berchier
- Marie Berthoud, a pris sa retraite au 30 juin
- Maria Lazzari, depuis le 21 août
- Anna Lo Presti, depuis le 21 août
- Nathalie Rappaz

Organiste – 8 prestations (13 prestations en 2022) :

- Kirstina Novello

Patrouilleuses scolaires – 404 heures (325.5 heures en 2022) :

- Yasmine Berchier – remplaçante
- Line Corbaz – remplaçante
- Denise Kuenzi – titulaire
- Stéphanie Reda – remplaçante

Refuge – 102 réservations (83 réservations en 2022) :

- Patrice Panchaud
- Nelso Batista – remplaçant

Service de sécurité à 10 % (poste créé en 2023)

- Jean-Claude Bersier – titulaire depuis le 15 novembre

Le titulaire de ce poste a la charge de :

- participer au maintien de l'ordre et de la sécurité sur le territoire communal en affichant une présence de proximité (notamment aux heures de rentrée et sortie d'école) ;
- contrôler le stationnement des véhicules sur l'ensemble du territoire communal ;
- assister l'Administration communale dans le traitement des dossiers de l'Office des poursuites en se rendant, si besoin, au domicile des personnes concernées ;
- collaborer avec le contrôle des habitants.



### 3. COMMISSIONS MUNICIPALES & MUNICIPALITE

Sur demande ou besoin de la Municipalité, plusieurs commissions ou groupes de travail collaborent avec elle sur différents dossiers, lesquels sont nommés pour la législature en cours et sont composés des personnes suivantes :

#### Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

- Diane Fabre de Pourtalès - Présidente
- Sébastien Fabre
- Anne Pichard
- Pierre-André Vullioud
- Alexandre Bernel – avocat (membre juridique)

La commission consultative s'est réunie afin de traiter une affaire.

#### Commission de salubrité :

- Olivier Duperrut – Syndic
- Christophe Leuenberger – ST Cossonay
- Etienne Urfer – Médecin

#### Commission mobilité :

- Guillaume de Buren
- David Goy
- Martine Nicollerat
- Yves Trottet
- Joseph Vanderweckene

Cette commission a assisté à la présentation sur l'étude de mobilité menée par le bureau Team +.

#### Commission consultative de suivi de la zone industrielle de la Plaine :

- Stéphanie Reda
- Laurent Corbaz
- Chantal Di Lallo
- Michel Gruaz
- Olivier Duperrut

La commission consultative a effectué un rapport suite à la visite de la plateforme de la Plaine.

#### Groupe de travail pour encourager l'énergie renouvelable et le développement durable :

- Silvia Pequerul
- Jérôme Fabre
- Samuel Berthoud
- Vu Tran
- Caroline Jaugey
- Olivier Duperrut

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin de mettre en place le plan énergie et climat communal.

### Groupe de travail pour le développement des Zones d'utilité publique Bovon et Marteley :

- Fanny Allienne
- Marie-Laure Lüscher
- Thierry Marchon
- Sébastien Fabre
- Olivier Zinsli
- Lionnel Pichard
- Chantal Di Lallo
- Caroline Jaugey
- Olivier Duperrut

### Commission d'urbanisme :

- Olivier Duperrut – Syndic
- Valérie Jacquemettaz – SECU Chantier & habitation Sàrl

Il est ici rappelé que tous les dossiers de la police des constructions qui nécessitent un rapport sont transmis au bureau technique de Cossonay avec qui la Municipalité a signé un contrat de prestations.

Il en va de même pour ce qui est de la sécurité du domaine public, selon le Règlement cantonal vaudois de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC) et la surveillance de la sécurité des constructions selon la LATC, avec SECU Chantier & habitation Sàrl, laquelle a effectué environ 161 heures (136.25 heures en 2022) pour la Commune.

### Naturalisation

Les auditions des requérant(e)s sur le thème de l'intégration sont effectuées par la Municipalité. En ce qui concerne l'établissement du rapport d'enquête et du suivi des tests élémentaires de connaissances, c'est le personnel du Greffe municipal qui en est responsable. Deux demandes de naturalisation facilitée nous sont parvenues en 2023 (deux demandes de naturalisation ordinaire avait été traitées en 2022).



## 3.1 Dicastère de M. Olivier Duperrut - Syndic



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ En commun avec la Municipalité, gestion des démissions du personnel administratif et recrutement des nouvelles collaboratrices
- ❖ Mise à jour des descriptifs de poste pour le personnel communal
- ❖ Mise en place de groupes de travail pour la ZUP, le PECC et le suivi de l'étude pour la planification de la sécurité routière villageoise

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Administration et personnel communal
  - Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)
  - Police
  - Police des constructions
  - Urbanisme
  - Viticulture
  - Zone industrielle (Syndicat Entretien SEVA – Syndicat Infrastructures SIVA)
- En cas d'absence, c'est le(a) Vice-syndic(que) qui est nommé(e) remplaçant(e) pour ce dicastère et qui engage la Municipalité par sa signature avec la Secrétaire municipale.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'EIEVMV (6 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du CoDir du SEVA (8 séances dont une AG)
- Membre du CoDir du SIVA (6 séances dont une AG)
- Membre du Conseil d'administration des TL (10 séances)
  
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge & commission des finances (6 séances)
  
- Représentant à la séance des Syndics du Gros-de-Vaud (2 séances)
- Représentant à la séance des Syndics Venoge (2 séances)
- Représentant communal à l'ARGdV et à la Commission agriculture (1 séance)
- Représentant communal à l'assemblée générale du Syndicat AF RC 177 (0 séance)

## Administration et personnel

Ce point a été développé en pages 6 à 8 de manière approfondie afin de vous donner une vision globale du personnel employé par la Commune.

## ARGdV

Le rapport de gestion conséquent peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

## Police

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 184 évènements (136 en 2022) relatifs à la commune de Vufflens-la-Ville. Il est à relever une hausse par rapport aux dernières années due en grande partie au rassemblement de véhicules dans la ZI la Plaine. Cette problématique est en cours de traitement.

Le poste mobile de la Gendarmerie est venu 3 fois dans notre village (6 fois en 2022). A part le travail courant (accueil au bus, patrouilles pédestre/cycliste), il a effectué les tâches suivantes :

- prise de contact avec les citoyens afin de signaler une pratique à risque au niveau sécuritaire (garage ouvert, clé au contact d'un véhicule) ;
- visite aux citoyens ayant été victimes de cambriolage pour les conseiller et les rassurer.

La Gendarmerie a effectué six contrôles radar durant l'année, sur 1'161 véhicules contrôlés, 31 conducteurs ont été dénoncés.

## Police des constructions

Au courant de l'année, la Municipalité a délivré ou autorisé :

- 7 autorisations municipales, toutes affichées au pilier public durant 10 jours (3 en 2022),
- 14 dossiers ont été soumis à l'enquête publique (23 en 2022),
- 2 dossiers ont été soumis à l'enquête administrative soit uniquement traités par les Services du canton (4 en 2022),
- 2 fouilles chaussée/trottoir, toutes annoncées au moyen du formulaire disponible sur le site sous « police des constructions » (3 en 2022),
- 8 autorisations pour la pose d'échafaudages, dont un contrôle sécurité a été effectué (14 en 2022).

En ce qui concerne les annonces d'installations solaires ou photovoltaïques, 5 annonces ont été signées (18 en 2022). Selon le Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il est précisé que ces installations ne sont plus soumises à autorisation, pour autant que certaines conditions soient respectées, notamment que la parcelle soit en zone à bâtir. Toutefois, le chiffre susmentionné ne reflète pas les demandes totales, mais uniquement les annonces faites à la Municipalité, hors demandes de permis de construire.



La commune de Vufflens-La-Ville ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Les demandes proches de la route sont soumises au préalable à la DGMR, pour préavis. En 2023, 4 permis pour l'utilisation de procédés de réclame ont été délivrés (1 en 2022).

## Zone industrielle

Un point de situation sur le développement des projets :

- Simond SA (parcelle n° 932) : construction d'un poste de distribution de carburant, avec lavage, un shop, bureaux associés et appartement de gardiennage. Le chantier est en cours après l'obtention du permis de construire le 30 novembre 2022. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé.
- Demaurex SA (parcelle communale n° 930) : construction d'une usine avec administration et garage souterrain. Comme indiqué dans le préavis n° 9/2021, le début du chantier a dû être différé de plusieurs semaines à la suite des fouilles archéologiques obligatoires. Le siège social de cette entreprise a été transféré à Vufflens-la-Ville le 12 mai 2023.
- Walser Schweiz SA (parcelle n° 1130) : construction d'une halle industrielle et d'un bâtiment administratif. Le chantier est en cours après l'obtention du permis de construire le 7 septembre 2022.



## SEVA

Le SEVA, en charge de l'entretien des infrastructures et de l'exploitation du site, a également eu une activité soutenue. Son rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

## SIVA

Le SIVA a poursuivi le traitement des dossiers en cours. Le rapport de gestion du SIVA peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

### Syndicat AF RC 177

L'objectif de ce syndicat était de remanier les parcelles sises dans son périmètre afin de permettre la construction de la RC 177, laquelle libère notre village du trafic poids lourds et d'une grande partie du trafic routier. Il a été atteint.

Quelques opérations administratives doivent encore être effectuées, de sorte que le Syndicat poursuive son activité, qui est désormais très légère.

### Zone du Moulin d'Amour

Pour protester contre un potentiel projet de création d'un site d'extraction de gravier, le mouvement « Grondement des terres » a occupé la zone forestière du Moulin d'Amour. Ces personnes souhaitent attirer l'attention des habitants du village et de la région quant à la nature et la biodiversité des lieux. Notre Syndic a eu de nombreux échanges avec les instances concernées et en particulier avec le Conseiller d'Etat M. Venizelos. Après mûres réflexions et en accord avec les Autorités cantonales, la Municipalité a retenu la voie douce de la tolérance et a renoncé à déposer plainte. Au préalable, elle avait reçu 4 représentants des occupants de la zone et obtenu des garanties quant à la date de leur départ. Celui-ci a bien eu lieu comme convenu le 3 avril. Ils ont laissé les lieux intacts et ont respecté leurs engagements.



## 3.2 Dicastère de Mme Caroline Jaughey - Municipale



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Validation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) par le Canton
- ❖ Elargissement de l'accueil au sein de Pic & Croc
- ❖ Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du futur complexe scolaire du Cheminet à Penthalaz (ASIVenoge)

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Accueil de jour des enfants (AJERCO)
- Association intercommunale pour l'école primaire (ASIVenoge)
- Association intercommunale pour l'école secondaire (ASICoPe)
- Bibliothèque et culture
- Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc
- Manifestations / Sociétés locales
- Cours BSL/AED
- Plan énergie et climat communal (PECC)

➤ En cas d'absence, c'est Mme Di Lallo qui est nommée remplaçante de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AJERCO (9 séances)
- Membre du CoDir de l'ASIVenoge (22 séances – 7 séances Comité pilotage construction)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ARASPE (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASICoPe (2 séances) & commission des finances (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASPIC (2 séances)

## AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay)

Les principaux évènements de l'année 2023 :

- ✓ Dans le cadre de la reconnaissance du réseau par la FAJE (Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants), le CoDir a débuté un travail assidu quant à la création du plan de développement 2025-2030. De plus, un consultant externe a été mandaté en vue de réviser la politique tarifaire, restée inchangée depuis 2009.
- ✓ L'organisation du réseau a évolué afin de créer des synergies et de faciliter les échanges entre le pré et le parascolaire.
- ✓ Une rencontre entre le CoDir et les responsables des structures d'accueil a eu lieu pour la toute première fois.

Les principaux changements relatifs aux conditions des collaborateurs en 2023 :

- ✓ Revalorisation salariale du personnel.
- ✓ Indexation du salaire des apprentis.
- ✓ La revalorisation des conditions salariales des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) à l'étude pour 2024.

L'AJERCO en quelques chiffres pour l'année 2023 :

- ✓ **Pour l'accueil collectif préscolaire** : 9 garderies, 252 places (230 en 2022), 689 enfants accueillis (655 en 2022).
- ✓ **Pour l'accueil collectif parascolaire** : 7 UAPE (unités d'accueil pour écoliers) & 1 APMI (accueil parascolaire de midi), 228 places (207 en 2022) – 561 enfants accueillis (526 en 2022).
- ✓ **Pour l'accueil en milieu familial** : 46 accueillantes en milieu familial (43 en 2022),  
152 places - 229 enfants accueillis en préscolaire,  
136 places - 267 enfants accueillis en parascolaire.

Nombre d'enfants domiciliés à Vufflens-la-Ville accueillis :

- ✓ en garderie : 31 sur 653 sur l'ensemble des 27 communes,
- ✓ en UAPE : 34 sur 552 sur l'ensemble des 27 communes,
- ✓ 2 accueillantes en milieu familial à Vufflens-la-Ville, qui accueillent 4 enfants en préscolaire et 6 en parascolaire.

En fin d'année 2023, le CoDir a travaillé sur le projet du plan de développement quinquennal (2025-2030). Celui-ci sera présenté au Conseil Intercommunal en mai 2024 pour approbation.

Il est ici rappelé que le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable soit sur son site soit au bureau communal.



## ASIVenoge

Les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi et les devoirs surveillés ont été abordés durant l'année lors des séances bimensuelles du CoDir.

Le projet d'extension du futur complexe scolaire du Cheminet à Penthaz a principalement occupé le Comité. Il a participé à toutes les séances du comité de pilotage avec le bureau Ferrari Architecte.

En mars et avril 2023, le Conseil Intercommunal de l'ASIVenoge et le Conseil communal de Penthaz ont accepté le préavis relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour le projet Cheminet. Les travaux ont pu débuter en juin 2023 avec la pose de la première pierre le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable au bureau communal.

## ASICoPe

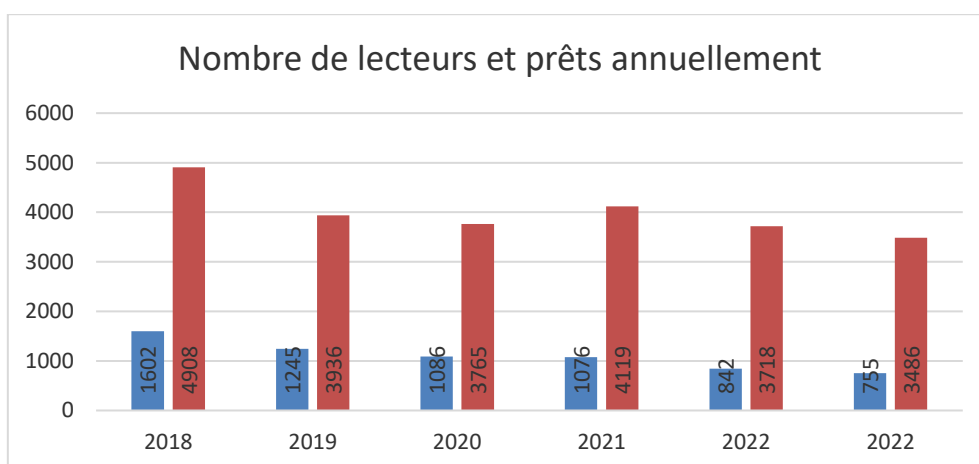
Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale au bureau communal.

## Bibliothèque

Nombre total de documents : **4'954, 192** DVD (films jeunesse et films adultes), **350** livres prêtés par Bibliomedia Lausanne (échangés 2 fois par an).

Activité de l'année 2023 :

Activité	Lecteurs	Prêts	Fréquence
Ouverture	608	2'814	73
Ouverture (Vacances)	90	383	13
Ouverture pour les écoles	0	0	0
Né pour lire	31	173	5
Contes	16	75	1
Samedi des bibliothèques	10	41	1
<b>Total</b>	<b>755</b>	<b>3'486</b>	<b>93</b>



### Animations :

Le « **BiblioWeekend** » a eu lieu le 25 mars 2023 sur le thème « **Mettre les voiles** » avec des contes et un atelier bricolage avec Mme Shashi Lasserre. Nous avons accueilli 16 enfants et 10 adultes.

**Fenêtre de l'Avent** avec le groupe « L'oreille qui parle » (2 personnes).  
Il y a eu 22 enfants et 17 adultes.

« **Né pour lire** » tous les 2 mois avec Mme Nathalie Rappaz.

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits.

### Structure d'accueil parascolaire Pic & Croc

Par semaine, une moyenne de 80 enfants (77 en 2022) sont inscrits. Les enfants viennent en grande majorité de Vufflens-la-Ville.

Durant l'année, 4'336 repas ont été servis (3'611 en 2022).

En moyenne, ce sont 35 repas par jour (non compris le mercredi), 22 goûters, 5 enfants accueillis pour la sieste. 4 enfants sont accueillis le vendredi matin et 5 le mercredi midi.

Face au manque de places à l'UAPE « Les Lionceaux » et afin de répondre à la demande des parents de trouver une solution d'accueil pour leurs enfants, la structure d'accueil Pic & Croc a étendu ses prestations et revu son organisation à la rentrée d'août 2023.

Tout d'abord :

- ✓ en ouvrant de nouveaux créneaux, le mercredi midi (12h00 à 14h00), le jeudi après-midi (14h00 à 15h30) et enfin le vendredi matin, dès 8h30, pour la journée continue afin d'accueillir les 1P qui ont congé tout le jour ;
- ✓ en prolongeant ses horaires d'ouverture jusqu'à 18h00 (au lieu de 17h30 précédemment) ;
- ✓ en agrandissant son équipe éducative et afin de répondre aux exigences de l'EIAP et de l'OAJE en créant un poste de gestionnaire en intéendance.

Enfin en mettant en place des critères de priorité afin de ne pas léser les enfants de Vufflens-la-Ville en les rendant prioritaires.

Pour tout cela la Municipalité a dû renouveler sa demande d'autorisation auprès de l'OAJE, qu'elle a obtenue en septembre 2023.

En juin 2023, deux des auxiliaires petite enfance, Mmes Marie Berthoud et Arielle Bachofen, qui étaient en poste depuis la création de la cantine Pic & Croc, ont pris une retraite bien méritée. Une toute nouvelle organisation a été mise en place. Mme Julie Reymond, assistante petite enfance en CDD est passée en CDI, une nouvelle APE a été recrutée ainsi qu'une responsable intendance.

L'équipe éducative se compose ainsi :

- 1 responsable ESE (éducatrice socio-éducative),
- 2 ASE (assistantes socio-éducatives),
- 2 APE (auxiliaires petite enfance),
- 1 responsable intendance.



## PECC (Plan énergie et climat communal)

Afin d'élaborer son Plan énergie et climat communal, la Municipalité s'est attaché les services du bureau Impact-Concept SA.

Parallèlement, un groupe de travail a été nommé par la Municipalité. Il est constitué de deux conseillers communaux, deux citoyen-ne-s et deux membres de la Municipalité ayant pour première mission l'élaboration du PECC de Vufflens-la-Ville.



Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitant-e-s en matière de transition énergétique et de développement durable, un sondage a été envoyé à l'ensemble de la population. Les résultats de ce sondage ont été présentés lors d'une séance publique le 23 mars 2023 et ont servi de base de travail dans l'élaboration du PECC.

Le Plan énergie et climat communal de Vufflens-la-Ville, enfin terminé, a reçu le 10 octobre 2023 la validation de l'Office cantonal de la durabilité et du climat.

La première phase terminée, la mise en application a pu commencer. Tout d'abord par la création d'un « Fonds communal pour encourager le développement durable » permettant à la Commune de disposer de ressources financières nécessaires pour pérenniser et poursuivre les actions communales en matière de politique énergétique et de développement durable. Le préavis relatif à la création de ce Fonds et à son règlement a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 13 décembre 2023.

La validation du règlement du Fonds communal par le Canton, la mise en application de l'émolument communal pour l'usage du sol ainsi que la présentation du catalogue des subventions pour encourager le développement durable interviendront courant de l'année 2024.

Lors du Conseil communal du 11 octobre 2023, un amendement aux conclusions du préavis n° 3/2023 « Arrêté d'imposition pour l'années 2024 » a été déposé par M. Guillaume de Buren et accepté par le Conseil communal.

Soucieux de la nécessité de conserver une certaine marge financière pour investir dans la transition énergétique, le Conseiller a proposé de baisser le taux d'imposition à 65 % et, simultanément, de créer un nouvel impôt spécial, équivalent à la diminution, afin d'éviter une hausse de la charge fiscale globale. Le nouvel impôt spécial, affecté à des dépenses liées à la transition énergétique, a donc été créé et fixé pour l'année 2024 à 2 % de l'impôt cantonal de base. Ce nouvel impôt est exclusivement consacré à l'alimentation d'un « Fonds durabilité-énergie-climat » pour la transition énergétique communale.

Les sommes disponibles sur le Fonds sont destinées à financer tout ou partie des dépenses communales ou des projets communaux en lien avec la transition énergétique et la durabilité.

Le Fonds peut également servir à financer tout ou partie d'études en lien avec la transition énergétique, la durabilité, l'énergie ou le climat.



## Zones d'utilité publique Bovon et Marteley (ZUP)

En début d'année, la commission ZUP nommée par le bureau du Conseil communal, constituée de 3 conseillers communaux, a été dissoute car elle ne répondait pas aux directives cantonales. En effet, dans ce cas précis c'est soit une commission consultative soit un groupe de travail qui doit être nommé par la Municipalité.

C'est donc un groupe de travail pour les ZUP, constitué de 3 membres de la Municipalité, des 3 conseiller-ère-s communaux-ales présent-e-s initialement et 3 citoyens qui a été nommé et qui s'est réuni pour la première fois en mai 2023.

Le but de ce groupe de travail est en premier lieu d'établir un cahier des charges précis à remettre à différents bureaux d'architectes-urbanistes afin de lancer une démarche participative auprès de la population.

La Municipalité, accompagnée du bureau MR Conseils projets immobiliers SA, a déjà effectué en amont des recherches en rencontrant la DGTL, la DGCS ainsi que la Fondation Silo pour une éventuelle implantation d'un complexe, EMS et logements protégés. Ceci dans le seul but d'identifier les projets possibles sur de telles zones d'utilité publique et de ne pas partir sur de « fausses pistes ».

Le groupe de travail s'est mis d'accord sur la nécessité, dans un tel projet, de faire appel à un bureau spécialisé pour mettre en place une démarche participative tout en intégrant un point de vue urbanistique des projets. Les membres du groupe de travail ont donc élaboré le cahier des charges de l'appel d'offres pour la démarche participative.

Le 17 novembre 2023, l'appel d'offres a été envoyé à trois bureaux, soit Repetti Sàrl, ABA Partenaires SA et UrbaPlan SA, avec un délai de réception des offres au 18 décembre 2023. Le choix du prestataire incombe à la Municipalité.

La démarche participative débutera au printemps 2024 pour un rendu de rapport final durant le dernier trimestre 2024. Ce rapport servira de base de travail à la Municipalité pour lancer l'étude de faisabilité.

Le groupe de travail accompagnera la Municipalité durant toute la démarche participative jusqu'au rapport final puis sera dissout.

## Sécurité routière

La société Team + a été choisie pour élaborer l'étude globale de mobilité de notre village.

Les premiers constats et pistes d'amélioration ont été présentés à la Municipalité ainsi qu'aux membres de la commission « mobilité sécurisée » le 27 juin 2023. La commission a rendu un rapport à la Municipalité ainsi qu'à Team + qui va tenir compte de diverses remarques pour l'élaboration de son étude globale. Celle-ci sera finalisée courant 2024.

## Manifestations / Sociétés locales

L'année 2023 a été marquée par un évènement d'envergure pour les 6 communes de Venoge 6 (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville) avec le départ de la dernière étape du Tour de Romandie depuis la zone industrielle de la Plaine à Vufflens-la-Ville. Les 6 communes ont donc décidé de se rassembler pour offrir à leur population et aux fans de vélo des moments inoubliables.

Tout d'abord, en organisant un repas de soutien le vendredi 9 mars 2023. Puis, en imaginant une balade gourmande à vélo à travers nos 6 communes. Le Tour de Gourmandie est né le 23 avril 2023 et a rencontré un vif succès. Enfin, le départ de la dernière étape du Tour de Romandie 2023, a été donné devant l'entreprise Camion Transport SA dans la ZI de la Plaine, le dimanche 30 avril 2023. Une belle fête a suivi avec divers stands de nourriture, boissons et animations tenus par les sociétés locales des 6 communes. Une magnifique journée pleine d'émotions.

Les autres manifestations qui ont ponctué l'année 2023 sont :

- 25 mars : Coup de balai
- 31 juillet : Fête nationale organisée par la Gym Hommes
- 26 août : Marché artisanal organisé par le GSL
- 5 septembre : Sortie des aînés
- 1<sup>er</sup> octobre : Troc d'automne organisé par le GSL
- 10 novembre : Rencontre avec les jeunes de 18 ans
- 16 novembre : Soirée des nouveaux habitants
- 5 décembre : Fenêtre de l'Avent de la Commune
- 14 décembre : Vente de sapins



## Jubilés

Nous avons eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés durant l'année 2023. Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos citoyen-ne-s leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des Autorités, soit :

- 16 janvier pour les noces d'or de Mme Ginette et M. Edouard Golay,
- 29 juin pour les noces d'or de Mme Edith et M. Michel Gruaz,
- 26 novembre pour les noces d'or de Mme Astrid et M. François Rumley.

## Cours BSL/AED

Le 18 novembre, 6 personnes, initialement formées au cours de base BLS/AED (défibrillateur) en octobre 2021, ont participé à leur cours refresh prodigué par le SDIS Venoge. Ces cours sont obligatoires tous les deux ans afin de conserver la certification first responder.

Les prochaines sessions seront organisées avec le SDIS Venoge courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.



### 3.3 Dicastère de Michel Gruaz -Municipal



#### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Remplacement de la conduite d'eau du chemin de la Mésange
- ❖ En commun avec la Municipalité, renoncement à une entrée en matière visant à l'exploitation d'une gravière dans le secteur du Moulin d'Amour
- ❖ Remplacement d'une pompe dans notre puits de pompage

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Cimetière
- Domaine de l'eau / PDDE
- Epuration / PGEE
- Forêt - refuge
- Mobilité
- Parcs & Promenade
- Terrains communaux
- Télecabon - gaz - SI

➤ En cas d'absence, c'est M. Berchier qui est nommé remplaçant de ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'AIEV (10 séances)
- Membre du CoDir de l'EIEVMV (6 séances dont 2 avec les CoGest & CoFin)
- Membre du Conseil intercommunal de la PCI Gros-de-Vaud (2 séances)
- Membre du Conseil intercommunal du SDIS Région Venoge & commission de gestion (4 séances)
- Représentant communal au sein du Groupement forestier intercommunal de la Venoge (2 séances)
- Délégué UCV à la Commission consultative Venoge (2 séances)

## Domaine de l'eau / PDDE

Notre SIT est suivi avec beaucoup d'attention et adapté au fur et à mesure des modifications du réseau.



La présence de 40 micros sur les vannes de réseau permet de détecter rapidement les fuites éventuelles. Par ailleurs, la Municipalité assure un contrôle hebdomadaire grâce à la réception d'un relevé journalier de notre consommation d'eau. Toute différence significative est ainsi rapidement analysée. Cette année, quatre fuites se sont produites sur le réseau communal et trois autres sur conduites privées. Ces nouvelles fuites témoignent de la nécessité de remplacer les conduites de la route de Bovon 14 – 30 et du chemin de l'Arzillier 2 – 16. Une fuite sur conduite privée a été détectée fort tardivement provoquant une importante perte d'eau. Les autres réparations ont été réalisées rapidement, ce qui a permis de limiter les pertes d'eau.

D'octobre 2022 à octobre 2023 nous avons acheté 79'140 m<sup>3</sup> d'eau à l'EIEVMV et en avons vendu 67'000 m<sup>3</sup> à nos abonnés soit une perte de 18 %. Celle-ci résulte principalement des fuites subies mais aussi des inévitables différences liées aux compteurs puisque la fluctuation usuelle tolérée de telles installations est de l'ordre de plus ou moins 5 %.

L'été 2023 a été tout particulièrement sec et chaud, pas étonnant dès lors que les ventes d'eau de l'EIEVMV aient été supérieures à celles de 2022, année également chaude et sèche. Elles ont atteint 220'310 m<sup>3</sup> contre 214'951 m<sup>3</sup> en 2022 soit + 5'359 m<sup>3</sup>. Nous avons dû procéder, en décembre, au remplacement d'une pompe après 9 ans de fonctionnement seulement. A cette occasion nous avons découvert qu'elle était recouverte d'une épaisse couche de calcaire, résultant de l'installation, fin 2018, d'une protection cathodique pour éviter la corrosion. Un rapport a été récemment demandé à la SGK, Société Suisse de Protection contre la Corrosion, afin que nous puissions prendre les mesures adéquates pour prolonger la durée de vie de nos pompes.



Sur le plan chimique et bactériologique nous distribuons une eau non filtrée et non chlorée d'excellente qualité malgré sa dureté. Notre eau est régulièrement analysée et les dernières expertises sont rassurantes. Relevons une fois encore que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) rappelle régulièrement l'information ci-après :



**« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil.  
Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées »**

La pression diminue légèrement sur les distributeurs d'eau puisque, à la suite du recours déposé par le fabricant du chlorothalonil Syngenta, le TAF a ordonné à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) de retirer de son site Internet les contenus présentant le chlorothalonil comme « probablement cancérigène » et qualifiant de « pertinents », soit de potentiellement dangereux pour la santé, les produits de décomposition que sont les métabolites de cette molécule. A ce jour aucune mesure contraignante nous est imposée et espérons que l'interdiction de répandre le pesticide chlorothalonil dès janvier 2020 soit de nature, à moyen terme, à réduire encore la teneur en métabolites de notre eau.

## **Epuración / PGEE**

Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants) la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de 10-12'000 EH.

L'année 2023 a été l'annus horribilis pour l'AIEV qui achetait son électricité sur le marché libre et dont le contrat arrivait à terme à fin 2022. Elle a renouvelé son contrat pour un an seulement mais à un prix de 68 c par kWh alors que le prix 2022 était inférieur à 6 c/kWh. Ceci a eu pour conséquence une augmentation des coûts d'épuration par EH de CHF 75.08 à CHF 112.51. Le comité s'est efforcé de contrecarrer cette situation en investissant dans 140 panneaux photovoltaïques posés sur le bâtiment principal de la STEP.

Le traitement des micropolluants n'est toujours pas envisagé pour l'AIEV car le volume d'eau épurée représente une concentration relativement modeste par rapport au débit de la Venoge. Par ailleurs, le traitement des micropolluants des grandes STEP est prioritaire pour la Confédération qui les subventionne en primeur.

## **Forêt - Refuge**

Le groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge est composé des communes suivantes : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Renens, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville.

## **Réchauffement climatique**

A la suite de la résurgence d'étés caniculaires et du manque de précipitations, plusieurs essences dépérissent notamment le hêtre, le sapin blanc, l'épicéa. Une autre essence, le frêne, reste vulnérable à la chalarose, maladie fongique se propageant par les spores d'un champignon. Les frênes sont présents en majorité aux abords des infrastructures, ce qui demande une surveillance permanente.

En ce qui concerne les forêts communales de Vufflens-la-Ville, une coupe de bois a été réalisée En Lovataire afin de mettre en lumière le rajeunissement naturel présent. Ces coupes ont permis de valoriser du bois feuillu en sciage et en bois d'énergie.

Quelques arbres dangereux, le long de la Venoge, en contrebas du chemin de l'Arzillier, ont été abattus afin de sécuriser le cheminement piétonnier. Une coupe d'arbre penchés sur la route du Moulinet a permis de dégager le gabarit routier et de sécuriser les usagers de cette route communale. Plusieurs travaux de dégagement des chemins ont eu lieu durant les mois de février et juin à la suite de forts coups de vent. Ceux-ci ont entraîné la chute de plusieurs arbres. Un nettoyage des renvois d'eau sur les chemins est venu compléter l'entretien annuel de la desserte forestière.

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère « domaine forestier », a été loué ou mis à disposition à 102 reprises (83 en 2022).



## Mobilité

Les offres de transport ferroviaire et bus dont nous bénéficions sont restées identiques à celles de 2022. Les horaires, n'ont pas changé.

Selon les dernières informations des CFF, la mise en conformité LHand de la gare, afin de permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est prévue à l'horizon 2029. Les exigences techniques contraignent les CFF à déplacer l'arrêt des trains de 350 mètres environ en direction de Bussigny. Préalablement, à l'horizon 2025, les CFF vont créer un parking Parc + Rail d'une cinquantaine de place sur la partie herbeuse à l'avant et à l'arrière du tilleul. L'arrêt des bus de la ligne 56 n'aura plus lieu sur la route mais sera planifié dans le secteur du P+R améliorant ainsi la sécurité des usagers et du trafic routier.

## Parcs & Promenade

L'entretien courant du cimetière et des espaces publics est assuré par l'employé communal. La taille des grands arbres ainsi que des nouvelles plantations à structures spéciales (parasol) est confiée à des paysagistes locaux.

Nous avons procédé à la réfection de l'allée de l'enceinte de l'église dont le revêtement s'était considérablement dégradé au fil du temps. Les murs du pourtour de la parcelle de l'église ont été nettoyés au karcher tandis que ceux de la partie avant ont été en grande partie soigneusement réfectionnés.



## Gravière du Moulin d'Amour

A la suite de la présentation publique en mars 2022, qui se voulait être une simple information, la Municipalité a reçu de nombreux courriers, virulents parfois, de citoyens clairement opposés à ce que nous puissions, ne serait-ce qu'envisager l'exploitation d'une gravière sur le territoire communal. Dans ces courriers, tout comme dans les propos y relatifs qui ont circulé, la Municipalité a clairement senti que nos habitants, sensibilisés par les inconvénients subis dans le passé, par ceux liés au développement de la zone industrielle et de son accès ferroviaire nord, n'étaient pas prêts à tolérer la moindre nuisance supplémentaire, quel qu'en soit son impact. Aussi, à l'écoute de sa population, la Municipalité a écrit à l'entreprise Orlati l'informant du fait que le projet d'exploitation de la gravière du Moulin d'Amour ne pouvait plus être un sujet actuel et que la Municipalité renonçait dès lors à soumettre un préavis à ce sujet au Conseil communal.

## Sites pollués sur le territoire communal

L'ancienne décharge de Réverule est toujours suivie par le canton et des campagnes de surveillance sont effectuées 2 fois par année par le bureau Geotest SA (mandaté par la DGE). A l'heure actuelle, la pollution mesurée en arsenic reste stable et ne menace pas de biens à protéger tels que les eaux souterraines ou de surface. Un suivi est cependant nécessaire. En ce qui concerne les autres décharges, rien n'a changé en 2023 et nous attendons l'adoption de la demande de crédit par le Grand Conseil. Une fois le crédit obtenu, le canton pourra alors lancer la mise à jour du cadastre des sites pollués selon la priorisation des sites, réalisée en fonction de leur impact sur l'environnement.



## 3.4 Dicastère de Pascal Berchier - Municipal



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ Pose d'un sas d'entrée à l'auberge du Marteley
- ❖ Terrasse du Marteley : pose d'un caniveau et d'un éclairage LED
- ❖ Changement de la voiture communale

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Bâtiments communaux
- Constructions communales
- Eclairage public
- Protection civile
- Routes – chemin AF
- SDIS Région Venoge
- Véhicules communaux
- Matériel de voirie

➤ En cas d'absence, c'est M. Gruaz qui est nommé remplaçant de ce dicastère

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de la PCI Gros-de-Vaud (8 séances)
- Membre du CoDir du SDIS Région Venoge (7 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AIEV (2 séances)

### **Bâtiments communaux**

#### Bâtiment polyvalent

Deux améliorations ont permis d'ajouter une plus-value au restaurant. Sur la terrasse, un caniveau empêche désormais l'eau d'inonder la partie abritée et l'entrée principale est à présent coupée du vent avec l'installation d'un sas d'entrée.

#### Collèges

Durant les vacances d'été, quatre classes ont vu leurs luminaires se moderniser en LED. Désormais, les deux collèges sont éclairés par cette technologie. Dans la cour, deux marelles ont été peintes.



## Grande salle

Les locations payantes pour 2023 sont de 36 (34 en 2022). Une habile gestion des réservations permet de satisfaire le plus grand nombre de demandes.

La porte de la sortie de secours donnant sur le pont de la grange a été remplacée et le nouveau dispositif offre une meilleure isolation thermique.

Le bâtiment a été équipé d'un système de fermeture par badges.

Les portes basculantes de la voirie ont été remplacées par un modèle vitré et électrique, ce qui permet un meilleur confort aux utilisateurs.

## Maison de commune

Pour une meilleure régulation de la température et le bien-être des utilisateurs, des thermostats ont été installés dans chaque pièce.

## Salle de paroisse

Elle a été louée à 7 reprises ( 3 en 2022), avec l'accord de M. Bader, Pasteur, qui l'occupe également pour des raisons professionnelles.

## Eglise

L'année 2023 a été marquée par l'acceptation du préavis municipal n° 4/2023 « Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église ». L'étude a pour but de procéder à une rénovation qui prendra en compte la durabilité. Ce lieu pourra, à la suite des travaux, avoir une affectation qui permettra de réunir les offices religieux et la possibilité d'organiser d'autres activités culturelles pour la communauté de Vufflens-la-Ville.

## **Protection civile**

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au bureau communal.

## **Routes – chemins AF**

En 2023, les routes ont passablement occupé les séances de l'Exécutif avec divers projets en cours d'étude. D'abord, la Grande Rue avec la sécurisation de la chaussée et l'élargissement du trottoir, puis la réfection de la chaussée de la route de la Musire et, pour finir, le dossier touchant aux chemins AF. Ce dernier projet, pas des moindres, a fait l'objet de visites des chemins avec le bureau d'ingénieurs, d'un appel d'offres et d'une présentation au Conseil communal avec explications des aides thématiques qui justifient la mise au budget des coûts de réfection.

## SDIS Région Venoge

Suite à la démission de deux municipaux qui représentaient les communes de Cossonay et de Moiry au CoDir, l'un des postes a été repourvu et c'est M. J.-C. Chalet, Municipal à Cossonay, qui a été nommé. Le deuxième poste reste à repourvoir.

Il n'y a pas eu de fait marquant pour notre Commune. De ce fait, nous vous laissons le soin de consulter le rapport de gestion de cette intercommunale soit sur son site soit au bureau communal.

## Véhicules communaux et matériel de voirie

Au printemps 2023, la voiture de la commune est tombée en panne. Au vu de l'âge du véhicule et l'importance des réparations, il a été décidé de faire l'acquisition d'une nouvelle automobile. Après obtention de deux offres, c'est un véhicule de la marque Toyota, en version électrique, qui a été acquis. Un contrat de leasing a été conclu pour financer la voiture.

Durant cette même période, le Réform a été victime d'un accident et par chance il n'y a eu que des dégâts matériels qui ont été pris en charge par l'assurance.



## 3.5 Dicastère de Chantal Di Lallo - Municipale



### Faits marquants du dicastère :

- ❖ En commun avec la Municipalité, soutien des activités liées à la Bourse communale et engagement d'une nouvelle boursière
- ❖ Trouver une nouvelle solution de déchetterie et mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la transition
- ❖ Intégrer une nouvelle collaboratrice en communication pour l'élaboration des BIOV et le suivi du site Internet

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

- Affaires sociales
- Association régionale de l'action sociale (ARASPE)
- Association intercommunale pour la piscine à Cossonay (ASPIC)
- Assurances
- Déchets
- Finances
- Informatique

➤ En cas d'absence, c'est Mme Jaughey qui est nommée remplaçante pour ce dicastère.

Délégations suivantes :

- Membre du CoDir de l'ASPIC (13 séances)
- Membre du CoDir de l'ARASPE (9 séances)
- Membre du Conseil intercommunal de l'AJERCO & commission des finances (1 séance)
- Membre de la commission de gestion de l'AJERCO (1 séance)
- Membre du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge (3 séances)

## Affaires sociales

### ARASPE

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif. Deux services délivrent ces prestations : le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).

L'AAS et le CSR offrent un service à notre population par des prestations d'accueil, d'écoute et de prise en charge globale. Les collaboratrices et les collaborateurs délivrent des prestations de qualité avec professionnalisme et rigueur, œuvrant dans un système social complexe et se confrontant à des problématiques multidimensionnelles et souvent difficiles.

Les activités menées en 2023 ont eu lieu dans la continuité des démarches initiées en 2022. Un effort soutenu a été déployé pour progresser dans le développement et l'amélioration des services à la population ainsi que des conditions de travail du personnel.

L'ARASPE a continué à assurer les prestations de base régies par la LASV (Loi sur l'aide sociale vaudoise) et le RAAS (Règlement sur les agences d'assurances sociales), tout en introduisant de nouvelles actions en faveur de la population de notre région d'action sociale en constante augmentation. Plusieurs projets ont été menés, tels que :

- **Financement des Associations d'action sociale (RAS)** : un travail conséquent a été effectué avec la DGCS, l'autorité de contrôle et de subvention, en vue d'harmoniser les *reportings* financiers des RAS. L'ARASPE a contribué activement dans le processus de création d'un nouveau tableau présentant les charges et les produits par entité CSR et AAS.
- **Clic Ensemble** : la validation par le Conseil d'Etat fin mars 2023 du projet pilote « Inégalités sociales-numériques : faciliter l'usage des outils numériques » présenté par l'ARASPE en collaboration avec l'ARASOL dans le cadre du programme « Vaud pour vous ». Le démarrage du projet a commencé en juin 2023 en engageant une coordinatrice de projet, en retenant une agence de communication et en préparant la campagne de communication : trouver le nom du projet « Clic Ensemble », rechercher des bénévoles, rechercher le formateur pour les bénévoles appelés désormais des Ambassadeurs et des Ambassadrices du Clic et enfin rechercher des lieux neutres pour animer les ateliers, soit des cafés-restaurants.
- **Guichet d'accompagnement et d'orientation unique** : la concrétisation du projet lancé en 2022 en vue de la création d'un guichet unique pour la population (GAOU). Le nouveau modèle d'accueil a été testé en 2023 sur le site d'Echallens. Des adaptations ont eu lieu tout au long de l'année qui ont permis de perfectionner le modèle et de développer les outils de travail (bornes d'accueils, téléphones, procédures, etc.). Le déploiement de ce modèle se poursuivra en 2024 sur le site de Prilly.

La direction de l'ARASPE n'est non seulement soucieuse de faire connaître les prestations et lutter ainsi contre le non-recours, mais elle tient aussi, chaque fois que cela est possible, à collaborer avec les partenaires pour offrir des prestations de proximité. En ce sens, elle a approché l'association AVIVO en 2023 pour solliciter la mise en place de permanences d'aide pour remplir les déclarations

d'impôts dans notre région. AVIVO a pu répondre positivement à leur demande et une nouvelle offre de permanence a pu ouvrir sur Echallens. Cette action a remporté un vif succès, puisqu'elle a pu remplir les 33 permanences proposées.

Le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable au bureau communal.

## ASPIC

La piscine des Chavannes à Cossonay a ouvert ses portes le 14 juillet 2021. Cette piscine, composée de 2 bassins en inox, est gérée par l'ASPIC. Elle accueille différents publics, propose et encadre des activités variées et motivantes. L'équipe est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant 10.65 ETP (équivalents temps plein).

La fréquentation de la piscine a été de l'ordre de 66'527 passages, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2022. Elle est satisfaisante avec environ 6'500 personnes par mois, ceci pendant les saisons hautes : automne, hiver et printemps.

Les écoles primaires et secondaires ainsi que la Fondation de Vernand ont utilisé les bassins pour l'enseignement de la natation, du lundi au vendredi, de 08h30 à 15h30. Le personnel de la piscine est mis à disposition des écoles en cas d'absence de professeur (soutien, remplacement) et surtout, participe à la prévention et à la sécurité de ces groupes.

L'ASPIC a loué des lignes d'eau à plusieurs prestataires externes tels que :

- le Mouvement des Aînés,
- une clinique de physiothérapie,
- le Club de natation d'Yverdon,
- Philip Morris,
- l'école Internationale de Lausanne (ISL),
- waterpolo (Aspic Natation), qui a vu le jour lors de la rentrée scolaire 23/24 et qui accueille déjà 17 jeunes entre 8 et 13 ans.

La piscine des Chavannes a rapidement démontré sa capacité à accueillir et organiser de petites et grandes manifestations. Elle a encadré plusieurs matchs, tournois et championnats de waterpolo, un tournoi d'aqua volley, la formation pour les futurs experts de la région romande et des cours EAD (Examen pour les futures moniteurs J&S).

La Vague, cafétéria de la piscine, propose une très belle vitrine avec de bons produits cuisinés et préparés avec soin, consommables sur place ou à l'emporter (bowls, soupes, sandwichs garnis, etc.). Une très belle terrasse exposée plein sud permet de se désaltérer avec un grand choix de boissons. Pendant les mois de juin et de juillet, un joli petit festival culturel a été organisé par une partie de l'équipe de la piscine dynamique et motivée. La Commune





de Cossonay a donné l'autorisation d'utiliser la terrasse les vendredis en soirée. Cette animation sera reconduite en 2024.

Les membres de la direction de la piscine ont tout mis en œuvre pour faire de la publicité sur les activités proposées. Ils ont su être très actifs et inventifs sur les réseaux sociaux, ce qui a valu une augmentation des followers. Ils ont également participé à « l'expo de Coss » où ils ont mis la piscine en avant en présentant l'ensemble des activités offertes et en organisant des jeux, des lots et des offres attractives. Finalement, ils ont préparé un calendrier de l'Avent qui proposait de petites épreuves et des challenges à l'attention du public. Cette action a attiré la curiosité sur les réseaux, auprès des familles et de leurs enfants.

Le rapport de gestion de cette intercommunale est consultable au bureau communal.

## Assurances

La totalité de notre portefeuille (assurance des bâtiments, des véhicules, de choses, ECA, assurances collectives maladie, accident, 2<sup>e</sup> pilier) a été analysée et commentée par E-Gestion Léman SA.

De nouvelles propositions sont faites à chaque échéance de contrat en vue d'améliorations constantes.

## Déchets

La compostière « En Faraz » a fermé ses portes au 31 décembre 2023 après presque 20 ans d'activité et par conséquent la Municipalité a dû étudier toutes les possibilités qui s'offraient à elle pour trouver une alternative. Après étude, votre Exécutif a décidé de rejoindre, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz et Penthalaz chez Valorsa où la quasi-totalité des déchets urbains peuvent être amenés. Cette nouvelle collaboration a été officialisée par la signature de la convention de gestion d'une déchetterie intercommunale entre les communes concernées et Valorsa SA le 2 octobre 2023.

Afin que cette transition se déroule du mieux possible et pour une gestion efficiente des déchets, une communication a été adressée à l'ensemble des habitant-e-s courant décembre 2023 avec les directives ci-dessous mises à jour en fonction des changements intervenus :

- les directives communales sur la gestion des déchets,
- l'ABC des déchets,
- la brochure et le calendrier du ramassage en porte-à-porte qui reste d'actualité, mais de manière plus réduite,
- le tableau d'affluence de la nouvelle déchetterie ainsi qu'un plan d'accès,
- la carte d'accès à la déchetterie intercommunale,
- les horaires d'ouverture de Valorsa.

Concernant la valorisation des déchets de cuisine, la Municipalité a opté pour une collaboration, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec la société BioEcoEnergie à Gollion qui transforme les déchets organiques en chaleur (65 %) et en électricité (35 %). Un contrat a été convenu à ce sujet le 4 décembre 2023.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriété de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre Municipalité utilise le centre de Valorsa à Penthaz, pour les filières de gestion des déchets incinérables, du verre, du bois, des déchets électriques, des huiles végétales et des pneus.

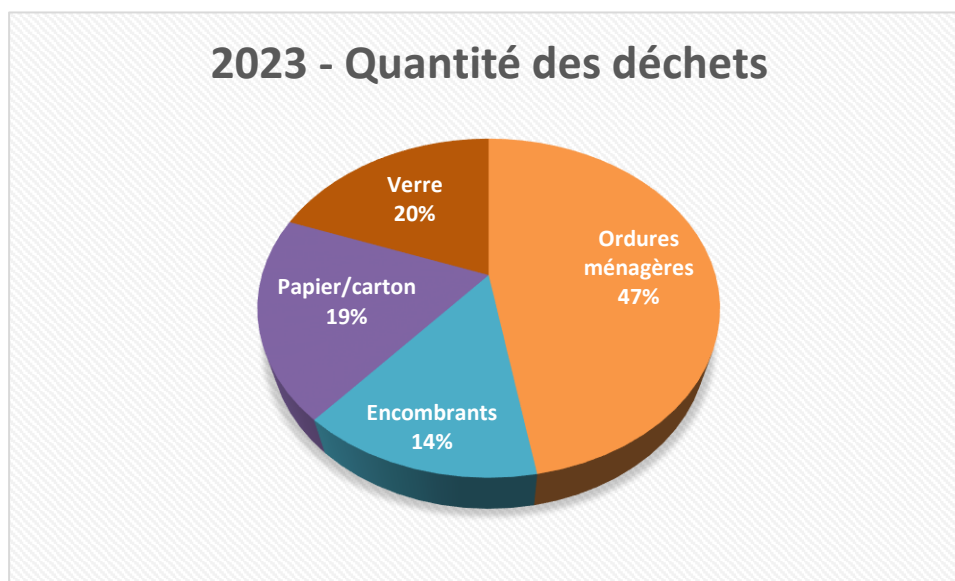
Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.-- par tonne.

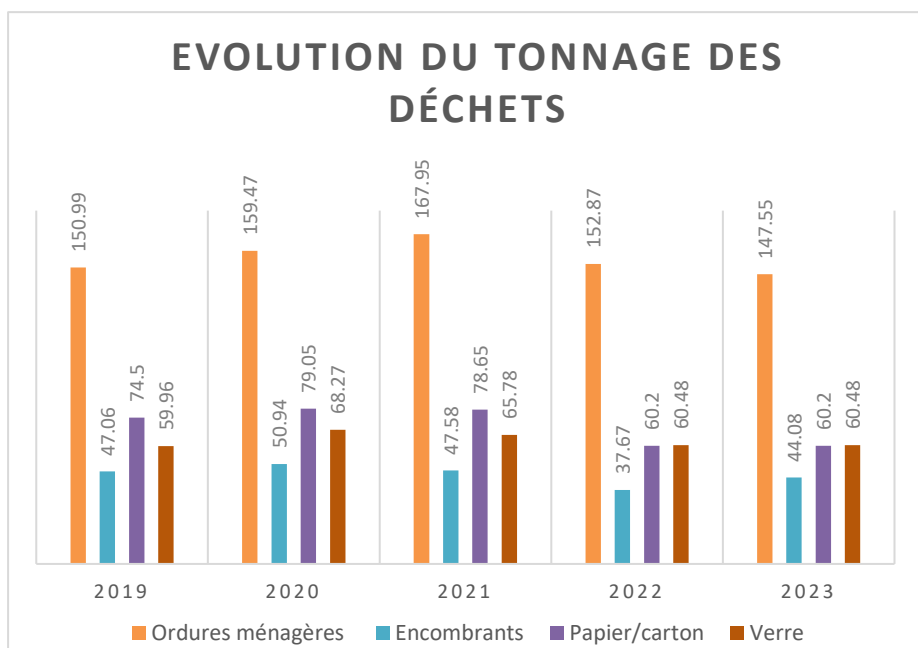
En 2023, la rétrocession liée aux déchets, coordonnée par VALORSA nous a rapporté CHF 53'542.30 HT, soit CHF 362.876 pour 147.55 tonnes d'ordures ménagères. La rétrocession annuelle pour le verre qui est acheminé chez Valorsa est de CHF 3'732.05.

Cette année, suite aux bons résultats, nous avons reçu une rétrocession exceptionnelle de TRIDEL de CHF 5'212.35.

Afin de sensibiliser la population au « littering » (déchets sauvages), la Commune a organisé au mois de mars un Coup de balai. 27 adultes et 13 enfants ont pu sillonner le territoire communal à la recherche de déchets sauvages.

#### Les statistiques communales sur les déchets :





## Finances

Ce point sera développé de manière approfondie dans la deuxième partie, au point 8, page 1 et suivantes.

## Informatique

Cette année, nous avons procédé à quatre actions visant à améliorer les infrastructures informatiques et la sécurité de l'Administration communale.

1. **Pose d'un deuxième écran sur certaines places de travail** de l'Administration communale (Secrétaire municipale et Boursière) afin de permettre aux employées de travailler simultanément sur plusieurs tâches ou applications.
2. **Achat de 6 ordinateurs portables** pour les 5 municipaux et pour la personne en charge de la communication ceci afin d'offrir plus de flexibilité et de permettre de travailler à partir de différents emplacements. Cette solution facilite le partage d'informations, réduit le risque que des documents sensibles ou confidentiels soient transférés sur des ordinateurs personnels non sécurisés et permet de réduire les coûts liés à l'impression, contribuant ainsi à une approche plus respectueuse de l'environnement. L'achat de ces ordinateurs, acceptés par la Commission des finances, offre une solution polyvalente et favorise la collaboration, la sécurité des données et l'efficacité du travail.
3. **Double authentification pour toute personne se connectant à l'infrastructure de la Commune** afin de garantir et renforcer la sécurité des accès. Cette double identification consolide la sécurité en exigeant une 2<sup>e</sup> forme d'authentification. Elle a été mise en place par le prestataire informatique SADIES.
4. **Signature d'une convention en cas de cyberattaque** : le 4 juillet 2023, l'UCV a adopté une convention entre le Canton et les communes permettant de mettre en place une force d'intervention cantonale en cas de cyberattaque. L'équipe d'intervention est composée d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité (SOC), de la Direction

générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSO) à laquelle pourront se joindre, selon les situations de crise, des experts de la cybercriminalité de la Police cantonale vaudoise (PolCant) ainsi que des spécialistes de la gestion de crise de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Cette convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'établissement d'une cellule de crise a été mise en place au sein de la Commune. Des affiches avec les règles de conduite en cas de cyberattaque ont été placées à l'Administration communale, à la structure d'accueil Pic et Croc et à la bibliothèque.

## IMPORTANT

### Que faire en cas de cyberattaque à Vufflens-la-Ville ?

1. Isolation de l'informatique communale vis-à-vis de l'extérieur (SORTIR DE CITRIX ET DEBRANCHER TOUTES LES PRISES)
2. Appelez SADIES afin de préserver l'intégrité des sauvegardes  
**021 631 15 99**
3. **Appelez le 117** – unité cybercrime de la PolCant
4. Contacter la cellule de crise

#### Composition de la cellule de crise :

Syndic	Olivier Duperrut	079 256 14 85
Municipale resp. Informatique	Chantal Di Lallo	079 636 39 61
Secrétaire municipale	Mélanie Hilpert	021 702 45 34

## BIOV

Au cours de l'année 2023, nous avons placé au cœur de nos efforts l'amélioration constante du BIOV. Nous avons accueilli une nouvelle collaboratrice avec enthousiasme, tout en continuant à encourager la participation active des habitants du village et des sociétés locales.

Malgré des défis auxquels nous sommes parfois confrontés, nous avons toujours été déterminés à apporter un vent de fraîcheur lors de chaque édition. Chaque numéro nous donne une opportunité de mettre en lumière des personnes inspirantes, des événements et des initiatives locales qui font la richesse de notre village.

Nous nous réjouissons de continuer à apporter de nouvelles idées ainsi que des perspectives créatives. La collaboration active que nous entretenons avec les citoyens, les sociétés locales et autres associations joue un rôle essentiel dans la diversification de notre contenu et nous remercions chacun pour cette précieuse collaboration. Nous continuons à faire évoluer notre journal local avec engouement !



## 4. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Comme les années précédentes, la Municipalité a décidé que le contenu de son rapport de gestion se limiterait à la gestion communale. Cette décision s'inscrit également dans un aspect écologique étant donné que le rapport de gestion dans sa forme « papier » en sera ainsi réduit.

Les liens suivants vous permettront d'accéder aux sites de diverses entités intercommunales :



<https://www.ajerco.ch>



<https://www.es-cossonay-penthalaz-pam.ch>



<https://www.asivenoge.ch>



<https://www.grosdvaud.ch/>

Piscine des Chavannes



<https://www.aspicoss.ch>



<https://pci-gdv.ch>



<https://www.sdis-venoge.com>



<https://www.valorsa.ch>

\* \* \*



Les rapports complets des entités intercommunales peuvent être consultés au bureau communal, soit :

- |                     |                                     |
|---------------------|-------------------------------------|
| - AJERCO            | - AIEV                              |
| - ARASPE            | - ARGdV                             |
| - ASIcOpe           | - ASIVenoge                         |
| - ASPIC             | - Bibliothèque                      |
| - EIEVMV            | - Groupement forestier de la Venoge |
| - ORPC Gros-de-Vaud | - SDIS Région Venoge                |
| - SEVA              | - Valorsa SA                        |

## 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et conseillères communales, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### APPROUVE

la gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité en séance du 6 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
O. Duperrut



La Secrétaire

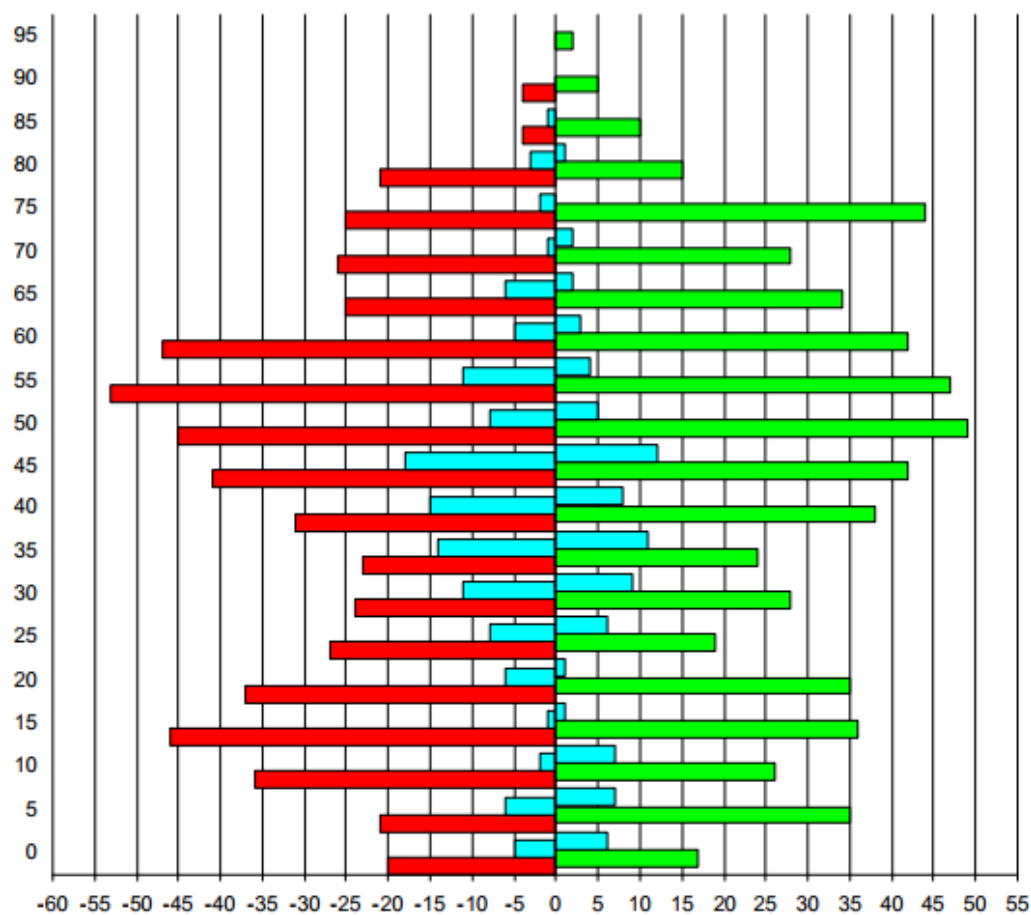
  
M. Hilpert

## 6. ANNEXES

### La pyramide des âges 2023 :

#### Pyramide des âges

■ Hommes (suisse)    ■ Femmes (suisse)  
 ■ Hommes (étranger)    ■ Femmes (étranger)



	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95
■ Femmes (étranger)	6	7	7	1	1	6	9	11	8	12	5	4	3	2	2	0	1	0	0	0
■ Hommes (étranger)	-5	-6	-2	-1	-6	-8	-11	-14	-15	-18	-8	-11	-5	-6	-1	-2	-3	-1	0	0
■ Femmes (suisse)	17	35	26	36	35	19	28	24	38	42	49	47	42	34	28	44	15	10	5	2
■ Hommes (suisse)	-20	-21	-36	-46	-37	-27	-24	-23	-31	-41	-45	-53	-47	-25	-26	-25	-21	-4	-4	0

**L'inventaire des véhicules :**

Genre véhicule	Marque	Modèle	No plaque	Assurance	Valeur achat	Mise en circulation	KM ou heure
Remorque	Atlas	UP 133 T	VD 407 358	-	4 100.--	14.07.2003	-
Camion	Reform	Muli 880S	VD 690 227	Axa RC + Casco	149 946.55	09.10.2003	52 541 km
Voiture de livraison	Citroën	Berlingo 1.4i 600	VD 303 925	Vaudoise RC + Casco	15 320.--	27.02.2007 au 15.06.2023	-
Voiture de livraison	Toyota	PROACE CITY	VD 303 925		42 400.--	12.09.2023	1 585 km
Tracteur tondeuse	Kubota	G23	VD 9 992	Vaudoise RC + Casco	19 000.--	03.05.2018	93 h
Chariot à moteur	Kubota	B2650	VD 690 245	Axa RC + Casco	35 225.--	20.11.2018	323 h

**La liste des Règlements communaux, lesquels sont consultables sur le site communal :**

<u>Objet</u>	<u>Date d'approbation</u>
Améliorations foncières	18.04.1936
Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions	15.11.2000
Règlement communal sur les taxes communales de police des constructions et aménagement du territoire	02.07.2001
Règlement de fonction de la commission consultative d'urbanisme	01.04.2002
Règlement d'utilisation de la salle de sports, de ses locaux annexes et des installations extérieures	17.05.2010
Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données	05.08.2011
Règlement communal sur la gestion des déchets	12.11.2012
Règlement communal sur la distribution de l'eau (annexe approuvée 13.12.17)	20.08.2015
Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales	07.09.2015
Règlement communal des sépultures et du cimetière	17.11.2015
Règlement interne du Conseil communal sur l'utilisation du « Fonds Spécial du Conseil communal »	17.05.2016
Règlement pour le Conseil communal	07.02.2017
Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux	13.12.2017
Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants	13.12.2018
Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins	04.06.2019
Règlement général de police	12.07.2019
Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires	06.01.2021
Dispositions réglementaires municipales pour le stationnement privilégié de véhicules des résidents et des entreprises sur la voie publique	02.02.2022

**Liste des associations intercommunales :**

Entente			
Entente	Délégué-e-s Muni	Délégué-e-s Conseil communal	CoDir
EIEVMV Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix			Duperrut Olivier Gruaz Michel
Association de communes (LC)			
ASiCoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Env.	Jaugey Caroline	Duperrut Diana Nicollerat Martine (suppl.)	-
ASiVenoge Association Scolaire Intercommunale de la Venoge	Di Lallo Chantal Duperrut Olivier	Reda Stéphanie Stucki Jean-Claude Allienne Fanny (suppl.)	Jaugey Caroline
ASPIC Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes	Jaugey Caroline	Equey Michel Duperrut Diana (suppl.)	Di Lallo Chantal
AJERCO Accueil de jour des Enfants de la Région de Cossonay	Di Lallo Chantal	Lüscher Marie-Laure Maillefer Jérémy (suppl.)	Jaugey Caroline
AIEV Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées	Berchier Pascal	Equey Michel Goy David Pilet Jacques Trottet Yves Vigouret Patrick Berthoud Samuel (1 <sup>er</sup> s.) Marchon Thierry (2 <sup>e</sup> s.)	Gruaz Michel
ARASPE Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens	Jaugey Caroline	-	Di Lallo Chantal
ARGdV Association de Développement Région Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier

SDIS Région Venoge	Gruaz Michel	-	Berchier Pascal
ORPC Gros-de-Vaud	Gruaz Michel	-	Berchier Pascal
Groupement forestier intercommunal de la Venoge	Gruaz Michel	-	-
<b>Divers</b>			
ASPMAD – CMS Nord Vaudois	Di Lallo Chantal	-	-
Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Di Lallo Chantal	-	-
AVASAD	Di Lallo Chantal	-	-
Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	Di Lallo Chantal	-	-
EFRC	Duperrut Olivier	-	-
Entraide familiale de la région de Cossonay	Di Lallo Chantal	-	-
Eglise catholique de Bussigny	Jaugey Caroline	-	-
EHNV	Gruaz Michel	-	-
Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	Gruaz Michel	-	-
FEM	Di Lallo Chantal	-	-
Fondation pour l'enseignement de la musique	-	-	-
Paroisse EERV	Di Lallo Chantal	-	-
Eglise Réformée Vaudoise	-	-	-
Passeport Vacances Cossonay	-	-	-
Réseau santé	-	-	-
VALORSA	-	-	-
Centre de tri et de conseil pour les déchets de communes vaudoises	-	-	-
TRIDEL	-	-	-
Usine d'incinération cantonale vaudoise	-	-	-
SAF RC 177	-	-	Berthoud Olivier
Syndicat Améliorations Foncières de la RC 177	-	-	Duperrut Olivier
SEVA – SIVA	Gruaz Michel	-	Duperrut Olivier

Demandes de la commission de gestion – Suivi :

Recommandations	Réponses - Actions
<p><b>01-22 Eau potable</b> Etudier la pertinence d'installer un système de filtration UV en ligne (Faisabilité technique et coûts).</p>	<p>L'OFCO est connue pour avoir de très hautes exigences en matière de qualité de l'eau. Or M. Vurruso, inspecteur des eaux de l'OFCO, s'est montré catégorique. Si nous n'avons jamais eu de pollution ni de présence de bactéries fécales ou autres dans notre eau (et tel est le cas !) il n'y a aucune raison d'envisager de faire poser un tel filtre ultraviolet.</p>
<p><b>02-22 Gravière et décharge - Projet de gravière du Moulin d'Amour</b> S'appuyer, pour ce projet et les projets d'envergure à venir, sur les avis d'experts indépendants de différents domaines ; a minima juridiques et techniques.</p>	<p>L'éventuel site figure toujours dans le projet PDCAR (plan directeur des carrières) mais n'est pas d'actualité.</p>
<p><b>03-22 Anciennes décharges et pollutions des sols</b> Saisir l'opportunité de la révision annoncée du cadastre des sites pollués pour faire pression sur le Canton afin de faire avancer la possible dépollution d'En Faraz et d'obtenir une meilleure information générale sur les pollutions communales.</p>	<p>L'ancienne décharge de Réverule est toujours suivie par le canton et des campagnes de surveillance sont effectuées 2 fois par année par le bureau Geotest SA (mandaté par la DGE). A l'heure actuelle, la pollution mesurée en arsenic reste stable et ne menace pas de biens à protéger tels que les eaux souterraines ou de surface, nous allons donc continuer la surveillance pour 2024. En ce qui concerne les autres décharges, pour le moment rien n'a changé, car nous attendons l'adoption de la demande de crédit par le Grand Conseil. Une fois le crédit obtenu, nous pourrions alors lancer notre mise à jour du cadastre des sites pollués selon de la priorisation des sites réalisée en fonction de leur impact sur l'environnement.</p>
<p><b>04-22 Augmentation du prix de l'électricité en 2022</b> Poursuivre les réflexions sur des solutions visant à diminuer la consommation électrique à long terme.</p>	<p>Eclairage public en LED – panneaux photovoltaïques sur la grande salle – chauffage de l'église – borne de recharge électrique.</p>



<p><b>05-22 Gestion de crises – Risque de black-out</b> S'assurer que le dispositif qui entoure le point de rencontre d'urgence (PRU) soit effectivement opérationnel (tests à effectuer)</p>	<p>Le PRU n'est plus d'actualité. Le canton va récupérer les radios.</p>
<p><b>06-22 Vie de l'administration communale</b> S'appuyer sur une expertise RH pour assainir la situation dans l'administration communale, bâtir un environnement de travail sain et respectueux pour les employés communaux et revoir en profondeur les processus RH internes. Se doter d'un meilleur suivi de la satisfaction et de solutions de résolution des tensions entre les collaborateurs et entre la Municipalité et ses collaborateurs.</p>	<p>En 2023, nous avons eu le soutien RH d'OpenWays pour toute la procédure de recrutement (cahier des charges, entretiens, etc...). Le nécessaire a également été fait pour la transformation des bureaux. Le préavis permettra encore d'améliorer la situation.</p>
<p><b>07-22 Vie de l'administration communale</b> Clarifier des rôles, des responsabilités et des missions de chacun au moyen d'un organigramme et de cahiers de charges détaillés. Se former, par ex. auprès de l'UCV qui propose une formation « Rôles et responsabilités dans les communes ».</p>	<p>L'organigramme et les descriptifs de postes ont été faits. Les demandes seront fournies.</p>
<p><b>08-22 Vie de l'administration communale</b> Etablir des adresses électroniques génériques pour le greffe et les différentes fonctions ou prestations, indépendamment des titulaires des postes afin de garantir la continuité en cas de départ.</p>	<p>Fait.</p>
<p><b>01-21 Charte informatique et gestion des données</b> Faire mentionner que le traitement des données personnelles se fait dans le cadre de la Loi fédérale sur la Protection des Données et le Règlement Général sur la Protection des Données.</p>	<p>Fait, voir page suivante.</p>
<p><b>02-21 Connexion aux sessions des ordinateurs</b> Mettre en place l'authentification à deux facteurs.</p>	<p>Fait.</p>
<p><b>03-21 Affiliation et normes informatiques</b> Mettre en place l'ensemble des bonnes pratiques, des technologies et des documents dans le cadre de la Cybersécurité.</p>	<p>Fait et en cours avec la société Navixia.</p>

## **CHARTRE INFORMATIQUE de la Commune de Vuufflens-la-Ville**

### **1. OBJECTIF**

Ce document a pour but d'énoncer les règles concernant l'accès aux ressources informatiques ainsi que l'utilisation de ces dernières afin de protéger les données de l'administration communale.

### **2. CHAMP D'APPLICATION**

La chartre informatique s'applique à tous les membres de la Municipalité, collaborateurs, stagiaires, etc. (ci-après utilisateurs-trices) autorisés à se servir des équipements informatiques de l'administration communale.

Chaque utilisateur-trice s'engage formellement à respecter les dispositions de ce document.

### **3. REGLES DE SECURITE**

Le droit d'accès aux ressources et aux fichiers informatiques est accordé par un compte qui est inaccessible. Il doit être protégé par un mot de passe dont la construction est sûre, d'au moins 10 caractères, comprenant des lettres minuscules, majuscules, des chiffres et des caractères spéciaux, dont au moins un caractère de chacune de ces catégories.

Il est expressément demandé que le mot de passe pour accéder au DAAS par les utilisateurs-trices soit changé tous les trois mois.

Aucune divulgation du mot de passe n'est autorisée hormis entre l'équipe administrative afin de permettre une consultation des emails en cas d'absence pour quelque raison que ce soit.

### **4. INTERNET**

#### **4.1. Principes généraux**

L'internet doit être consulté par l'utilisateur-trice uniquement à des fins professionnelles et dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées.

L'utilisation de l'internet à des fins personnelles est autorisée à condition que les ressources consultées soient infimes et que le temps de travail ni la capacité du réseau ne s'en trouvent affectés. La consultation à des fins personnelles doit par définition demeurer occasionnelle et accessoire.

#### **4.2. Utilisation abusive**

Tout-e utilisateur-trice doit veiller à utiliser l'internet sans faire courir à l'administration communale des risques d'ordre légal, réglementaire ou opérationnel et sans compromettre la réputation de l'association. Toute utilisation abusive ou illégale est strictement interdite.

#### **4.3. Téléchargement des informations**

Les logiciels, données et fichiers (y compris les fichiers contenant un contenu audio ou vidéo, voire les deux) ne peuvent être téléchargés à partir de l'internet vers les réseaux qu'à la seule condition qu'ils soient en rapport avec l'activité professionnelle. Ces opérations sont autorisées, étant entendu que les utilisateurs-trices veilleront à respecter le droit des parties tierces et à ne pas introduire de virus dans le réseau.

#### **4.4. Communication électronique**

L'utilisateur-trice se servira de son adresse répertoriée sur la messagerie électronique de Vuufflens-la-Ville pour toutes ses communications d'ordre professionnel. Elle veillera à rédiger ses messages avec la plus grande correction car le nom de la Commune apparaît dans son adresse.

Les envois en masse (chaîne) ou la rediffusion d'annuaires (spam) sont interdits.

### **5. TELETRAVAIL**

L'utilisateur-trice qui travaille depuis son domicile devra impérativement utiliser le matériel professionnel (portable) mis à disposition de l'administration communale pour se loguer sur le DAAS afin de sécuriser un maximum la connexion.

### **6. PROTECTION DES DONNEES**

Le traitement des données personnelles se fait dans le cadre de la Loi fédérale sur la Protection des Données et le Règlement Général sur la Protection des Données.

La présente chartre est signée en deux exemplaires, dont un revient à l'utilisateur-trice et l'autre à la Commune de Vuufflens-la-Ville.

Vuufflens-la-Ville, le .....

*Utilisateur-trice*

Nom et prénom .....

E-mail communal .....

Signature .....

## **La liste des abréviations :**

AAS	Agence d'Assurances Sociales
AF	Améliorations foncières
AG	Assemblée générale
AIEV	Association Intercommunale Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay
AMF	Accueillante en Milieu Familial
APE	Auxiliaire petite enfance
APMI	Accueil parascolaire de midi
ARASPE	Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASE	Assistante socio-éducative
ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de La Venoge
ASPIC	Association Intercommunale de la piscine de Chavannes
BLS/AED	Cours premiers secours
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CoDir	Comité de direction
CoFin	Commission des finances
CoGest	Commission de gestion
CSR	Centre Social Régional
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSO	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EH	Equivalents habitants
EIAP	Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EMS	Etablissements médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
ESE	Educatrice socio-éducative
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
GSL	Groupement des sociétés locales
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LC	Loi sur les communes
LPR	Loi sur les procédés de réclame
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OFCO	Office de la consommation
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

PCI	Protection civile
PECC	Plan énergie et climat communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPDL	Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars
P + R	Parkings - relais
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RC 177	Route cantonale de liaison zone industrielle – entrée autoroute
RH	Ressources humaines
RLPR	Règlement d'application de la Loi sur les procédés de réclame
RPAC	Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers
SA	Société anonyme
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SEVA	Syndicat d'Entretien de Vufflens-Aclens
SI	Services industriels
SIT	Service d'Information du territoire
SIVA	Syndicat d'Infrastructures Vufflens-Aclens
SOC	Centre opérationnel de sécurité
ST	Service technique
STEP	Station d'épuration des eaux de Lausanne
TAF	Tribunal administratif fédéral
TL	Transports publics de la région lausannoise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
UV	Ultraviolet
ZI	Zone industrielle
ZUP	Zone d'utilité publique

## 7. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune de Vufflens-la-Ville arrêtés au 31 décembre 2023.

### Comparaison comptes 2023 / budget 2023/ comptes 2022

	Comptes 2023	Budget 2023	Variation	Comptes 2022	Variation
	CHF	CHF	%	CHF	%
<b>CHARGES</b>	<b>8 474 632.17</b>	<b>8 940 700.00</b>	<b>-5.2%</b>	<b>8 251 240.25</b>	<b>2.7%</b>
Administration	1 469 854.89	1 579 300.00	-6.9%	1 231 276.49	19.4%
Finances	2 315 035.96	2 208 200.00	4.8%	2 508 660.87	-7.7%
Domaines&Bâtiments	857 447.69	913 000.00	-6.1%	715 094.09	19.9%
Travaux	703 463.07	784 200.00	-10.3%	802 158.20	-12.3%
Instruction publique&cultes	945 272.00	990 300.00	-4.5%	884 486.30	6.9%
Police	304 889.28	325 900.00	-6.4%	300 141.70	1.6%
Sécurité sociale	1 609 377.38	1 848 300.00	-12.9%	1 540 239.20	4.5%
Services industriels	269 291.90	291 500.00	-7.6%	269 183.40	0.0%
<b>REVENUS</b>	<b>8 493 552.41</b>	<b>8 953 900.00</b>	<b>-5.1%</b>	<b>8 256 998.88</b>	<b>2.9%</b>
Administration	455 280.25	495 200.00	-8.1%	430 664.06	5.7%
Finances	6 505 654.08	6 737 200.00	-3.4%	6 332 725.62	2.7%
Domaines&Bâtiments	477 648.90	513 700.00	-7.0%	457 183.45	4.5%
Travaux	498 890.18	623 500.00	-20.0%	586 580.70	-14.9%
Instruction publique&cultes	180 273.00	183 400.00	-1.7%	119 670.00	50.6%
Police	15 158.50	12 500.00	21.3%	18 091.65	-16.2%
Sécurité sociale	91 355.60	96 900.00	-5.7%	42 900.00	113.0%
Services industriels	269 291.90	291 500.00	-7.6%	269 183.40	0.0%
<b>RESULTAT</b>	<b>18 920.24</b>	<b>13 200.00</b>	<b>43.3%</b>	<b>5 758.63</b>	<b>228.6%</b>

### Commentaire général sur les comptes

Le budget 2023 avait été considéré comme réaliste par la Municipalité. Les comptes 2023 reflètent un exercice qui se rapproche du budget prévu, avec tout de même une diminution des charges prévues de CHF 466'067.83. En comparant le budget 2023 vs les comptes, on constate que le ratio charges / revenus demeure identique (- 5 %), confirmant ainsi que nous sommes en ligne avec nos objectifs financiers.

Notre marge d'autofinancement s'élève à CHF 684'321.--. Outre les attributions ou prélèvements légaux ou usuels aux différents fonds de réserve et fonds affectés, cette marge nous a permis de ventiler le résultat de la manière suivante :

1. CHF 40'000.-- dans le fonds de réserve « Rénovation routes » en vue des travaux prévus sur les chemins AF en 2024.
2. CHF 16'000.-- dans le fonds de réserve « Débiteurs non solvables », ceci afin d'arriver au montant du décompte envoyé par l'ACI.
3. CHF 250'000.-- dans le fonds d'égalisation du résultat suite à l'annonce de l'ACI d'une reprise d'impôts découlant de recours liés à d'anciennes taxations.

Après ces opérations extrabudgétaires, **l'excédent de revenu net de l'exercice 2023 se monte à CHF 18'920.24.**

Ci-dessous, les principaux points à relever :

1. 210.4011 + 210.4012 : nous constatons que l'impôt sur les personnes morales est, une fois de plus, en forte progression. Ainsi l'arrivée et le développement de nouvelles entreprises dans notre village nous permet des entrées d'impôts conséquentes :

<b>Années</b>	<b>Montants</b>	<b>Augmentation</b>
2021	CHF 310'587.50	
2022	CHF 484'582.05	+ 56 %
2023	CHF 740'215.58	+ 53 %

2. 210.4001 : l'impôt sur les revenus des personnes physiques est très similaire à celui de 2022 avec une légère diminution (- 2 %).
3. 210.4050 : les impôts sur les successions & donations ont été beaucoup moins importants que prévus puisque nous avons budgété un montant de CHF 20'000.-- et que finalement le compte se clôture avec des recettes de CHF 3'112.20, soit 95 % de moins qu'en 2022. Ceci démontre la difficulté à prévoir les revenus de ces impôts.
4. 210.4411 : la rétrocession sur les impôts pour frontaliers a été très importante cette année et dépasse largement le budget avec CHF 294'580.-- contre CHF 190'000.-- prévu (+ 55 %).
5. 210.4414 : nous constatons une forte augmentation des recettes du gain immobilier en 2023 avec une augmentation de + 38 % par rapport au budget.

Les principaux travaux hors préavis et budgétisés effectués cette année ont été les suivants :

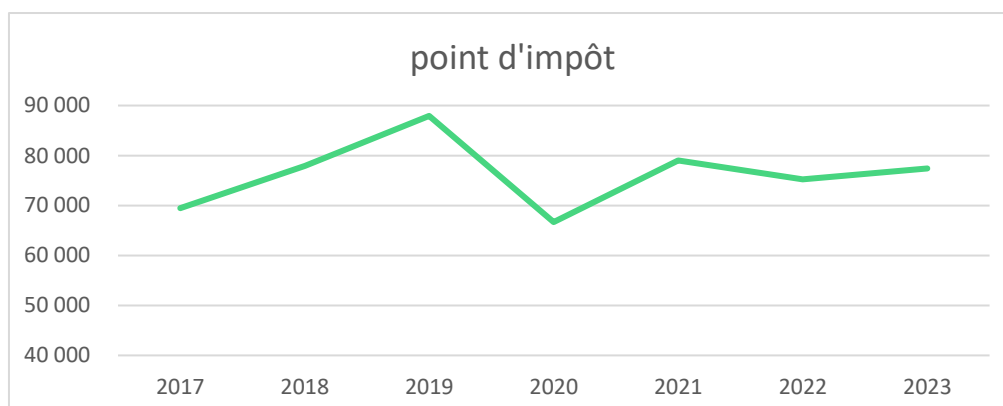
1. réfection des murs de l'église,
2. changement des portes de la voirie,
3. changement de l'éclairage en LED dans les collèges,
4. réparation de plusieurs fuites sur le réseau d'eau.

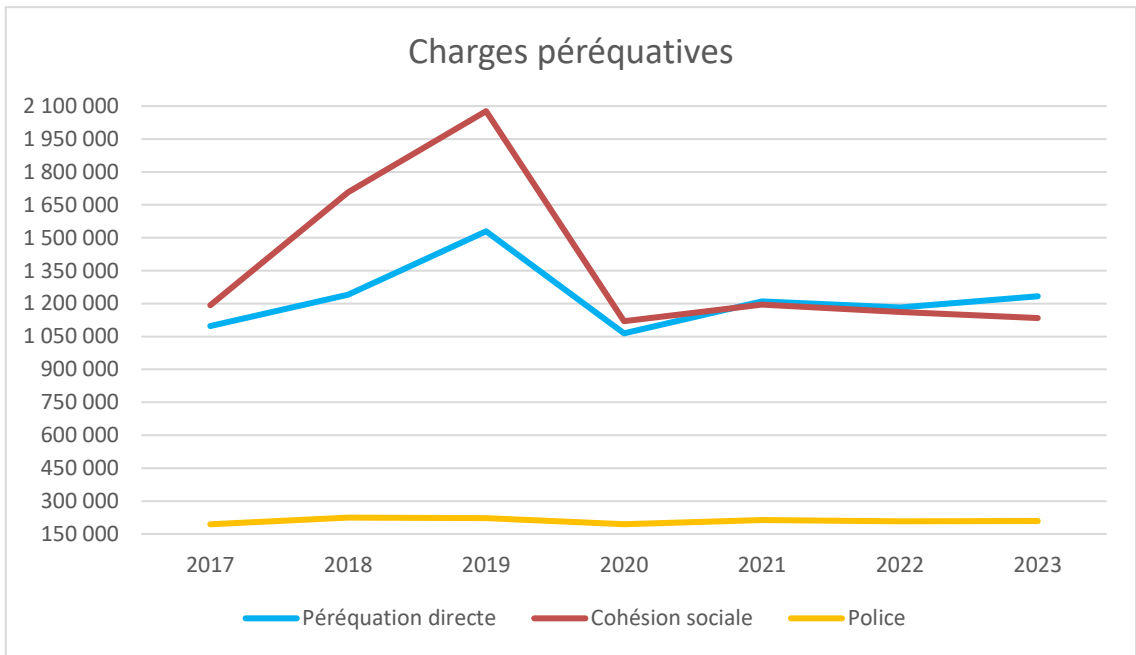
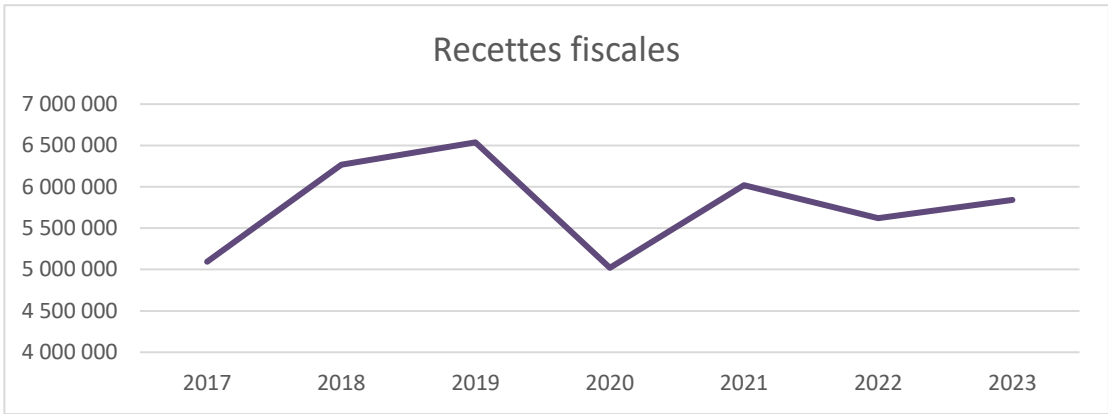


## Evolution chiffres-clé (comptes et bilan 2018-2023)

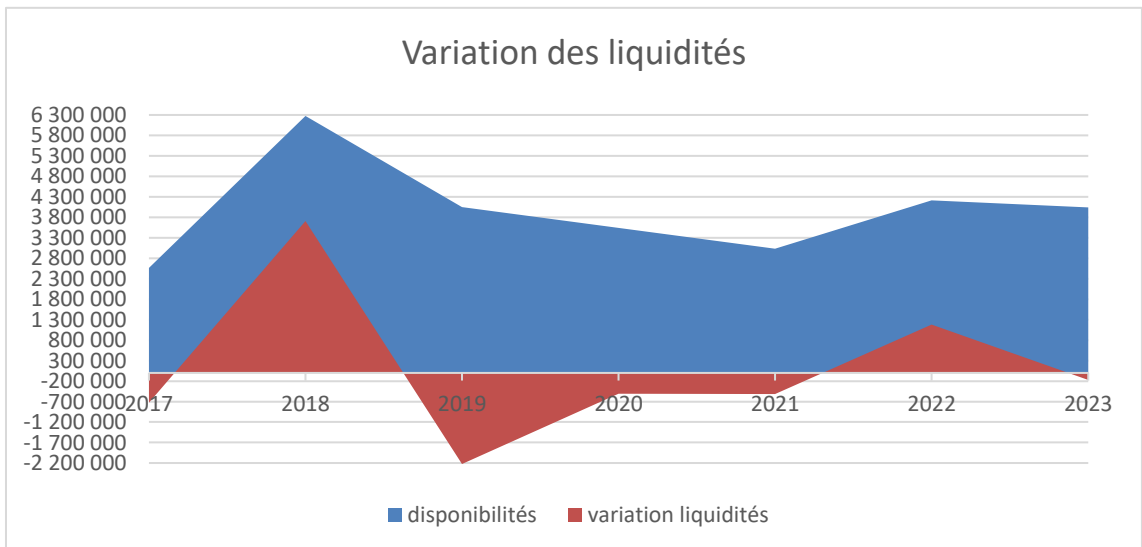
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Revenus</b>						
21 - Revenus d'impôts, dont	6 266 045	6 537 638	5 020 660	6 020 642	5 622 534	5 839 739
Impôts PP	3 921 887	4 628 566	3 545 173	4 521 484	3 990 103	3 850 765
Impôts PM, y.c participation Canton	1 014 551	988 583	599 109	425 017	595 870	875 964
Impôts conjoncturels	835 523	448 174	329 680	480 592	369 921	489 454
<b>Charges cantonales</b>						
18 - Transports	111 885	111 090	128 904	133 736	132 111	144 065
22 - Péréquation	1 241 153	1 529 424	1 064 415	1 209 621	1 182 664	1 233 726
61 - Police	224 625	221 568	194 758	212 717	207 844	209 096
72 - Facture sociale	1 707 133	2 076 861	1 119 629	1 194 862	1 161 224	1 134 305
51 - Ecoles primaire/secondaire	572 694	596 231	655 779	648 896	696 697	723 483
72 - Accueil de jour	167 000	185 431	183 452	198 111	217 160	269 740
<b>Autres charges</b>						
22 - Intérêts dettes	100 855	84 358	93 732	90 120	81 114	79 239
23 - Amortissements obligatoires	440 637	378 840	408 631	426 903	396 805	337 967
23 - Amortissements supplémentaires	487 858	402 205	221 879	197 597	33 656	-
<b>Résultat</b>	6 782	-94 319	26 026	25 698	5 759	18 920
<b>Bilan</b>						
Disponibilités	6 275 673	4 051 590	3 543 886	3 030 876	4 212 897	4 043 503
Emprunts	8 957 000	8 488 500	8 244 500	7 900 500	7 646 500	7 037 500
<b>Endettement net</b>	2 681 327	4 436 910	4 700 614	4 869 624	3 433 603	2 993 997
Patrimoine administratif	4 498 977	6 629 643	6 364 715	6 312 677	6 545 770	6 624 349
Augmentation d'investissements	466 340	2 911 711	377 782	572 462	233 092	78 579
Marge brute d'autofinancement	2 329 808	-38 035	462 472	1 470 752	855 525	684 321
Marge nette d'autofinancement	1 611 278	-44 433	688 535	1 432 198	897 220	669 754
Variation liquidités	3 709 327	-2 224 083	-507 704	-513 010	1 182 022	-169 394
<b>Divers</b>						
nb habitants	1 298	1 295	1 349	1 346	1 334	1 346
Taux d'impôt	67	67	67	67	67	67
Point d'impôt	77 893	87 926	66 678	79 030	75 223	77 420
Point d'impôt par habitant	60.0	67.9	49.4	58.7	56.4	57.5

## Evolution des données péréquatives





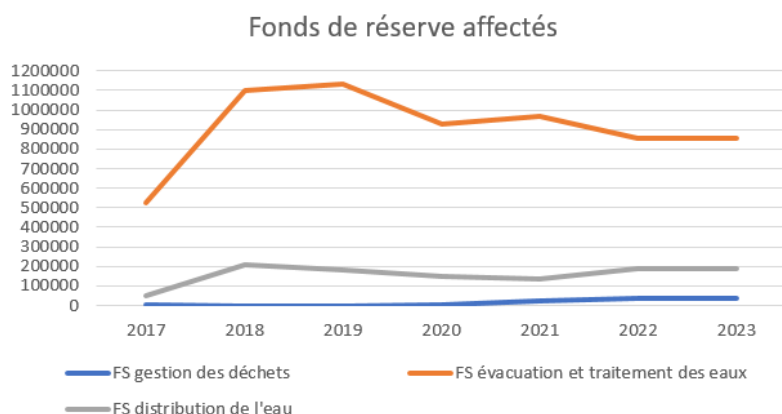
## Variation des liquidités

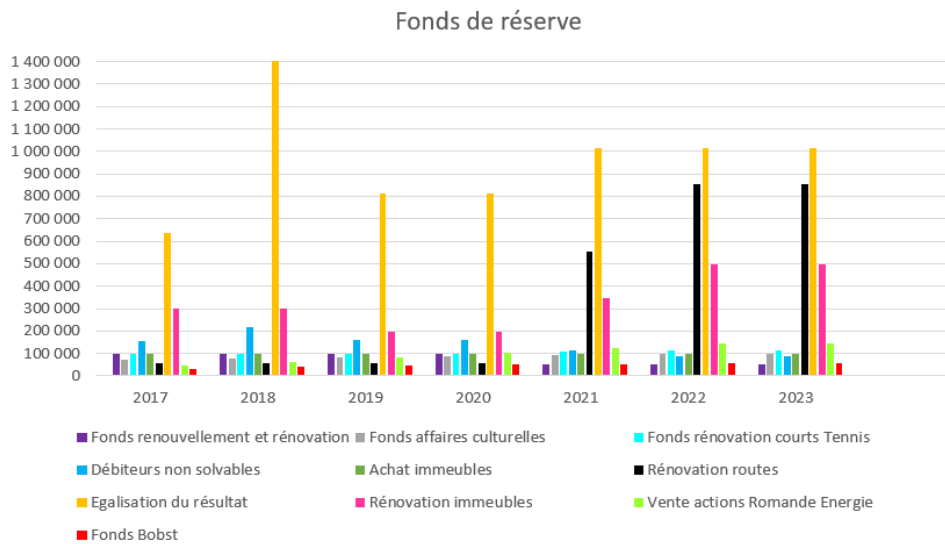


## Tableau de flux de liquidités 2022 – 2020

Flux de trésorerie	2023	2022	2021
<b>Fonctionnement</b>			
Résultat net	18 920.24	5 758.63	25 697.91
Variation financements spéciaux	-15 375.77	-41 695.88	38 554.07
Variation fonds de réserve	342 000.00	461 000.00	782 000.00
<b>Variation fonds propres</b>	<b>345 544.47</b>	<b>425 062.75</b>	<b>846 251.98</b>
Amort. Invest. P.A.	338 776.26	430 460.80	624 500.00
Amort. prêts et capitaux de dotation	-	1.00	-
<b>Cash flow (marge brute autofinancement)</b>	<b>684 320.73</b>	<b>855 524.55</b>	<b>1 470 751.98</b>
Gain sur P.F. ou P.A.	-	-11 700.00	-1 600.00
Variation c/c débiteurs	744 479.88	77 942.20	-61 593.53
Variation actifs transitoires	-396 636.08	1 101 743.50	-574 631.06
Variation créanciers	121 872.20	552 404.17	-204 104.44
Variation passifs transitoires	-86 544.82	-586 665.35	-225 933.06
Variation diverses	33 214.08	98 626.00	-1 038.35
<b>Trésorerie générée par fonctionnement</b>	<b>1 100 705.99</b>	<b>2 087 875.07</b>	<b>401 851.54</b>
<b>Investissement</b>			
Vente P.F.	-	11 700.00	1 600.00
Augmentation invest.patrimoine administratif	-416 546.48	-678 853.15	-579 034.00
Subvention patrimoine administratif	-	15 300.00	6 572.00
Part de tiers patrimoine administratif	-	-	-
Invest. prêts et capitaux de dotation	-	-	-
Désinvestissement	-	-	-
<b>Trésorerie générée par investissement</b>	<b>-416 546.48</b>	<b>-651 853.15</b>	<b>-570 862.00</b>
<b>Financement</b>			
Augmentation emprunts	180 000.00	500 000.00	300 000.00
Remboursement emprunts	-568 000.00	-510 000.00	-400 000.00
Amortissement emprunts	-221 000.00	-244 000.00	-244 000.00
<b>Trésorerie par financement</b>	<b>-609 000.00</b>	<b>-254 000.00</b>	<b>-344 000.00</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>75 159.51</b>	<b>1 182 021.92</b>	<b>-513 010.46</b>
Disponibilités début exercice	4 212 897.44	3 030 875.52	3 543 885.98
Disponibilités fin exercice	4 043 503.04	4 212 897.44	3 030 875.52
<b>Variation disponibilités</b>	<b>-169 394.40</b>	<b>1 182 021.92</b>	<b>-513 010.46</b>
Placement P.F. début exercice	785 747.00	785 747.00	785 747.00
Placement P.F. fin exercice	785 747.00	785 747.00	785 747.00
<b>Variation disponibilités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>-169 394.40</b>	<b>1 182 021.92</b>	<b>-513 010.46</b>

## Evolution des principaux fonds de réserve





On peut ainsi affirmer que la situation financière de notre Commune est saine au moment de la clôture des comptes.

Nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, après avoir pris connaissance des comptes communaux 2023 et entendu le rapport de la Commission des finances de bien vouloir :

- approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 18'920.24 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 217'364.75 ;
- adopter les comptes communaux pour 2023, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
- donner décharge à la Municipalité, à la Boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances de ce mandat.

Approuvé par la Municipalité en séance du 13 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

O. Duperrut



La Secrétaire

M. Hilpert

## 8. RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE



### Rapport de révision

À l'intention du Conseil Communal  
**Commune de Vufflens-la-Ville**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la commune de Vufflens-la-Ville, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la municipalité de la commune de Vufflens-la-Ville, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 18'920.24 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 2024

Philippe Christen  
Expert-réviseur agréé  
Expert diplômé en finance et en controlling  
Responsable du mandat

Jonathan Donis  
Réviseur agréé  
MSc en comptabilité, contrôle et finance

## 9. PRESENTATION DES COMPTES 2023

### COMPTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1 ADMINISTRATION GENERALE

##### 101 CONSEIL COMMUNAL

	2023	2022	2021	2020	2019
101.300+301 Indemnités et jetons de présence + traitement du personnel attribué au CC					
Conseil	4	4	5	5	4
Préavis	7	8	11	10	14

##### 102 MUNICIPALITE

Evolution des heures de vacations (yc heures dans les différentes associations) :

	2023	2022	2021	2020	2019
Syndic	629	522	584	445	834
4 Municipaux	1 444	1 045	1 237	1 146	1 767
<b>Total</b>	<b>2 073</b>	<b>1 567</b>	<b>1 821</b>	<b>1 591</b>	<b>2 601</b>

Augmentation des heures suite à la réorganisation du greffe et de la bourse



**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 469 854.89</b>	<b>455 280.25</b>	<b>1 579 300.00</b>	<b>495 200.00</b>	<b>1 231 276.49</b>	<b>430 664.06</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>192 246.70</b>	<b>15 348.65</b>	<b>224 300.00</b>	<b>23 300.00</b>	<b>172 505.10</b>	<b>16 697.75</b>
<b>101</b>	<b>Conseil communal</b>	<b>27 298.25</b>		<b>33 900.00</b>	<b>300.00</b>	<b>29 240.65</b>	<b>475.00</b>
101.300	Indemnités et jetons de présence	14 520.00		16 900.00		15 817.50	
101.301	Traitement du personnel attribué au Conseil communal	11 108.75		12 000.00		11 592.50	
101.306	Indemnisation & remboursements de frais	1 669.50		5 000.00		1 830.65	
101.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)				300.00		475.00
<b>102</b>	<b>Municipalité</b>	<b>164 948.45</b>	<b>15 348.65</b>	<b>190 400.00</b>	<b>23 000.00</b>	<b>143 264.45</b>	<b>16 222.75</b>
102.300	Traitements, vacations	160 464.35		180 400.00		136 660.75	
102.306	Indemnisations & remboursements de frais	4 157.10		6 500.00		6 055.70	
102.309	Autres charges autorités	327.00		3 500.00		548.00	
102.436	Remboursements de tiers (séances d'associations diverses)		15 348.65		23 000.00		16 222.75

## 11 ADMINISTRATION

**110.3011** 4.7 EPT : 2 employés communaux à 100 %, 1 secrétaire municipale à 100 %, 1 secrétaire municipale adjointe à 30 %, 1 préposée contrôle des habitants à 40 %, 1 assistante communication à 20 %, 1 boursière communale à 60 %, 1 adjoint boursier à 20 %.

### 110.3012

	<b>Budget 2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Cantine	113 000	113 998	89 827	89 030	65 438	60 556	56 266
Bibliothèque	21 000	13 687	16 142	14 894	16 791	18 911	18 465
Conciergerie collège	6 500	6 156	6 102	10 593	11 346	6 583	8 403
Archiviste	9 600	3 540	3 960	4 308	4 836	5 760	10 440
Refuge	1 800	2 274	2 274	2 123	1 011	1 400	1 220
Organiste	1 900	1 700	2 150	2 900	1 950	2 000	2 000
Patrouilleurs	10 300	12 120	8 983	8 658	8 502	8 177	8 346
Sécurité- empl. com aux	-	26 456					
Indemnités		-1 896		10 962			
<b>CHF</b>	<b>164 100</b>	<b>178 033</b>	<b>129 437</b>	<b>121 542</b>	<b>110 014</b>	<b>103 387</b>	<b>105 140</b>

L'augmentation des heures d'ouverture de la cantine provoque une hausse des rétributions des collaborateurs. L'auxiliaire employé communal a été déplacé sous cette rubrique depuis cette année.

**110.304** Affiliation de 10 collaborateurs, ainsi que du syndic et d'une municipale.

**110.3101** Petit matériel de bureau, enveloppes, boîtes d'archives, papier et copies, cartouches imprimante bourse.

**110.3102** La forte progression s'explique par les différentes annonces passées pour la recherche de collaborateurs (Bourse – Greffe).



**110.3112** Cette année nous relevons les achats suivants :

Six PC portables (5 pour les municipaux – 1 pour l'assistante communication) CHF 8'825.15  
une imprimante pour la bourse CHF 3'310.07  
licence pour un logiciel salaires CHF 3'460.75  
centrale téléphonique, migration CHF 2'678.95

**110.3151** Augmentation des honoraires d'OFISA-BDI vu les demandes de modifications et l'adaptation des logiciels. Augmentation également pour SADIES, au vu des licences supplémentaires pour les PC des municipaux et de la personne en charge de la communication, achetés en 2023.

**110.318** Le budget pour les dépenses courantes (téléphone, frais postaux, fiduciaire, cours BLS) a été respecté.  
Impact-Concept honoraire pour élaboration PECC de février 2022 à juillet 2023 est en dépassement de CHF 6'000.00 comparé au budget, toutefois, nous avons reçu une subvention de CHF 5'779.00 que l'on retrouve dans le compte 111.4516.  
Les honoraires de « Court-Circuit », pour l'étude de photovoltaïque participatif se monte à CHF 9'800.00

Les frais d'avocats et des instituts RH concernant le départ et l'engagement des collaborateurs se monte à CHF 50'000.00

Frais d'étude budgété : CHF 30'000.00 honoraires pour l'implantation d'un bâtiment polyvalent ZUP Marteley sont reportés d'une année

## **15 AFFAIRES CULTURELLES**

**150.351** Contribution à la FEM de CHF 9.50/habitant.

**150.380** Attribution annuelle au fonds pour affaires culturelles.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>1 112 457.24</b>	<b>439 801.60</b>	<b>1 174 200.00</b>	<b>471 200.00</b>	<b>904 644.74</b>	<b>412 787.81</b>
110.3011	Traitement personnel permanent	455 482.85		470 000.00		414 393.85	
110.3012	Traitement personnel auxiliaire	178 032.85		164 100.00		129 437.40	
110.303	Assurances sociales	71 008.95		70 600.00		61 602.65	
110.304	Caisse de pensions	75 647.45		87 300.00		76 396.05	
110.305	Assurances maladies et accidents	21 392.05		25 600.00		21 113.95	
110.306	Indemnités & remboursements de frais	5 572.45		3 200.00		1 395.00	
110.309	Autres charges autorisés et personnel	1 833.05		2 500.00		1 831.90	
110.3101	Imprimés et fournitures bureau	23 911.18		21 800.00		20 340.10	
110.3102	Frais annonces, enquêtes, divers	15 383.05		2 200.00		1 664.50	
110.3111	Achat mobilier, matériel, administration générale	2 574.15		2 000.00		2 731.25	
110.3112	Achat parc informatique	18 274.92		5 000.00		18 666.75	
110.3151	Entret.mainten.program.,informat.mobil.,mat.,mach.	36 724.82		25 000.00		22 936.90	
110.316	Loyer places de parcs et location d'objets mobiliers	2 280.00		2 300.00		2 280.00	
110.317	Réceptions et manifestations	38 399.40		42 000.00		31 686.45	
110.318	Honoraires et prestations de services	118 275.92		168 000.00		44 528.94	
110.3186	Assurances tiers, choses, RC	5 656.35		4 000.00		3 601.25	
110.319	Cotisations & divers	3 696.00		3 800.00		3 531.90	
110.352	Partic.à chrgs autr. commun.& ass.commn.	14 277.80		15 000.00		14 384.45	
110.365	Aides et dons	11 594.00		14 400.00		14 072.45	
110.380	Attribution au fonds Bobst	7 000.00		7 000.00		7 000.00	
110.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.admin.	3 540.00		34 900.00		9 679.00	
110.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.admn.	1 600.00		3 500.00		1 370.00	
110.435	Ventes/prest.serv./émolum.		80.50		1 000.00		748.40
110.436	Remboursements de tiers, administr.générale		26 181.10		8 400.00		8 469.41
110.439	Finances de naturalisation				600.00		300.00
110.4652	Participations de Bobst		7 000.00		7 000.00		7 000.00
110.4901	Imp.int.pers.commn.& chrg.soc		382 761.00		436 200.00		378 270.00
110.4904	Imp.int.divers.admin.générale		18 000.00		18 000.00		18 000.00
<b>111</b>	<b>Développement durable</b>	<b>300.00</b>	<b>5 779.00</b>				
111.3185	Honoraires PEC	300.00					
111.4516	PECC - Subvention		5 779.00				
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>17 673.00</b>		<b>18 100.00</b>		<b>17 787.00</b>	
150.351	Part à des charges cantonales (loi sur écoles de musique)	12 673.00		12 900.00		12 787.00	
150.365	Contribution à diverses associations, privés			200.00			
150.380	Attribution au fonds affaires culturelles	5 000.00		5 000.00		5 000.00	

## **16 TOURISME**

**160.352** Cotisation de CHF 2.-/habitant.

**160.4066** Revenu des taxes de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

## **18 TRANSPORTS PUBLICS**

### **180.351 Participations à des charges cantonales**

Les éventuels effets résiduels de la pandémie sont maintenant entremêlés avec la modification structurelle des comportements de la demande. Les produits de transport ont, certes, retrouvé leur niveau d'avant, mais pâtissent toujours d'un retard de trois ans de croissance (période 2020-2022 par rapport à 2019), alors que les aménagements d'offres ont été mis en œuvre de manière continue ; il s'agit donc d'un manque à gagner pour les entreprises de transport concessionnées (ETC). Sans cette cassure dans la dynamique de fréquentation, le niveau de recettes aurait certainement permis de financer une part non négligeable des besoins d'indemnités supplémentaires nécessaires depuis l'année 2022.

L'information budgétaire ne tenait pas compte des conséquences de l'inflation, notamment s'agissant de l'énergie. Comme supposé, l'inflation est bel et bien venue peser sur les charges des ETC en 2023 : durant l'année 2022, la plupart ont dû acheter leur carburant ou contractualiser à terme leur énergie électrique pour la période 2023-2025 ou 2024-2025, année lors de laquelle les prix évoluaient de manière irrationnelle ; les surcoûts du prix de l'énergie de traction touchent particulièrement les entreprises LEB, tl (métros) et NStCM en 2023, puis les autres ETC dès 2024. À la hausse du prix de l'énergie s'ajoute également celle des taux d'intérêts, renchérissant les coûts subséquents des investissements (frais de capitaux). Enfin, les négociations salariales entre les ETC et les syndicats ont débouché globalement sur une indexation salariale au titre de compensation du renchérissement, cela en adéquation avec l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) et les mécanismes prévus dans les différentes conventions collectives de travail (CCT) d'entreprise. Globalement, les conséquences financières dues à l'inflation se montent à CHF 14 mio pour le Canton (CHF 4,2 mio à charge des communes).

En juin 2023, le Parlement fédéral a voté un supplément au budget 2023, permettant de financer intégralement, mais ponctuellement, la part légale de la Confédération sur l'intégralité des surcoûts d'indemnités du trafic régional avec fonction de desserte pour l'année 2023. Cette manne fédérale permet de surcompenser les plus-values causées par l'inflation, ceci pour tous les bassins de transport, hormis pour les bassins 3 et 5 en raison de la forte hausse du prix de l'énergie de traction subie par les ETC concernées (NStCM, LEB et tl).

Les principaux versements effectués concernent :

- Les travaux pour la construction du tunnel du LEB (bassin 5) ;
- Les travaux pour le réaménagement de la gare de Cully (bassin 5) ;
- Les études pour la construction du tram et du développement des métros m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup> (bassin 5).





Participation Communes 2023	Bassin 1 Nord-Vaudois- Vallée de Joux	Bassin 2 Broye	Bassin 3 Nyon-Rolle- Aubonne	Bassin 4 Morges- Cossonay	Bassin 5 Lausanne- Echallens-Oron	Bassin 6 Riviera-Pays d'Enhaut	Bassin 7 Chablais	TOTAL en mio CHF
Répartition définitive	10.74	3.76	7.45	7.87	37.10	11.34	6.30	84.56
<i>Information budgétaire</i>	11.99	4.29	8.05	8.32	36.04	12.47	6.79	87.95
Ecart %	-1.25 -11.64 %	-0.53 -14.10 %	-0.60 -8.05 %	-0.45 -5.72 %	1.06 2.86 %	-1.13 -9.96 %	-0.49 -7.78 %	-3.39 -4.01 %
Répartition définitive 2022	9.87 %	3.86 %	7.06 %	7.03 %	30.94 %	11.15 %	5.62 %	75.53 %
Répartition définitive 2021	9.01	3.63	5.97	6.91	25.61	9.85	5.02	66.00
Répartition définitive 2020	9.07	3.70	5.72	6.64	22.30	9.56	4.48	61.47
Répartition définitive 2019	8.56	3.24	5.80	5.62	22.86	8.39	3.72	58.19
Répartition définitive 2018	8.48	3.17	5.86	5.69	23.56	7.54	4.31	58.61
Répartition définitive 2017	8.03	2.63	4.99	5.61	22.22	7.84	4.01	55.33

### 180.352 Participations à des charges d'autres communes (cartes CFF)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Penthalaz gère l'administration des cartes journalières et refacture aux différentes communes associées.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>2 668.00</b>	<b>130.00</b>	<b>2 700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>2 692.00</b>	<b>1 178.50</b>
160.352	Participation cotisation Office du tourisme	2 668.00		2 700.00		2 692.00	
160.4066	Taxes séjour, résidences secondaires		130.00		700.00		1 178.50
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>144 809.95</b>		<b>160 000.00</b>		<b>133 647.65</b>	
180.351	Participations à des charges cantonales (transports publics)	144 064.50		156 500.00		132 110.65	
180.352	Participations à des charges d'autres communes (cartes CFF)	745.45		3 500.00		1 537.00	

## 2 FINANCES

### 21 IMPÔTS

**210.4002** Impôt sur la fortune des personnes physiques, comprend un rattrapage pour les années 2009-2020 d'env. CHF 100'000.-.

**210.4011** Encaissement de CHF 1'212'384.95 (2022 : CHF 845'124.45) pour les entreprises de notre village, de la zone industrielle et du site en Faraz. Rétrocession aux communes de Mex et Villars-Ste-Croix selon la convention en vigueur pour le site en Faraz de CHF 485'095.24 (2022 : CHF 431'149.50).

**210.4013** Toutes les personnes morales propriétaires d'un ou de plusieurs immeubles doivent payer un impôt complémentaire sur les immeubles basé sur l'estimation fiscale des immeubles. L'augmentation est principalement due aux nouveaux propriétaires dans la zone industrielle.

### **210.4040/4050/4414**

Pour rappel, 50 % de l'encaissement de ces impôts conjoncturels sont rétrocédés au Canton via la facture sociale.

La somme cumulée de ces impôts s'élève à CHF 194'873.70 et concerne à 100 % les personnes physiques (2022 : CHF 152'868.80).

**210.4411 Part à recettes cantonales impôts frontaliers (impôt conjoncturel rétrocedé pour 30 % au Canton)**  
(pour rappel, la Zone en Faraz est répartie entre les 3 communes, soit : Mex : 54.8 % - Vufflens-la-Ville : 27.6 % - Villars-Ste-Croix : 17.6 %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Impôts frontaliers reçus de l'ACI :	242'785.40	170 922.40	132 085.10	85 743.00	81 914.15	83 598.45
Part distribuée aux autres communes	-37'201.11	31 467.30	- 35 112.80	-47 148.75	-47 939.10	-54 812.25
Part reçue pour Bobst	88'996.00	77 596.95	60 070.70	51 614.70	52 738.65	55 015.30
<b>TOTAL CHF</b>	<b>294'580.29</b>	<b>217 052.05</b>	<b>157 043.00</b>	<b>90 208.95</b>	<b>86 713.70</b>	<b>83 801.50</b>

**210.451** Compensation partielle du Canton de l'impact de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), adaptée aux rendements des impôts des personnes morales (bénéfice+capital), après répartition entre les trois communes.

**210.480** Couverture des défalcons 2023 pour les impôts des personnes physiques, personnes morales et impôt à la source.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>2 315 035.96</b>	<b>6 505 654.08</b>	<b>2 208 200.00</b>	<b>6 737 200.00</b>	<b>2 508 660.87</b>	<b>6 332 725.62</b>
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>90 077.40</b>	<b>5 839 738.68</b>	<b>120 000.00</b>	<b>6 023 500.00</b>	<b>83 077.48</b>	<b>5 622 533.87</b>
210.318	Frais de perception des impôts	38 589.70		57 500.00		34 591.86	
210.3192	Défaucations, remises, abandons solde	33 958.55		30 000.00		36 616.33	
210.329	Autres intérêts	719.65		2 500.00		252.96	
210.3301	Pertes sur débiteurs/Commune	809.50					
210.380	Attribution au fonds réserve débiteurs non solvables	16 000.00		30 000.00		11 616.33	
210.4001	Impôt sur Revenu Pers.Phys.		3 228 297.94		3 600 000.00		3 300 398.24
210.4002	Impôt sur la Fortune Pers.Phys.		576 805.83		560 000.00		622 749.88
210.4003	Impôt à la source Pers.Phys.		45 661.66		50 000.00		66 955.03
210.4011	Impôt sur le Bénéfice net (PM)		727 289.71		630 000.00		413 974.95
210.4012	Impôt sur le Capital (PM)		12 925.87		22 000.00		70 607.10
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles (PM)		65 974.85		30 000.00		60 646.85
210.4020	Impôt foncier (PP & PM)		558 854.25		626 000.00		586 965.80
210.4040	Droits de mutation		88 199.95		75 000.00		88 363.00
210.4050	Impôt sur successions & donations		3 112.50		20 000.00		56 935.80
210.4061	Impôt sur les chiens		7 400.00		7 000.00		7 120.00
210.4090	Impôt récupéré après défaucations		32 373.10		3 000.00		1 904.54
210.4101	Emoluments s'autoris. boissons		1 232.60		500.00		687.05
210.4221	Revenus capitaux P.F. impôts (& int.retard)		23 694.86		25 000.00		33 345.94
210.4411	Part à recettes cantonal. impôts frontaliers		294 580.29		190 000.00		217 052.05
210.4414	Impôt sur les gains immobiliers		103 561.25		75 000.00		7 570.00
210.451	Participation du Canton (compensation)		69 774.02		80 000.00		50 641.31
210.480	Prélèvement du fonds réserve débiteurs non solvables				30 000.00		36 616.33

## 22 SERVICE FINANCIER

**220.3223** En 2023, le total des intérêts sur nos emprunts s'éleve à CHF 78'239.42, pour un total d'emprunt de CHF 7'037'500.00

### Péréquation

La valeur d'un point d'impôt est définie par les impôts suivant le taux communal (revenu & fortune PP; impôt source; bénéfice & capital PM; impôt complémentaire s/immeubles PM) et l'impôt foncier. L'évolution du point d'impôt de ces cinq dernières années est présentée ci-dessous :

<b>Evolution du point d'impôt</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
point d'impôt		77 420.00	75 223.00	79 030.00	66 678.00	87 926.00
point d'impôt par habitant		57.50	56.40	58.70	49.40	67.90
NB habitants		1 346.00	1 334.00	1 346.00	1 349.00	1 295.00
<b>Année en cours</b>						
220.352	Alimentation péréquation	1 494 736	1 293 480	1 759 722	1 450 789	1 291 115
220.452	Retour fonds péréquatif	-254 559	-245 164	-229 438	-229 069	-221 691
		1 240 177	1 048 316	1 530 284	1 221 720	1 069 424
<b>Année précédente</b>						
220.33522	Différence avec provision année précédente	0	0	0	460 295	218 967
220.4522	Différence avec provision année précédente	6 451	-12 452	-31 463	-460 000	218 967
			-12 452	-31 463	295	0

## 23 AMORTISSEMENTS

**230.331** Amortissements obligatoires du Patrimoine Administratif CHF 337'966.75

soit en diminution de CHF 58'838.40 comparé à l'exercice précédent.

**230.380** Partie de l'excédent de résultat attribué aux fonds de réserve  
9282.10 Rénovation routes CHF 40 000.00  
9282.11 Pour une reprise d'impôt découlant de recours liés à d'anciennes taxations CHF 250 000.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>1 596 991.81</b>	<b>338 767.65</b>	<b>1 652 200.00</b>	<b>332 100.00</b>	<b>1 545 121.59</b>	<b>355 157.75</b>
220.3181	Honoraires et prestations de services	414.35		100.00		100.55	
220.3183	Frais bancaires	2 602.04		3 000.00		2 486.11	
220.321	Intérêts dettes à court terme					1 141.04	
220.3223	Intérêts dettes consolidées	79 239.42		93 700.00		81 113.89	
220.352	Particip. charges péréquation directe acomptes année en cours	1 494 736.00		1 535 400.00		1 293 480.00	
220.3521	Particip. charges péréquation directe provision année en cours					146 800.00	
220.380.2	Attribution au fonds réserve Romande Energie	20 000.00		20 000.00		20 000.00	
220.422	Revenus capitaux Patr. Financ.						287.70
220.4242	Gains comptables sur biens du Patrimoine Financier						11 700.00
220.425	Reven.capit.Patrim.Admin.(Rom.Energ, autres)		29 530.00		29 000.00		30 645.00
220.436	Serv.fin. remboursements de tiers		476.80				
220.441	Redistribution du produit taxe s/CO2 aux entreprises		428.25		200.00		491.05
220.452	Part à redistrib.fonds péréquation (acomptes année en cours)		254 559.00		254 000.00		245 164.00
220.4522	Particip.à redistrib.fonds péréquation,décompte année précédente		6 450.60				12 452.00
220.4903	Imp.int.service financier intérêts		47 323.00		48 900.00		54 418.00
<b>23</b>	<b>Amortissements, rés. non vent.</b>	<b>627 966.75</b>	<b>327 147.75</b>	<b>436 000.00</b>	<b>381 600.00</b>	<b>880 461.80</b>	<b>355 034.00</b>
230.331	Amortissements obligatoires du P.A.	337 966.75		436 000.00		396 805.15	
230.3321	Amortissements supplément. du P.A.					33 655.65	
230.3329	Autres amortissements du Patr.Admin. (Forêts/Titres)					1.00	
230.380	Attribution à divers fonds de réserve	290 000.00				450 000.00	
230.4903	Imp.int.service financier amortissements		327 147.75		381 600.00		355 034.00



### 3 DOMAINES ET BATIMENTS

#### 30 SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

**300.352** Redevances SIVA de CHF 2'996.35 et redevances SEVA de CHF 4'763.10.

#### 31 TERRAINS COMMUNAUX

**310.4249** La transaction avec les CFF s'effectuera lors de la finalisation des travaux, report sur 2024.

#### 32 FORÊTS

Les charges du Groupement Triage Forestier de la Venoge sont contrôlées par notre garde-forestier.

#### 35 BATIMENTS COMMUNAUX

... .312

##### Energie

La consommation 2023 sera connue courant mai 2024, lors du décompte avril 2023 à mars 2024.

Nous notons que l'augmentation prévue sur le budget 2023 n'a pas été suffisante. En effet, comparé à nos comptes un dépassement de CHF 9'500.00 est relevé, avant les décomptes finaux 2023 de la Romande Energie.

#### 350 GRANDE SALLE

**350.314** En plus du montant budgétisé CHF 3'402.32, dépannage – remplacement (urgent) du régulateur solaire CHF 3'101.00, remplacement plaque eternit CHF 800.00, peinture volée escalier CHF 1'342.65, construction d'un mur de soutènement CHF 859.45, réparation thermorégulateur CHF 776.54.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>857 447.69</b>	<b>477 648.90</b>	<b>913 000.00</b>	<b>513 700.00</b>	<b>733 378.09</b>	<b>475 467.45</b>
<b>30</b>	<b>Service administratif et technique</b>	<b>25 019.90</b>	<b>7 800.00</b>	<b>26 100.00</b>	<b>16 700.00</b>	<b>30 694.70</b>	<b>21 500.00</b>
300.311	Achat de matériel p/ensemble bâtiments	2 029.70		3 000.00		1 399.55	
300.313	Prod.mat.mach.nett.ensemble bâtiments	3 341.20		5 000.00		1 816.60	
300.3186	Assurances diverses petits bâtiments et mobilière	2 417.55		2 200.00		1 968.85	
300.352	Part.à chgs intercommn.(SIVA & SEVA)	7 759.45		7 200.00		7 228.70	
300.3901	Imp.int.pers/chgs soc.dom.bâtim.	9 472.00		8 700.00		18 281.00	
300.4904	Imp.int.prod.matér.nett.ens.bâtim.		7 800.00		16 700.00		21 500.00
<b>31</b>	<b>Terrains communaux</b>	<b>12 974.25</b>	<b>12 974.25</b>	<b>1 000.00</b>	<b>19 300.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>6 895.00</b>
310.314	Entretien des terrains			1 000.00			
310.423	Locations de terrains		6 895.00		6 800.00		6 895.00
310.4249	Terrains communaux, gains comptables				12 500.00		
310.436	Terrains commn.rembours.tiers		6 079.25				
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>47 558.45</b>	<b>5 100.00</b>	<b>46 900.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>51 662.60</b>	<b>6 000.00</b>
320.309	Autres charges,martelage	50.00		200.00		50.00	
320.318	Honoraires, prestations services Forêts (bail à ferme)	34 373.00		34 500.00		34 373.00	
320.352	Part.chrgs intercommn. (Triage Venoge.garde-forest.)	13 135.45		12 200.00		17 239.60	
320.435	Vente de bois		5 100.00		5 000.00		6 000.00
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>784 869.34</b>	<b>451 774.65</b>	<b>839 000.00</b>	<b>472 700.00</b>	<b>651 020.79</b>	<b>441 072.45</b>
<b>350</b>	<b>Grande Salle</b>	<b>130 528.95</b>	<b>18 775.00</b>	<b>129 200.00</b>	<b>17 600.00</b>	<b>60 856.80</b>	<b>20 188.00</b>
350.311	Achat mobilier, matériel Gr.Salle	564.80		3 000.00		4 988.85	
350.312	Achat énergie Gr.Salle	15 719.50		14 800.00		12 166.25	
350.3121	Consommation eau & taxes rapportées Gr.Salle	1 874.55		900.00		849.30	
350.313	Produits nettoyage et désinfect. Gr.Salle	287.35		1 000.00			
350.314	Entretien du bâtiment Gr.Salle	82 803.86		77 000.00		13 794.60	
350.315	Entretien instal.& matériel Gr.Salle	1 804.99		2 000.00		700.00	
350.318	Honoraires & prestations de services Gr.Salle	1 486.40		2 100.00		1 530.95	
350.3186	Assurances diverses Gr.Salle	6 250.50		6 100.00		5 534.85	
350.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Gr.Salle	15 987.00		18 000.00		16 066.00	
350.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Gr.Salle	2 650.00		1 800.00		2 274.00	
350.3904	Imp.int.divers Gr.Salle	1 100.00		2 500.00		2 952.00	
350.427	Locations diverses Gr.Salle		10 468.00		10 000.00		12 009.00
350.4271	Location salle, part AsiVenoge		7 600.00		7 600.00		7 600.00
350.436	Remplac.du matériel par tiers		707.00				579.00



**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Collèges</b>	<b>128 229.15</b>	<b>152 573.00</b>	<b>159 200.00</b>	<b>174 800.00</b>	<b>111 118.50</b>	<b>147 112.70</b>
<b>3510</b>	<b>Collège</b>	<b>128 170.35</b>	<b>121 973.00</b>	<b>158 100.00</b>	<b>144 200.00</b>	<b>110 869.70</b>	<b>116 512.70</b>
351.311	Achat mobilier & matériel Collèges	9.50		500.00			
351.312	Achat énergie Collèges	23 974.50		27 600.00		22 412.75	
351.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Collèges	6 865.40		3 500.00		3 580.80	
351.313	Produits & matériel nettoyage & désinfection Collèges	1 847.70		3 600.00		1 722.35	
351.314	Entretien des bâtiments Collèges	26 699.15		35 000.00		24 801.75	
351.315	Entretien installat.techniques Collèges			5 300.00			
351.318	Horaires & prestations services Collèges	4 500.00		4 500.00		4 000.00	
351.3186	Assurances diverses Collèges	3 231.10		3 200.00		2 585.05	
351.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.Collèges	48 690.00		45 000.00		35 905.00	
351.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Collèges	4 800.00		5 300.00		4 111.00	
351.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Collèges	5 153.00		19 100.00		5 153.00	
351.3904	Imp.int.divers Collèges	2 400.00		5 500.00		6 598.00	
351.427	Locations diverses Collège		100.00		100.00		100.00
351.4271	Location Collèges, part AsiVenoge		101 473.00		123 700.00		96 012.70
351.4273	Locations appartements Collège		20 400.00		20 400.00		20 400.00
<b>3512</b>	<b>UAPE</b>	<b>58.80</b>	<b>30 600.00</b>	<b>1 100.00</b>	<b>30 600.00</b>	<b>248.80</b>	<b>30 600.00</b>
351.1.314	Entretien bâtiment UAPE	58.80		1 000.00		248.80	
351.1.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.UAPE		30 600.00		30 600.00		30 600.00
351.1.4271	Location UAPE, part Ajerco			100.00			
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	<b>34 757.70</b>	<b>450.00</b>	<b>29 300.00</b>	<b>21 906.85</b>	<b>21 906.85</b>	
352.312	Achat énergie Maison de Commune	6 696.85		7 300.00		5 517.70	
352.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Maison Commune	554.80		300.00		172.80	
352.314	Entretien du bâtiment Maison de Commune	7 637.20		1 000.00		752.50	
352.3186	Assurances diverses Maison de Commune	1 228.85		1 500.00		1 427.85	
352.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Maison Comm.	17 840.00		13 500.00		11 857.00	
352.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Maison Comm.			3 800.00			
352.3904	Imp.int.divers,Maison de Commune	800.00		1 900.00		2 179.00	
352.427	Locations congélateur		450.00				

<b>353</b>	<b>SERINGUE</b>	
<b>353.427</b>		Pas de locataire en 2023.
<b>354</b>	<b>FONTAINES ET COUVERTS</b>	
<b>354.314</b>		Divers petits travaux.
<b>355</b>	<b>EGLISE</b>	
<b>355.314</b>		Divers entretiens usuels et divers petits travaux CHF 3'190.60, entretien de l'orgue CHF 1'859.45, mise en conformité électricité CHF 1'715.65, réfection des murs CHF 19'729.57.
<b>356</b>	<b>SALLE DE PAROISSE</b>	
<b>356.314</b>		Pas de travaux.
<b>357</b>	<b>REFUGE</b>	
<b>357.314</b>		En plus de l'entretien courant, des travaux électriques ont été effectués pour CHF 2'250.-.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>353</b>	<b>Seringue</b>						
353.312	Achat énergie Seringue	7 214.45		9 700.00	5 000.00	8 002.50	7 150.00
353.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Seringue	1 960.90		1 800.00		1 379.15	
353.314	Entretien du bâtiment Seringue	285.05		100.00		157.05	
353.3186	Assurances diverses Seringue	506.50		5 000.00		267.35	
353.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Seringue	4 462.00		400.00		356.95	
353.427	Locations Seringue			2 400.00	5 000.00	5 842.00	7 150.00
<b>354</b>	<b>Fontaines et couverts</b>	<b>3 384.95</b>		<b>13 000.00</b>		<b>4 269.55</b>	
354.314	Entretien Fontaines & couverts	376.95		7 000.00		567.55	
354.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Fontaines	2 508.00		4 200.00		3 243.00	
354.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Font.	500.00		1 800.00		459.00	
<b>355</b>	<b>Eglise</b>	<b>38 544.87</b>		<b>35 900.00</b>		<b>15 548.40</b>	
355.312	Achat énergie Eglise	3 054.20		6 000.00		4 762.40	
355.314	Entretien du bâtiment Eglise	26 495.27		21 800.00		1 043.40	
355.3186	Assurances diverses Eglise et salle de paroisse	2 029.40		2 000.00		1 671.60	
355.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Eglise	5 566.00		5 400.00		6 090.00	
355.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Eglise	1 000.00		700.00		862.00	
355.3904	Imputations internes, divers église	400.00				1 119.00	
<b>356</b>	<b>Salle de paroisse</b>	<b>3 441.80</b>	<b>240.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>200.00</b>	<b>3 093.90</b>	<b>180.00</b>
356.312	Achat énergie Salle Paroisse	1 569.80		1 400.00		1 113.90	
356.314	Entretien du local Salle de Paroisse			1 000.00			
356.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Salle de Paroisse	1 872.00		2 600.00		1 980.00	
356.427	Locations Salle de Paroisse		240.00		200.00		180.00
<b>357</b>	<b>Refuge</b>	<b>9 740.30</b>	<b>8 995.85</b>	<b>10 300.00</b>	<b>6 500.00</b>	<b>19 430.60</b>	<b>8 190.00</b>
357.314	Entretien du bâtiment Refuge	3 310.00		2 500.00		9 489.25	
357.3186	Assurances diverses Refuge	354.30		500.00		222.35	
357.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Refuge	4 726.00		6 000.00		7 606.00	
357.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Refuge	850.00		700.00		715.00	
357.3904	Imputations internes, divers	500.00		600.00		1 398.00	
357.427	Locations Refuge		8 845.85		6 500.00		7 810.00
357.436	Remboursements de tiers		150.00				380.00
<b>358</b>	<b>Garderie et locaux Grands-Champs/Cuvillard</b>	<b>77 743.05</b>	<b>51 014.30</b>	<b>93 800.00</b>	<b>57 800.00</b>	<b>78 987.70</b>	<b>53 592.35</b>
<b>3581</b>	<b>Etude construction garderie</b>	<b>46 373.90</b>	<b>44 774.30</b>	<b>51 600.00</b>	<b>51 600.00</b>	<b>45 712.35</b>	<b>45 712.35</b>

**358-1 GARDERIE Les Lucioles**

**358.1.314** Entretien courant et remise en état de l'installation solaire pour CHF 1'559.60.

<b>358.1.4271</b>	Participation à 100% de l'Ajerco pour loyer (amortissement et intérêts)	CHF	26'935.00
	frais d'entretien	CHF	14'039.30
	location salle de gym	CHF	3'800.00

**358-2 LOCAL DES GRANDS-CHAMPS – BIBLIOTHEQUE**

Divers travaux d'entretien courant, divers achats selon budget.

**358.1.4271** Les écoles ne fréquentent plus la bibliothèque de Vufflens-la-Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>35811</b>	<b>Garderie</b>	<b>46 373.90</b>	<b>44 774.30</b>	<b>51 600.00</b>	<b>51 600.00</b>	<b>45 712.35</b>	<b>45 712.35</b>
358.1.311	Achat mobilier, matériel Garderie			2 000.00		1 688.00	
358.1.312	Achat énergie Garderie	6 693.55		6 200.00		4 122.80	
358.1.3121	Consommation eau & taxes rapportées Garderie	2 832.95		1 200.00		1 530.00	
358.1.314	Entretien Garderie	2 943.20		7 500.00		4 077.20	
358.1.316	Location salle gym - Garderie	3 800.00		3 800.00		3 800.00	
358.1.3186	Assurances diverses Garderie	1 307.20		1 200.00		1 158.35	
358.1.3901	Imp.int.pers.& chrgs soc.Garderie	1 462.00		2 300.00		1 832.00	
358.1.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Garderie	300.00		400.00		259.00	
358.1.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.Garderie	26 935.00		27 000.00		27 195.00	
358.1.3904	Imp.int.divers,Garderie	100.00				50.00	
358.1.4271	Location Garderie, part Ajerco		44 774.30		51 600.00		45 712.35
<b>3582</b>	<b>Construction garderie Marteley</b>	<b>31 369.15</b>	<b>3 000.00</b>	<b>42 200.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>33 275.35</b>	<b>5 000.00</b>
<b>35822</b>	<b>Local des Grands-Champs (bibliothèque)</b>	<b>31 369.15</b>	<b>3 000.00</b>	<b>42 200.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>33 275.35</b>	<b>5 000.00</b>
358.2.311	Achat mobilier, matériel (bibliothèque)	3 594.30		4 700.00		4 689.50	
358.2.312	Energie local Grands-Champs 23 (bibliothèque)	264.25		300.00		212.70	
358.2.314	Entretien local Grands-Champs (bibliothèque)	150.00		1 500.00		608.85	
358.2.316	Frais de copropriété local Grands-Champs (bibliothèque)	9 899.00		9 600.00		7 702.95	
358.2.318	Honoraires & prestations de services Bibliothèque	2 515.60		2 700.00		2 406.15	
358.2.3186	Assurances diverses Bibliothèque			300.00		301.20	
358.2.3901	Imp.int.pers.& chrgs.soc. bibliothèque						
358.2.4271	Location bibliothèque, part Asicope/Asivenoge	14 946.00	3 000.00	23 100.00	3 000.00	17 354.00	5 000.00
<b>3583</b>	<b>Mobilier Garderie</b>		<b>3 240.00</b>		<b>3 200.00</b>		<b>2 880.00</b>
<b>35833</b>	<b>3 places de parc intérieurs Cuvillard 17</b>		<b>3 240.00</b>		<b>3 200.00</b>		<b>2 880.00</b>
358.3.4273	Location 3 places parc intérieurs Cuvillard 17		3 240.00		3 200.00		2 880.00



**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3590</b>	<b>Salle de Sports</b>	<b>205 517.60</b>	<b>154 776.50</b>	<b>213 800.00</b>	<b>144 100.00</b>	<b>188 371.20</b>	<b>144 650.35</b>
359.311	Achat de mobilier, matériel Salle de Sports	729.25		2 500.00			
359.312	Achat énergie Salle de Sports	41 726.90		36 200.00		28 504.35	
359.3121	Consommation d'eau & taxes rapportées Salle Sports	3 526.55		1 800.00		1 589.25	
359.314	Entretien bâtiment Salle Sports & terrains de sports	30 853.10		32 000.00		19 409.00	
359.315	Entretien des installations techniques Sal.Sports	429.75		6 500.00		8 284.75	
359.318	Honoraires & prestations de services Salle de Sports	3 100.00		5 000.00		2 800.00	
359.3186	Assurances divers Salle de Sports	4 673.05		4 500.00		5 320.85	
359.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.Salle de Sports	39 551.00		44 000.00		37 701.00	
359.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.Salle de Sports	6 200.00		6 000.00		5 330.00	
359.3903	Imp.int.serv.financ.amortiss.part enseignem.Sal.Sports	72 228.00		69 100.00		72 228.00	
359.3904	Imp.int.divers Salle de Sports	2 500.00		6 200.00		7 204.00	
359.4271	Location Salle de Sports, part Asivenoge		131 976.50		121 300.00		121 675.35
359.4272	Locations diverses Salle de Sports		9 600.00		9 600.00		9 700.00
359.4273	Location appartement Salle de Sports		13 200.00		13 200.00		13 200.00
359.436	Remboursement tiers salle sports						75.00
<b>3591</b>	<b>Salle de Sports</b>	<b>145 766.52</b>	<b>64 950.00</b>	<b>139 800.00</b>	<b>66 700.00</b>	<b>139 434.79</b>	<b>60 009.05</b>
<b>35911</b>	<b>Bâtiment polyvalent</b>	<b>145 766.52</b>	<b>64 950.00</b>	<b>139 800.00</b>	<b>66 700.00</b>	<b>139 434.79</b>	<b>60 009.05</b>
360.311	Achat mobilier, matériel bâtim.poly.			2 000.00			
360.312	Achat énergies bâtim.poly.	9 539.10		8 000.00		8 672.95	
360.3121	Consom.eau & taxes rapportées bâtim.poly.	2 770.00		4 500.00		2 725.00	
360.314	Entretien bâtim.poly.	17 404.62		9 000.00		7 548.74	
360.3186	Assurances diverses bâtim.poly	4 452.80		4 100.00		2 371.10	
360.380	Attribution fonds de réserve "rénovation courts Tennis"	4 000.00		4 000.00		4 000.00	
360.3901	Imput.int.pers.&charges soc.bâtim.poly.			700.00			
360.3903	Imp.int.serv.financ.et amort.bâtim.poly.	107 600.00		107 500.00		114 117.00	
360.427	Location						200.00
360.4271	Location Tennis-Club, bâtim.poly.		4 000.00		4 000.00		4 000.00
360.4272	Location Restaurant, bâtim.poly.		34 250.00		34 200.00		31 250.00
360.4351	Décompte charges eau, chauffage		11 700.00		13 500.00		9 559.05
360.4904	Imp.int.loyer Pic&croc		15 000.00		15 000.00		15 000.00

## 4 TRAVAUX

### 41 SERVICE TECHNIQUE

<b>410.3154</b>	Carburants pour ensemble véhicules	CHF	3 223.81						
	Entretien divers véhicules	CHF	13 802.50						
	Diverses taxes	CHF	499.90						

### 42 URBANISME

<b>420.318</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	Honoraires habituels de notre conseiller technique	5 647.50 (compte 110.318)	13 122.50	7 922.50	10 615.00	5 496.25
	Honoraires SécuChantier Sàrl	21 001.50	18 675.20	22 634.75	25 234.15	27 657.35
	Honoraires avocats et géomètres	20 897.05	18 675.20	0.00	4 807.00	14 593.35

### 420.431 Emoluments permis de construire, d'habiter ou d'utiliser

Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser, de permis de fouilles ou de diverses autorisations.

### 420.436 Remboursement de tiers

Refacturation des frais du bureau technique et de la sécurité des chantiers, des heures municipales et de forfaits administratifs.

## 430 ROUTES

<b>430.314</b>		<b>Budget</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	Déneigement	7 500	2 206.10	3 723.35	5 386.45	2 421.20	4 136.90
	Balayage, entretien	6 000	2 176.35	1 994.20	3 029.95	2 190.15	1 978.25
	Divers travaux, rénov routes	40 000	42 244.23		43 546.60	43 449.15	117 852.90

<b>430.3143</b>	Contrat entretien	CHF	8 777.55				
	Maintenance – traitement candélabres	CHF	3 918.15				

**430.318** Solde du crédit complémentaire au budget, préavis 4/2022, étude pour travaux de réfection des chemins AF – étapes 1 et 2

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>703 463.07</b>	<b>498 890.18</b>	<b>784 200.00</b>	<b>623 500.00</b>	<b>802 158.20</b>	<b>586 580.70</b>
<b>41</b>	<b>Service technique</b>	<b>31 092.16</b>	<b>31 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>28 931.10</b>	<b>26 650.00</b>
<b>410</b>	<b>Travaux, serv. techn. véhicules</b>	<b>31 092.16</b>	<b>31 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>28 931.10</b>	<b>26 650.00</b>
410.311	Achat mat.mach.serv.techn.& exploitat.		1 000.00	1 000.00			
410.3154	Taxes, carburants et entretien véhicules	17 526.21		17 000.00		10 225.55	
410.3186	Assurances véhicules	4 978.55		5 400.00		4 966.55	
410.3188	Leasing Toyota	3 809.40					
410.3901	Imp.int.pers.& chg.soc.vhc	4 778.00		11 600.00		13 739.00	
410.4902	Imp.int.frais véhicules		31 000.00		35 000.00		26 650.00
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme &amp; police des constructions</b>	<b>44 730.35</b>	<b>35 525.05</b>	<b>46 500.00</b>	<b>79 000.00</b>	<b>56 828.00</b>	<b>32 312.75</b>
420.300	Rétrib.Comm.Cons.Urban.(CCU)			2 000.00			
420.3102	Avis d'enquête & autres frais	2 831.80		4 500.00		6 268.05	
420.318	Honoraires & prestations de services Urbanisme	41 898.55		40 000.00		50 559.95	
420.431	Emoluments PC,PH,PU,autor.rbt. de tiers		15 525.05		17 000.00		18 831.00
420.436	Remboursements de tiers		20 000.00		62 000.00		13 481.75
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	<b>157 963.33</b>	<b>818.10</b>	<b>125 500.00</b>	<b>2 000.00</b>	<b>153 126.05</b>	<b>2 820.00</b>
<b>430</b>	<b>Routes</b>	<b>154 483.78</b>	<b>818.10</b>	<b>117 500.00</b>	<b>2 000.00</b>	<b>148 777.10</b>	<b>2 820.00</b>
430.311	Achat matériel divers pour routes			1 000.00			
430.312	Achat énergie éclairage public	21 814.75		21 500.00		13 389.95	
430.313	Produits déneigement et fournitures diverses	4 997.30		3 000.00		2 154.00	
430.314	Entretien des routes (y.c.déneig.comm.& Vd)	46 626.68		53 500.00		20 668.45	
430.3143	Eclairage public, entretien, achat, remplacement	12 695.70		17 000.00		12 717.20	
430.318	Honoraires & prestations de services Routes	12 789.35		1 000.00		51 157.50	
430.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Routes	48 560.00		18 400.00		42 652.00	
430.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Routes	7 000.00		2 100.00		6 038.00	
430.427	Redevance utilisat.domaine public (sté affichage, macaron)		800.00		2 000.00		2 420.00
430.436	Remboursements de tiers		18.10				400.00
<b>431</b>	<b>Bordures &amp; haies routes et chemins</b>	<b>3 479.55</b>		<b>8 000.00</b>		<b>4 348.95</b>	
431.314	Entretien bords routes,chemins,haies	3 479.55		8 000.00		4 348.95	

**44 ESPACES PUBLICS (PARCS, PROMENADES, CIMETIERE)**

Entretien courant

**45 GESTION DES DECHETS**

	2023	2022	2021	2020	2019
Frais administratifs (y.c. salaires, ch.soc, imprimés, imput.int.)	21 982.05	23 037.43	23 483.01	26 260.65	28 129.54
Frais achat, équipement	6 830.05	6 309.75	12 432.80	4 631.00	6 145.50
Frais transport, enlèvement	37 341.00	42 896.20	43 168.20	41 381.55	41 448.10
Déchets	78 584.14	70 117.35	74 172.05	77 979.50	73 582.25
<b>CHARGES</b>	<b>144 737.24</b>	<b>142 360.73</b>	<b>153 256.06</b>	<b>150 252.70</b>	<b>149 305.39</b>

Financé par:

Taxe déchets	85 033.20	87 535.55	96 904.25	88 955.05	84 840.00
Vente sacs taxés	1 780.00	2 949.55	2 839.05	2 685.80	4 112.20
Rétrocessions diverses	4 758.90	10 462.00	10 583.85	6 659.20	5 266.95
Rétrocession taxe au sac	58 754.65	57 684.25	57 103.00	57 919.50	55 322.75
<b>REVENUS</b>	<b>150 326.75</b>	<b>158 631.35</b>	<b>167 430.15</b>	<b>156 219.55</b>	<b>149 541.90</b>

450.381 Attribution au fonds de réserve affectée

450.481 Prélèvement du fonds de réserve affectée

<b>Solde à charge commune</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
-------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>9280.03 Fonds de réserve affectée gestion des déchets</b>	<b>42 237.58</b>	<b>36 648.07</b>	<b>20 377.45</b>	<b>6 203.36</b>	<b>236.51</b>
--	------------------	------------------	------------------	-----------------	---------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>44</b>	<b>Espaces publics (parcs, promenades, cimetières)</b>	<b>38 530.20</b>	<b>400.00</b>	<b>69 700.00</b>	<b>300.00</b>	<b>38 775.10</b>	<b>300.00</b>
440.311	Achat machines, matériel, Espaces publics	52.00		2 000.00			
440.312	Consommation d'eau & taxes rapportées Cimetière	906.10		100.00	127.50		
440.314	Entretien Espaces publics	12 806.10		26 000.00	9 638.60		
440.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Espaces publics	20 566.00		36 300.00	25 410.00		
440.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Espaces publics	4 200.00		5 300.00	3 599.00		
440.436	Remboursements de tiers		400.00		300.00		
<b>45</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>150 326.75</b>	<b>150 326.75</b>	<b>160 600.00</b>	<b>160 600.00</b>	<b>158 631.35</b>	<b>158 631.35</b>
<b>450</b>		<b>150 326.75</b>	<b>150 326.75</b>	<b>160 600.00</b>	<b>160 600.00</b>	<b>158 631.35</b>	<b>158 631.35</b>
450.310	Imprimés, documentation, frais annonces, déchets	4 302.05		4 600.00	4 545.43		
450.311	Achat équipement & matériel gestion déchets	6 830.05		7 000.00	6 309.75		
450.318	Enlèvement et transport des déchets	37 341.00		43 500.00	42 896.20		
450.3181	Déchets incinérables (ordures ménagères)	30 525.29		30 000.00	26 446.50		
450.3182	Déchets encombrants	11 346.33		11 000.00	8 360.15		
450.3183	Déchets communaux (voirie)	147.05		1 000.00	88.30		
450.3184	Déchets compostables	26 155.40		26 000.00	25 954.60		
450.3185	Verre	599.63		1 000.00	761.65		
450.31851	Papier mélangé	1 649.00			85.80		
450.3186	Bois	157.12		300.00	54.10		
450.3187	Ferraille	4 207.05		4 800.00	4 038.00		
450.3188	Pneus	35.00		200.00	60.50		
450.3189	Matériaux pierreux et terreux	1 508.07		2 500.00	1 922.55		
450.31891	Déchets Spéciaux Ménagers (collecte+transp)	2 254.20		2 500.00	2 345.20		
450.381	Attribution au FS gestion des déchets	5 589.51			16 270.62		
450.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.gestion des déchets	8 580.00		16 600.00	9 629.00		
450.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.gestion des déchets	1 600.00		2 100.00	1 363.00		
450.3904	Imp.int.divers.gestion des déchets,	7 500.00		7 500.00	7 500.00		
450.4341	Taxe élimination déchets		85 033.20		90 000.00		87 535.55
450.435	Ventes ferraille		26.85		500.00		276.00
450.4351	Rétrocession papier, carton				4 300.00		5 321.60
450.4352	Rétrocession verre mélangé		3 732.05		3 800.00		3 828.40
450.4353	Ristourne biodéchets				1 000.00		
450.436	Remboursements de tiers (vrs sacs taxés)		1 780.00		3 000.00		2 949.55
450.4361	Rétrocession taxe s/sacs taxés		58 754.65		55 800.00		57 684.25
450.4904	Imp.int.divers gestion déchets		1 000.00		2 200.00		1 036.00



**46 RESEAU DE CANALISATIONS D'EAUX CLAIRES ET EAUX USEES, EPURATION**

<b>460.314</b>	Divers curages de collecteurs EC	CHF	11'101.40
	Curage sacs de route	CHF	6'732.60
<b>460.319</b>	Forfait TVA à 2.9 % sur les recettes de ce dicastère soumises à la TVA.		
<b>460.434</b>	Facturation des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes d'introduction des canalisations EC-EU, épuration	CHF	50'927.30
<b>461.352</b>	Acomptes 2023	CHF	167'560.00
	Solde 2022	CHF -	12'344.00

**462.481** L'excédent de dépenses pour les réseaux de canalisations EC-EU et d'épuration de CHF 15'015.13 est prélevé du fonds de réserve afin d'équilibrer les comptes.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>46</b>	<b>Réseaux canalisations E.C.,E.U., épuration</b>	<b>280 820.28</b>	<b>280 820.28</b>	<b>346 900.00</b>	<b>346 900.00</b>	<b>365 866.60</b>	<b>365 866.60</b>
<b>460</b>	<b>Réseau canalisations E.C.,E.U.</b>	<b>125 604.28</b>	<b>108 331.10</b>	<b>177 000.00</b>	<b>105 900.00</b>	<b>245 648.00</b>	<b>96 594.40</b>
460.314	Entretien canalisations & collecteurs E.C. & E.U.	17 834.00		25 000.00		140 221.00	
460.318	Honoraires & prest. de services Serv.canal.E.C.& E.U.	39 699.83		42 000.00		861.60	
460.319	TVA au forfait sur revenus EC, EU, épuration	1 444.30-		10 500.00		6 989.40	
460.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.canalis.EC.& EU épuration	52.00		1 900.00			
460.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.canal.EC.EU.& épuration			400.00			
460.3903	Imput.int.service financier, canalis.EC.& EU.& épurat.	66 462.75		94 200.00		94 576.00	
460.3904	Imp.int.divers.canal.EC.& EU.& épuration	3 000.00		3 000.00		3 000.00	
460.434	Taxes introd.canalis.EC.& EU.& épuration + TVA		50 927.30		50 400.00		39 125.45
460.4343	Taxe annuelle d'utilisation EC + TVA		30 724.65		28 500.00		30 298.30
460.4344	Taxe annuelle d'utilisation EU + TVA		20 794.10		22 000.00		21 575.85
460.435	Vent. réseau canal.EC/EU bât. Admin.		5 870.00		5 000.00		5 594.80
460.436	Remboursements de tiers		15.05				
<b>461</b>	<b>Association Intercommn.Epuration Vufflens</b>	<b>155 216.00</b>	<b>157 474.05</b>	<b>169 900.00</b>	<b>160 000.00</b>	<b>120 218.60</b>	<b>157 921.10</b>
461.300	Commission AIEV			500.00		405.00	
461.352	Participation à charges Ass.Intercommn.Epurat.Vufflens	155 216.00		169 400.00		119 813.60	
461.4345	Taxe annuelle de traitement EU + TVA		157 474.05		160 000.00		157 921.10
<b>462</b>	<b>Serv.financ.réseaux canal.EC.EU.ép.commun.&amp; AIEV</b>		<b>15 015.13</b>		<b>81 000.00</b>		<b>111 351.10</b>
462.481	Prélèvement du FS évacuation et traitement des eaux		15 015.13		81 000.00		111 351.10

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 51 et 52 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Primaire : ASIvenoge - 6 communes    Secondaire : ASIcoPe – 17 communes

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>500.352</b> Charges administratives	-	-	-	5 646.30	3 852.00
<b>510.318</b> frais transport primaire	105 955.70	89 008.40	93 075.15	94 818.39	85 755.77
<b>510.352</b> Frais enseignement primaire	421 923.35	420 175.75	357 398.95	352 112.21	303 822.62
<b>520.318</b> Frais transport secondaire	40 692.66	35994.65	43 546.20	45 675.73	42 651.71
<b>520.352</b> Frais enseignement secondaire	157 911.69	151 518.10	151 876.10	163 172.55	164 000.91
	<b>726 483.40</b>	<b>696 696.90</b>	<b>645 896.40</b>	<b>655 778.88</b>	<b>596 231.01</b>

Nb élèves primaires	107	98	102	118	126
Nb élèves secondaires	45	43	50	54	54
Coût élève primaire	4 633.84	4 666.83	3 993.42	3 684.63	3 113.75
Coût élève secondaire	4 372.80	4 225.34	4 173.09	4 305.88	4 376.05

#### Structure d'accueil Pic & Croc

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>510.3131</b> Achat déjeuner, repas, goûter	40 244.85	33 404.85	28 388.70	23 668.15	28 204.65
<b>510.3132</b> Fournitures administratives, loyer	37 739.55	30 606.15	31 607.80	29 174.40	16 653.00
<b>510.3901</b> Salaires + charges sociales du personnel	127 677.00	107 940.00	110 624.00	78 904.00	71 292.00
<b>Charges</b>	<b>205 661.40</b>	<b>171 951.00</b>	<b>170 620.50</b>	<b>131 746.55</b>	<b>116 149.65</b>

<b>510.4331</b> Participation des parents	157 746.00	99 621.00	74 287.00	55 266.84	82 682.01
<b>510.4332</b> Participation aux frais administratifs	847.00	1 694.00	1 347.00	1 419.00	1 474.00
<b>510.452</b> Subvention de l'ASIvenoge	21 680.00	18 355.00	9 963.00	8 379.00	11 079.00
<b>Revenus</b>	<b>180 273.00</b>	<b>119 670.00</b>	<b>85 597.00</b>	<b>65 064.84</b>	<b>95 235.01</b>

<b>Coût à charge de Vufflens-la-Ville</b>	<b>25 388.40</b>	<b>52 281.00</b>	<b>85 023.50</b>	<b>66 681.71</b>	<b>20 914.64</b>
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

**510.3901** Augmentation de la masse salariale pour faire suite à l'augmentation des prestations.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>945 272.00</b>	<b>180 273.00</b>	<b>990 300.00</b>	<b>183 400.00</b>	<b>884 486.30</b>	<b>119 670.00</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>730 540.45</b>	<b>180 273.00</b>	<b>757 100.00</b>	<b>183 400.00</b>	<b>681 135.15</b>	<b>119 670.00</b>
<b>510</b>	<b>Cantine scolaire Pic&amp;Croc</b>	<b>205 661.40</b>	<b>180 273.00</b>	<b>224 800.00</b>	<b>183 400.00</b>	<b>171 951.00</b>	<b>119 670.00</b>
510.312	Charges eau et chauffage cantine	2 508.35		2 100.00		1 414.50	
510.3131	Fourniture repas et goûter cantine Pic&Croc	40 244.85		52 000.00		33 404.85	
510.3132	Fourniture administrative cantine Pic&Croc	16 322.35		17 200.00		10 491.65	
510.3133	Fournitures et marchandises accueil petits-déjeuners	108.85					
510.316	Location salle gym cantine Pic&Croc	3 800.00		3 800.00		3 700.00	
510.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.cantine Pic&Croc	127 677.00		134 700.00		107 940.00	
510.3904	Imp.int.location cantine Pic&Croc	15 000.00		15 000.00		15 000.00	
510.4331	Participation à frais parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)		157 746.00		156 000.00		99 621.00
510.4332	Participation à frais admin. parascolaires, primaire (cantine Pic&Croc)		847.00		1 800.00		1 694.00
510.452	ASIVenoge, contributions		21 680.00		25 600.00		18 355.00
<b>511</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>524 879.05</b>		<b>532 300.00</b>		<b>509 184.15</b>	
510.318	ASIVenoge, part frais transport enseignement primaire	102 955.70		103 500.00		89 008.40	
510.352	ASIVenoge, part charges enseignement primaire	421 923.35		428 800.00		420 175.75	
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>198 604.35</b>		<b>217 500.00</b>		<b>187 512.75</b>	
520.318	ASiCoPe, part frais transport enseignement secondaire	40 692.66		46 600.00		35 994.65	
520.352	ASiCoPe, part charges enseignement secondaire	157 911.69		170 900.00		151 518.10	
<b>54</b>	<b>Office Régional Orientation Professionnelle</b>	<b>3 770.80</b>		<b>2 200.00</b>		<b>2 008.60</b>	
540.352	Participation charges Office Oriental.Professionnelle	3 770.80		2 200.00		2 008.60	
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>12 356.40</b>		<b>13 500.00</b>		<b>13 829.80</b>	
580.317	Réceptions et manifestations		200.00		200.00		
580.352	Part.à chrgs fonction.églises div.	5 784.40		4 800.00		5 039.80	
580.3901	Imp.int.pers.& chgs.soc.cultes	672.00		2 600.00		2 890.00	
580.3903	Imput.int.service financier Temples&Cultes	5 900.00		5 900.00		5 900.00	

## 6 POLICE

### 61 REFORME POLICIERE

	2023	2022	2021	2020	2019
610.351 Réforme policière	209 096.00	202 010.00	225 341.00	202 335.00	191 568.00
610.3511 Provisions année en cours	-	5 800.00	-12 700.00	-4 000.00	30 000.00
610.351 Charges année précédente	-	34.00	76.00	-3 577.00	-
	<b>209 096.00</b>	<b>207 844.00</b>	<b>212 717.00</b>	<b>194 758.00</b>	<b>221 568.00</b>

### 65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

#### 650.314 Travaux d'entretien et révision des bornes hydrantes

	2023	2022	2021	2020	2019
650.352 SDIS part. intercommunale	42 814.25	37 681.35	40 954.40	36 246.45	36 488.45
Solde année précédente	-	-	59.80	-1 249.95	424.10
	<b>42 814.25</b>	<b>37 681.35</b>	<b>41 014.20</b>	<b>34 996.50</b>	<b>36 912.55</b>
Nb habitants	1 346	1 349	1 346	1 295	1 295
Prix à l'habitant	31.81	27.93	30.43	28.00	28.18

### 66 PROTECTION CIVILE

	2023	2022	2021	2020	2019
660.35 ORPC part. intercommunale	31 909.30	31 304.00	30 460.00	30 687.00	30 878.00
	<b>31 304.00</b>	<b>31 304.00</b>	<b>30 460.00</b>	<b>30 687.00</b>	<b>30 878.00</b>
Nb habitants	1 346	1 349	1 346	1 295	1 295
Prix à l'habitant	23.26	23.23	22.58	23.70	23.84

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>304 889.28</b>	<b>15 158.50</b>	<b>325 900.00</b>	<b>12 500.00</b>	<b>300 141.70</b>	<b>18 091.65</b>
<b>61</b>	<b>Corps de police</b>	<b>209 096.00</b>	<b>1 798.00</b>	<b>231 700.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>207 844.00</b>	<b>2 474.00</b>
610.318	Honor. & prest.serv. Police			15 000.00			
610.351	Part à des charges cantonales (réforme policière)	209 096.00		216 700.00		202 010.00	
610.3511	Part à des charges cantonales (réforme policière) provision année en cours					5 800.00	
610.3512	Part charges canton (réforme policière) année précédente					34.00	
610.437	Amendes		1 798.00		1 500.00		2 474.00
<b>62</b>	<b>Contrôle des habitants</b>	<b>7 257.90</b>	<b>13 345.50</b>	<b>6 000.00</b>	<b>11 000.00</b>	<b>5 592.30</b>	<b>10 872.00</b>
620.318	Honor. & prest.serv.cartes identité	50.00					
620.351	Emoluments Contrôle Habitants versés à Canton	7 207.90		6 000.00		5 592.30	
620.431	Emoluments Contrl.Habit.passep.cart.ident.		13 345.50		11 000.00		10 872.00
<b>63</b>	<b>Police sanitaire</b>	<b>156.98</b>	<b>15.00</b>	<b>200.00</b>	<b>200.00</b>	<b>276.00</b>	<b>29.65</b>
630.3522	Incinération déchets carnés	156.98		200.00		276.00	
630.435	Facturat.à tiers frais Valorsa		15.00				29.65
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>871.00</b>		<b>1 700.00</b>		<b>1 641.60</b>	
640.318	Honoraires & prestations de services Serv.des Inhumations			500.00		256.60	
640.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.Inhumations	671.00		1 200.00		1 213.00	
640.3902	Imp.int.véhic.mach.mat.p/inhumations	200.00				172.00	
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>54 975.25</b>		<b>50 700.00</b>		<b>52 685.90</b>	<b>4 716.00</b>
650.314	Entretien born.hydr.& rés.eau déf.incendie	12 161.00		10 000.00		15 004.55	
650.352	Particip.à charges intercommunales SDIS	42 814.25		40 700.00		37 681.35	
650.465	Participat.& subvent.div.,déf.inc.& sauvetage						4 716.00
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>32 532.15</b>		<b>35 600.00</b>		<b>32 101.90</b>	
660.312	Achat d'énergie Abri PC Grands-Champs	435.85		400.00		129.90	
660.314	Entretien des locaux de PC			1 000.00			
660.352	Partic.à charges intercommunales PC	31 909.30		33 800.00		31 304.00	
660.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.PC	187.00		400.00		668.00	

## 7 SECURITE SOCIALE

71	SERVICE SOCIAL	2023	2022	2021	2020	2019
710.3521	Charges régionales ARASPE	6 670.00	4 862.70	38 118.85	36 083.60	37 895.10
	Faïe contribution socle	6 670.00	6 730.00	6 745.00	6 475.00	6 490.00
	Entraide familiale, ludothèque	2 036.45	913.45	0.00	0.00	0.00
710.366	Abonnement Génération Plus	6 124.20	5 412.40	5 764.45	5 764.00	7 084.00
	Prise en charge frais décès	0.00	0.00	4 445.95	0.00	0.00
	Participation communale *	91 355.60	100 000.00	0.00	0.00	0.00
710.3522	Participation Ajerco	209 843.54	159 322.90	140 132.72	125 474.99	122 545.50
	- préscolaire	6 305.79	6 750.10	4 635.60	4 658.33	3 429.90
	- parascolaire	53 591.05	51 087.25	53 342.70	79 591.21	59 455.95
	- fréquentation UAPE	0.00	0.00	0.00	-26 272.15	0.00
	- restitution Covid	1 000.00	1 036.00	2 030.00	2 366.00	816.40
710.3904	Divers (imputations internes)	<b>383 596.63</b>	<b>336 114.80</b>	<b>255 215.27</b>	<b>234 140.98</b>	<b>237 716.85</b>
	<b>Charges</b>					
710.4521	Rétrocessions diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	2 510.45
710.4655	Participation communale par fonds social *	91 335.60	0.00	4 445.95	0.00	0.00
	<b>Coût à charge de Vuiffens-la-Ville</b>	<b>292 261.03</b>	<b>336 114.80</b>	<b>250 769.32</b>	<b>234 140.98</b>	<b>235 206.40</b>

\*Suite à la décision en octobre 2022 du Conseil communal de refuser une baisse de 2 points d'impôt (67 % à 65 %) et afin de soulager quelque peu les ménages, une aide sociale communale de CHF 86.15 par personne, dès 19 ans, a été attribuée. Cette aide a été redistribuée sur la facturation de la taxe déchets.

72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	2023	2022	2021	2020	2019
	<b>Année en cours</b>					
720.351	Facture sociale	1 039 849	1 056 013	1 897 422	1 292 090	1 104 284
720.3513	Revenus conjoncturels (basé sur année précédente)	185 810	146 800	206 744	401 000	142 577
720.4511	Provision facture sociale année en cours	0	-42 900	-740 600	-454 000	830 000
		<b>1 225 659</b>	<b>1 159 913</b>	<b>1 363 566</b>	<b>1 239 090</b>	<b>2 076 861</b>
	<b>Année précédente</b>					
720.3512	Différence avec provision année précédente	0	1 311		710 539	369 635
720.4512	Différence avec provision année précédente	0	0	-168 704	-830 000	-369 635
		<b>0</b>	<b>1 311</b>	<b>-168 704</b>	<b>-119 461</b>	<b>0</b>

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1 609 377.38</b>	<b>91 355.60</b>	<b>1 848 300.00</b>	<b>96 900.00</b>	<b>1 540 239.20</b>	<b>42 900.00</b>
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>383 717.18</b>	<b>91 355.60</b>	<b>410 600.00</b>	<b>96 900.00</b>	<b>336 114.80</b>	
710.3521	Particip. à charges régionales (CSR,AAS,FAJE)	15 376.45		15 600.00		12 506.15	
710.3522	Participation au réseau AJERCO	269 740.38		290 100.00		217 160.25	
710.366	Service social communal	97 600.35		102 700.00		105 412.40	
710.3904	Imp.int.divers service social	1 000.00		2 200.00		1 036.00	
710.4655	Participation communale, social		91 355.60		96 900.00		
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>1 225 660.20</b>		<b>1 437 700.00</b>		<b>1 204 124.40</b>	<b>42 900.00</b>
720.351	Facture sociale cantonale, acomptes année en cours	1 039 849.60		1 228 800.00		1 056 013.00	
720.3512	Facture sociale cantonale,décompte année précédente					1 311.40	
720.3513	Part des revenus conjoncturels à la facture sociale	185 810.60		208 900.00		146 800.00	
720.4511	Facture sociale cantonale, provision année en cours						42 900.00



## 8 SERVICES INDUSTRIELS

### 81 SERVICE DES EAUX

**810.314** Recherche et réparation de fuites d'eau (Calamottet, Arzillier, Bovon),  
Interventions et changements conduites, maintenance vannes CHF 50'197.95

**810.434** Encaissement des émoluments des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser pour les taxes  
d'introduction des canalisations eau potable CHF 40'569.75

**812.481** Prélèvement au fonds de réserve « financement spécial réseau eau communal & EIEVMV » de l'excédent de charges de CHF 5'950.15.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>269 291.90</b>	<b>269 291.90</b>	<b>291 500.00</b>	<b>291 500.00</b>	<b>269 183.40</b>	<b>269 183.40</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>269 291.90</b>	<b>269 291.90</b>	<b>291 500.00</b>	<b>291 500.00</b>	<b>269 183.40</b>	<b>269 183.40</b>
<b>810</b>	<b>Réseau communal eau potable</b>	<b>153 301.25</b>	<b>76 007.75</b>	<b>148 500.00</b>	<b>95 500.00</b>	<b>113 662.65</b>	<b>75 740.80</b>
810.311	Achat compteurs & matériel	832.00		1 000.00		771.25	
810.314	Entretien du réseau d'eau	50 197.95		24 000.00		5 843.35	
810.316	Concessions diverses			100.00		80.00	
810.318	Honoraires & prest. de services Serv.des eaux	4 083.30		5 500.00		7 300.00	
810.319	Réduction de l'impôt préalable Service des eaux					1 094.05	
810.3901	Imp.int.pers.& chgs soc.serv.eaux	396.00		1 600.00		693.00	
810.3902	Imp.int.véh.mach.mat.out.Service eaux	100.00		1 100.00		98.00	
810.3903	Imp.int.serv.financier.serv.eaux	90 192.00		107 700.00		90 283.00	
810.3904	Imputations internes, divers.serv.eaux	7 500.00		7 500.00		7 500.00	
810.434	Taxes rattachement réseau eau		40 569.75		60 700.00		40 290.90
810.4342	Taxes annuelles serv.eaux (loc. compteurs)		6 814.65		6 800.00		6 793.00
810.4343	Taxes annuelles serv.eaux (unité locative)		23 253.35		23 000.00		23 520.00
810.435	Vente d'eau - bâtiment administratif		5 370.00		5 000.00		5 136.90
<b>811</b>	<b>Réseau Entente Intercomm.Eaux Vuufflens Mex Villars</b>	<b>115 990.65</b>	<b>187 334.00</b>	<b>117 400.00</b>	<b>196 000.00</b>	<b>102 136.15</b>	<b>193 442.60</b>
811.352	Participation à charges de l'Entente (EIE/MV)	115 990.65		117 400.00		102 136.15	
811.435	Vente d'eau		187 334.00		196 000.00		193 442.60
<b>812</b>	<b>Serv.financ.réseau eau</b>		<b>5 950.15</b>	<b>25 600.00</b>	<b>53 384.60</b>		
812.381	Attribution au FS distribution de l'eau			25 600.00		53 384.60	
812.481	Prélèvement du FS distribution de l'eau		5 950.15				
	<b>Total charges</b>	<b>8 474 632.17</b>	<b>8 493 552.41</b>	<b>8 940 700.00</b>	<b>8 953 900.00</b>	<b>8 269 524.25</b>	<b>8 275 282.88</b>
	<b>Total revenus</b>						<b>5 758.63</b>
	<b>Excédent charges</b>						
	<b>Excédent revenus</b>		<b>18 920.24</b>		<b>13 200.00</b>		

## COMPTES D’INVESTISSEMENT

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	
<b>2202</b>	<b>Titres, autres prêts et participations</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	
2202.590	Report au Bilan, excéd. Recet. titres, prêts, participations	1.00		1.00	
2202.6813	Amortissement quote-part au capital titres, prêts, participations				1.00

**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>176 242.60</b>	<b>176 242.60</b>	<b>278 355.00</b>	<b>278 355.00</b>
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>176 242.60</b>	<b>176 242.60</b>	<b>278 355.00</b>	<b>278 355.00</b>
<b>350</b>	<b>Grande Salle</b>			<b>42 039.15</b>	<b>42 039.15</b>
<b>3505</b>	<b>Création WC public gde salle</b>			<b>38 085.85</b>	<b>38 085.85</b>
3505.503	Création WC public gde salle			3 230.20	
3505.590	Report bilan excédent recettes création WC public gde salle			34 855.65	
3505.6811	Amortissement création WC public gde salle				34 855.65
3505.690	Report bilan excédent dépenses création WC public gde salle				3 230.20
<b>3506</b>	<b>Démolition des édicules</b>			<b>3 953.30</b>	<b>3 953.30</b>
3506.503	Démolition des édicules à cheval sur parcelles 98/1150			3 953.30	
3506.690	Report bilan excédent dépenses démolition d'édicules				3 953.30
<b>351</b>	<b>Collèges</b>	<b>13 782.00</b>	<b>13 782.00</b>	<b>105 278.90</b>	<b>105 278.90</b>
<b>3516</b>	<b>Place de jeux préau scolaire</b>	<b>4 632.00</b>	<b>4 632.00</b>	<b>4 632.00</b>	<b>4 632.00</b>
3516.590	Report bilan exc.recettes rempl.engins place de jeux			4 632.00	
3516.6811	Amortis.budgétaire rempl.engins place de jeux				4 632.00
<b>3517</b>	<b>Réfection bitumineuse préau scolaire</b>	<b>9 150.00</b>	<b>9 150.00</b>	<b>100 646.90</b>	<b>100 646.90</b>
3517.501	Réfection bitumineuse préau scolaire			91 496.90	
3517.590	Report bilan excédent recettes Réfection bitumineuse préau scolaire			9 150.00	
3517.6811	Amort.budg.Réfection bitumineuse préau scolaire				9 150.00
3517.690	Report bilan exc.dépenses Réfection bitumineuse préau scolaire				91 496.90
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	<b>193.85</b>	<b>193.85</b>		
<b>3522</b>	<b>Rénovation de la Maison de Commune</b>	<b>193.85</b>	<b>193.85</b>		
3522.506	Mobilier, équipement Maison de Commune			193.85	
3522.690	Report au bilan excéd.dép. maison Commune				193.85
<b>355</b>	<b>Eglise</b>	<b>8 903.45</b>	<b>8 903.45</b>		
<b>3550</b>	<b>Crédit Etude Rénovation Eglise</b>	<b>8 903.45</b>	<b>8 903.45</b>		
3550.503.0423	Crédit d'étude Rénovation Eglise			8 903.45	
3550.690.0423	Report Crédit d'étude Rénovation Eglise				8 903.45
<b>358</b>	<b>Garderie et locaux Grands-Champs/Cuvillard</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>

**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>3582</b>	<b>Construction garderie Marteley</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>	<b>22 680.00</b>
3582.590	Report au bilan excéd. recettes Garderie Lucioles	22 680.00	22 680.00	22 680.00	22 680.00
3582.6811	Amortissement budgétaire Garderie		22 680.00		22 680.00
<b>3591</b>	<b>Salle de Sports</b>	<b>120 652.30</b>	<b>120 652.30</b>	<b>98 325.95</b>	<b>98 325.95</b>
<b>359102</b>	<b>Bâtiment polyvalent</b>	<b>89 900.00</b>	<b>89 900.00</b>	<b>89 900.00</b>	<b>89 900.00</b>
3602.590	Report bilan excédent recettes bât.polyvalent	89 900.00	89 900.00	89 900.00	89 900.00
3602.6811	Amortis.budgétaire bâtiment polyvalent		89 900.00		89 900.00
<b>359103</b>	<b>Aménagements.compl.bât.pol.</b>	<b>30 752.30</b>	<b>30 752.30</b>	<b>8 425.95</b>	<b>8 425.95</b>
3603.503	Aménagements complémentaires bât.polyvalent	30 752.30	30 752.30	8 425.95	8 425.95
3603.690	Report bilan excédent dépenses bât.polyvalen		30 752.30		8 425.95
<b>3594</b>	<b>Terrain sports - Piste 100m</b>	<b>10 031.00</b>	<b>10 031.00</b>	<b>10 031.00</b>	<b>10 031.00</b>
3594.590	Report bilan excédent recettes rénovation piste 100m	10 031.00	10 031.00	10 031.00	10 031.00
3594.6811	Amortissement budg. rénovation piste 100m		10 031.00		10 031.00

Commune de Vuillens-La-Ville - Liste: Listes officielles  
**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>273 851.48</b>	<b>273 851.48</b>	<b>620 629.15</b>	<b>620 629.15</b>
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	<b>197 237.73</b>	<b>197 237.73</b>	<b>456 624.85</b>	<b>456 624.85</b>
<b>430</b>	<b>Routes</b>	<b>197 237.73</b>	<b>197 237.73</b>	<b>456 624.85</b>	<b>456 624.85</b>
430.5015	Eclairage public Mainnesses	1 426.70	1 426.70		
430.690	Eclairage public Mainnesses				
<b>4301</b>		<b>164 311.03</b>	<b>164 311.03</b>	<b>425 124.85</b>	<b>425 124.85</b>
<b>43010</b>	<b>Réfection chaussée Gd-Rue, entre R.Poste-Arzillier</b>	<b>155 311.03</b>	<b>155 311.03</b>	<b>415 571.55</b>	<b>415 571.55</b>
43010.501	Réfection chaussée Grand-Rue (entre R.Poste-Arzillier)	155 311.03	155 311.03	415 571.55	415 571.55
43010.690	Report Bilan excédent dépenses réfection chaussée Grand-Rue (entre R.Poste-Arzillier)				
<b>43011</b>	<b>Rampe accès bus, réfection parking gde salle</b>	<b>9 000.00</b>	<b>9 000.00</b>	<b>9 553.30</b>	<b>9 553.30</b>
43011.501	Rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle			553.30	
43011.590	Report bilan excédent recettes rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle	9 000.00		9 000.00	
43011.6811	Amortissement rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle		9 000.00		9 000.00
43011.690	Report bilan excédent dépenses rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle				553.30
<b>4307</b>	<b>Aménag.routiers et sécurité + entret.rés.routier</b>	<b>31 500.00</b>	<b>31 500.00</b>	<b>31 500.00</b>	<b>31 500.00</b>
4307.590	Amort.budg. aménag.routiers et sécurité Marteley, création pl.de la Forge et entret.réseau routier	31 500.00		31 500.00	
4307.6811	Amortiss.budgét. aménag. Marteley, Forge, réseau routier		31 500.00		31 500.00
<b>44</b>	<b>Espaces publics (parcs, promenades, cimetière)</b>	<b>16 800.00</b>	<b>16 800.00</b>	<b>76 304.30</b>	<b>76 304.30</b>
<b>440</b>	<b>Espaces publics (parcs, promenades, cimetière)</b>	<b>16 800.00</b>	<b>16 800.00</b>	<b>76 304.30</b>	<b>76 304.30</b>
<b>4404</b>	<b>Skate park et zone détente Marteley</b>	<b>16 800.00</b>	<b>16 800.00</b>	<b>16 800.00</b>	<b>16 800.00</b>
4404.590	Report bilan excédent recettes rénovation skateparc et aménagement zone de détente en Marteley	16 800.00		16 800.00	
4404.6811	Amortiss.rénovation skateparc et aménagement zone de détente en Marteley		16 800.00		16 800.00

**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>4405</b>	<b>Réfection bitumineuse allée cimetière</b>			<b>59 504.30</b>	<b>59 504.30</b>
4405.501	Réfection bitumineuse allée cimetière			29 752.15	
4405.590	Report bilan exc.recettes Réfection bitumineuse allée cimetière			29 752.15	
4405.6811	Amort.budg. Réfection bitumineuse allée cimetière				29 752.15
4405.690	Report bilan exc.dépenses Réfection bitumineuse allée cimetière				29 752.15
<b>46</b>	<b>Réseaux canalisations E.C.,E.U., épuration</b>	<b>59 813.75</b>	<b>59 813.75</b>	<b>87 700.00</b>	<b>87 700.00</b>
<b>460</b>	<b>Réseau canalisations E.C.,E.U.</b>	<b>59 813.75</b>	<b>59 813.75</b>	<b>87 700.00</b>	<b>87 700.00</b>
<b>4604</b>	<b>Séparatif,ensemble du réseau</b>	<b>42 113.75</b>	<b>42 113.75</b>	<b>70 000.00</b>	<b>70 000.00</b>
4604.590	Report au bilan excéd.recet. Séparatif			70 000.00	
4604.6811	Amortiss.budgét. Séparatif	42 113.75	42 113.75		70 000.00
<b>4606</b>	<b>Epuraton Marteley, Forge</b>	<b>4 000.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>4 000.00</b>
4606.590	Report au bilan excéd.recettes épuration Marteley, Forge			4 000.00	
4606.6811	Amortiss.budgét. épuration Marteley, Forge	4 000.00	4 000.00		4 000.00
<b>4607</b>	<b>Rempl.canalis. EC entre Mainnasses et Gr.Champs</b>	<b>8 100.00</b>	<b>8 100.00</b>	<b>8 100.00</b>	<b>8 100.00</b>
4607.590	Report bilan excédent recettes rempl.canal.EC-EU Cigale			8 100.00	
4607.6811	Amort.budgét. rempl.canalis.EC/EU ch.Cigale	8 100.00	8 100.00		8 100.00
<b>4608</b>	<b>Rempl.canalis.EC Mainnasses-Grands-Champs</b>	<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>
4608.590	Report bilan excédent recettes rempl.can.EC Mainnasses-Grands-Champs			5 600.00	
4608.6811	Amort.budget.rempl.canalis.EC Mainnasses-Grands-Champs	5 600.00	5 600.00		5 600.00
Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>	<b>5 900.00</b>
5801.503	Participation à rénovation église catholique Bussigny			5 913.25-	
5801.590	Report bilan excédent recettes participation à rénovation église catholique Bussigny	5 900.00		11 813.25	
5801.6811	Amort.participation à rénovation église catholique Bussigny		5 900.00		5 900.00

Commune de Vuiffens-La-Ville - Liste: Listes officielles  
**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>298 519.15</b>	<b>298 519.15</b>	<b>225 643.05</b>	<b>225 643.05</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>298 519.15</b>	<b>298 519.15</b>	<b>225 643.05</b>	<b>225 643.05</b>
<b>810</b>	<b>Réseau communal eau potable</b>	<b>298 519.15</b>	<b>298 519.15</b>	<b>225 643.05</b>	<b>225 643.05</b>
<b>8101</b>	<b>Remplacement conduite eau Marteley - Ch. de Forge</b>	<b>273 989.15</b>	<b>273 989.15</b>	<b>201 113.05</b>	<b>201 113.05</b>
8101.590	Report au bilan exc.recet. eau Ch.Escabole	1 630.00	1 630.00	1 630.00	1 630.00
8101.6811	Amort.budgét. rempl.cond.eau Marteley, Forge				
<b>81010</b>	<b>Remplacement conduite eau Marteley - Ch. de Forge</b>	<b>31 300.00</b>	<b>31 300.00</b>	<b>31 300.00</b>	<b>31 300.00</b>
81010.590	Report au bilan excéd.recettes rempl. Cond.eau pot. Cuvillard-Arzillier	31 300.00	31 300.00	31 300.00	31 300.00
81010.6811	Amortis.budg. Rempl.cond.eau pot. Cuvillard-Arzillier				
<b>81011</b>	<b>Rempl.conduite EP ch.Cigale</b>	<b>4 300.00</b>	<b>4 300.00</b>	<b>4 300.00</b>	<b>4 300.00</b>
81011.590	Report bilan exc.recettes rempl.conduite EP Rte nord/Cigale + pose vannes	4 300.00	4 300.00	4 300.00	4 300.00
81011.6811	Amort.budget.rempl.conduite EP Rte nord/Cigale + pose vannes				
<b>81012</b>	<b>Rempl.350 compteurs nouvelle génération</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
81012.590	Report bilan exc.recettes rempl.350 compteurs	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
81012.6811	Amort.budget.rempl.350 compteurs				
<b>81013</b>	<b>Rempl.conduite EP Moulinet</b>	<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>
81013.590	Report bilan exc.recettes rempl.conduite EP Rte Moulinet	2 900.00	2 900.00	2 900.00	2 900.00
81013.6811	Amortissement budgét. rempl.conduite EP Rte Moulinet				
<b>81014</b>	<b>Rempl.EP Gd-Rue (entre R.Poste-Arzillier)</b>	<b>3 900.00</b>	<b>3 900.00</b>	<b>150 983.05</b>	<b>150 983.05</b>
81014.504	Rempl.cond.EP Gd-Rue (entre Poste-Arzillier)			131 783.05	
81014.590	Report bilan excédent recettes rempl.cond.EP Gd-Rue (entre Poste-Arzillier)	3 900.00	3 900.00	19 200.00	
81014.661	Subvention rempl.cond.EP Gd-Rue (entre Poste-Arzillier)				15 300.00
81014.6811	Amortissement rempl.cond.EP Gd-Rue (entre Poste-Arzillier)				3 900.00
81014.690	Report bilan excédent dépenses rempl.cond.EP Gd-Rue (entre Poste-Arzillier)				131 783.05
<b>81015</b>	<b>Rempl.conduite EP ch. Mésange</b>	<b>219 959.15</b>	<b>219 959.15</b>		
81015.504	Rempl.conduite EP ch. Mésange	219 959.15	219 959.15		
81015.690	Report bilan exc.recettes Rempl.conduite EP ch. Mésange				



**Investissement, comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
<b>8105</b>	<b>Rempl.conduites eau Ch. Rie, Pré-Montagnon et env.</b>	<b>10 600.00</b>	<b>10 600.00</b>	<b>10 600.00</b>	<b>10 600.00</b>
8105.590	Report au bilan exc.recet rempl.conduites eau Ch Rie, Pré-Montagnon et env.	10 600.00		10 600.00	
8105.6811	Amortiss.budg. rempl.cond.eau Ch. Rie, Pré-Montagnon		10 600.00		10 600.00
<b>8106</b>	<b>Rempl.canal.eau potable Bovon,Gr.Champs,Mainnes.</b>	<b>13 930.00</b>	<b>13 930.00</b>	<b>13 930.00</b>	<b>13 930.00</b>
8106.590	Report au bilan excéd.recet. remplac.cond.eau pot.3 tronç.	13 930.00		13 930.00	
8106.6811	Amortiss.budgèremplac.conduites eau pot.3 tronçons		13 930.00		13 930.00
	<b>Total dépenses</b>	<b>754 513.23</b>		<b>1 130 528.20</b>	
	<b>Total recettes</b>		<b>754 513.23</b>		<b>1 130 528.20</b>
	<b>Excédent dépenses</b>				
	<b>Excédent recettes</b>				

## BILAN

### Résultat de l'exercice 2023

Le résultat de d'exercice sous revue présente un bénéfice de CHF 18'920.24 contre également un bénéfice de CHF 5'758.63 en 2022.

La marge brute d'autofinancement est positive de CHF 684'321.00 ceci pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. Après mouvements aux financements spéciaux, la marge nette d'autofinancement est positive de CHF 669'754.00.

### Bilan

Le total du bilan diminue de CHF 438'659.47 et cet écart s'explique ainsi :

à l'ACTIF par :		au PASSIF par :	
<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b>13 128 407.81</b>		<b>13 128 407.81</b>
Diminution des disponibilités	-169 394.40	Augmentation des engagements courants	2 697.48
Diminution des débiteurs	-744 479.88	Diminution des emprunts	-609 000.00
Augmentation du patrimoine administratif	78 579.73	Diminution engagements propres fonds	-91 355.60
Augmentation des actifs transitoires	396 636.08	Diminution des passifs transitoires	-86 544.82
		Augmentation des fonds de réserves	326 624.23
		Augmentation du capital (bénéfice 2023)	18 920.24
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>12 689 749.34</b>		<b>12 689 749.34</b>

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>12 689 749.34</b>		<b>13 128 407.81</b>	
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>4 043 503.04</b>		<b>4 212 897.44</b>	
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>6 868.95</b>		<b>2 145.35</b>	
9100	Caisse	6 688.95		2 145.35	
9100.01	Caisse greffe	200.00			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèques postaux</b>	<b>342 944.48</b>		<b>192 474.98</b>	
9101	Comptes de chèques postaux	342 944.48		192 474.98	
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>3 693 689.61</b>		<b>4 018 277.11</b>	
9102.01	c/c CEDC, N° 205.106.109.0	2 483 620.21		3 001 639.79	
9102.02	BCV R 5335.82.14 CHF	204 448.03		11 001.95	
9102.03	BCV Z 5393.14.57 (réserves affectées)	1 005 621.37		1 005 635.37	
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>473 452.69</b>		<b>1 217 932.57</b>	
<b>9111</b>	<b>Comptes courants débiteurs</b>	<b>248 564.40</b>		<b>323 195.60</b>	
9111.00	Débiteurs (facturation automatique)	100 827.95		87 703.20	
9111.05	Impôt Anticipé à récupérer	10 335.50		10 725.75	
9111.09	c/c Asicope/Asivenoge	27 726.10		108 391.15	
9111.10	c/c Ajerco	109 674.85		116 375.50	
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>192 077.66</b>		<b>893 641.22</b>	
9112.01	ACI, c/c perception impôts personnes morales (PM)			67 004.98	
9112.02	ACI, c/c perception impôts personnes physiques & divers (PP)			578 513.83	
9112.03	ACI, c/c impôt anticipé des contribuables (IA)	192 077.66		179 139.18	
9112.04	ACI, c/c perception impôt source (IS)			35 634.51	
9112.10	Compte bouclément général impôts			33 348.72	
<b>9119</b>	<b>Autres créances</b>	<b>32 810.63</b>		<b>1 095.75</b>	
9119.01	Impôt préalable (tva) investissements déchets	44.90			
9119.02	Impôt préalable (tva) fonctionnement déchets	9 857.94			
9119.08	Impôt préalable (tva) investissements service des eaux	16 349.45			
9119.09	Impôt préalable (TVA) fonctionnement service des eaux	6 558.35			
9119.451	TVA, gestion des déchets, décompte	.01-		1 095.75	
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>785 747.00</b>		<b>785 747.00</b>	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; Bâtiments</b>	<b>785 747.00</b>		<b>785 747.00</b>	
9123.01	Plac. du P.F. Terrains	485 247.00		485 247.00	
9123.02	Plac. du P.F. Bâtiments (local A.J.E., 09.09.88 pour 300'000.-)	300 500.00		300 500.00	
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>762 688.13</b>		<b>366 052.05</b>	
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>762 688.13</b>		<b>366 052.05</b>	
9139.00	Revenus à encaisser	359 462.36		49 379.25	
9139.01	Impôts à encaisser	345 520.37		253 994.35	
9139.02	Dépenses payées d'avance	57 705.40		62 678.45	
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>6 624 349.48</b>		<b>6 545 769.75</b>	
<b>9141</b>	<b>Ouvrages de génie civil</b>	<b>2 162 436.53</b>		<b>2 141 993.55</b>	
9141.01	Séparatif	659 860.35		42 113.75	
9141.13	Aménagements routiers, sécurité et entretien réseau routier	75 762.30		691 360.35	
9141.14	Epuration Marteley, Forge	184 303.65		79 762.30	
9141.16	Rempl. canalisations EC-EU Ch. Cigale	60 184.00		192 403.65	
9141.18	Rénovation piste 100m	135 752.40		70 215.00	
9141.19	Rempl. canal. EC entre Mainnesses et Grands-Champs	117 242.10		141 352.40	
9141.20	Rénovation skatepark et aménagement zone détente en Marteley	241 134.55		134 042.10	
9141.21	Rampe d'accès arrêt bus Bovon et réfection zone parking gde salle	613 573.58		250 134.55	
9141.22	Réfection chaussée Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	73 196.90		458 262.55	
9141.23	Réfection bitumineuse préau scolaire	1 426.70		82 346.90	
9141.25	Eclairage public Mainnesses				
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; Constructions</b>	<b>2 810 323.20</b>		<b>2 893 585.60</b>	
9143.02	Abri PC	1.00		1.00	
9143.07	Eglise	1.00		1.00	
9143.13	Construction garderie Marteley	362 791.55		385 471.55	
9143.18	Bâtiment polyvalent	2 216 097.55		2 305 997.55	
9143.20	Participation à rénovation église catholique Bussigny	146 780.25		152 680.25	
9143.21	Rempl. engins jeux et mise en conformité place jeux préau scolaire	32 423.00		37 055.00	
9143.23	Démolition des édicules à cheval sur parcelles 98/1150	3 953.30		3 953.30	
9143.24	Bâtiment polyvalent, aménagements compl.	39 178.25		8 425.95	
9143.25	Rénovation Maison de Commune	193.85			
9143.26	Crédit Rénovation Eglise	8 903.45			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>9144</b>	<b>Installations Services Industriels</b>	<b>1 651 587.75</b>		<b>1 510 188.60</b>	
9144.01	Réseau eau potable	1.00		1.00	
9144.06	Télé-réseau	1.00		1.00	
9144.07	Eclairage public	1.00		1.00	
9144.09	Remplacement conduite eau Bovon, Gr.-Champs, Mainnesses	169 303.20		183 233.20	
9144.13	Eau potable Marteley, Forge	31 138.30		32 768.30	
9144.14	Rempl.conduite eau potable Ch. Rie, Montagnon et env.	222 466.00		233 066.00	
9144.15	Rempl.cond.eau pot. Cuvillard et Arzillier + bouclage Clos-Cuvillard	689 155.20		720 455.20	
9144.16	Rempl.cond.EP nord Rie et jonction Neuf s/Cigale + jeu vannes Fontaine	94 783.20		99 083.20	
9144.17	Rempl.350 compteurs nouvelle génération	39 429.25		49 429.25	
9144.18	Rempl.conduite EP rte Moulinet	76 373.20		79 273.20	
9144.19	Remplacement conduite EP Grand-Rue (entre R. Poste et Arzillier)	108 977.25		112 877.25	
9144.20	Remplacement conduite EP ch. Mésange 8/2022	219 959.15			
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	
9145	Forêts	1.00		1.00	
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	
9146.01	Mobilier, machines, véhicules	1.00		1.00	
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>9.00</b>		<b>9.00</b>	
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; Papiers-valeur</b>	<b>9.00</b>		<b>9.00</b>	
9153	Titres & Papiers-valeur	9.00		9.00	
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>12 670 829.10</b>		<b>13 128 407.81</b>
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>891 430.13</b>		<b>888 732.65</b>
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>758 216.85</b>		<b>880 089.05</b>
9200.01	Créanciers / Fonctionnement		754 858.95		880 089.05
9201	Créanciers salaires		3 357.90		
<b>9209</b>	<b>Autres engagements</b>		<b>133 213.28</b>		<b>8 643.60</b>
9209.10	Compte bouclé général impôts		122 893.20		
9209.45	TVA due sur taxe déchets		10 110.25		
9209.461	TVA gestion de l'épuration, décompte		5 240.62-		6 420.75
9209.81	TVA s/bordereaux & taxes services des eaux		5 450.45		
9209.811	TVA,service des eaux, décompte				2 222.85

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>7 037 500.00</b>		<b>7 646 500.00</b>
<b>9221</b>	<b>Emprunts par obligation simple</b>		<b>7 037 500.00</b>		<b>7 646 500.00</b>
9221.021	BCV U5445.86.42 à 0.80% 2018-2028 (séparatif)		370 000.00		390 000.00
9221.031	BCV T5445.87.19 à 0.81% 2018-2028 (séparatif)		195 000.00		205 000.00
9221.051	BCV K5336.93.89 à 0.58% 2018-2023 (Salle sports)				255 000.00
9221.0511	Emprunt CEDC 30.499.167.090.4 à 1.97% 2023-2029 (s.sports)		180 000.00		473 000.00
9221.052	BCV ATF K5336.93.87 à 0.56% 2022-2027 (Salle sports)		470 000.00		175 000.00
9221.08	CIP 300584.1 à 1.1% 2015-2023 (Salle Sports)				870 000.00
9221.12	CIP 300792.1 à 1.85% 2015-2024 (Garderie)		860 000.00		432 000.00
9221.13	CIP 300804.1 à 1% 2016-2026 (Garderie)		406 000.00		306 000.00
9221.16	CIP 300.801.1bis à 1.25% 2017-2027 (Rénov.gd.salle)		294 000.00		250 000.00
9221.17	CIP 301033.1 à 0.16% 2022-2023 (MC+Ch.Font.+carrig.S.sp)		230 000.00		495 000.00
9221.181	CEDC 30.499.167.455.1 à 1.96% 2022-2024 (routes)		475 000.00		415 000.00
9221.191	BCV K 5441.19.44 à 0.77% 2018-2028 (Routes)		395 000.00		138 000.00
9221.21	CIP 301139.1bis à 1.7% 2013-2023 (Rempl.EP)				287 500.00
9221.221	CIP 301438.1 à 0.0% 2019-2025 (Rempl.EP)		272 500.00		520 000.00
9221.23	PostFinance PF.003409 à 1.55% 2014-2026 (Rempl.EP)		510 000.00		300 000.00
9221.241	Retraite Populaires 102564.1 à 0% 2021-2024 (Gd salle)		300 000.00		295 000.00
9221.25	PostFinance PF.004672 à 0.40% 2016-2026 (Rempl.EP)		280 000.00		920 000.00
9221.26	BCV K5439.57.64 à 0.8% 2018-2026 (bâtiment poly.)		900 000.00		920 000.00
9221.27	BCV K5443.26.94 à 1.11% 2018-2029 (bâtiment poly.)		900 000.00		<b>112 793.50</b>
<b>923</b>	<b>Engagements propres fonds</b>		<b>21 437.90</b>		<b>112 793.50</b>
<b>9233</b>	<b>Fonds et fondations</b>		<b>21 437.90</b>		<b>112 793.50</b>
9233.01	Fonds social communal		21 437.90		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>102 507.84</b>		<b>189 052.66</b>
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>102 507.84</b>		<b>189 052.66</b>
9259.00	Revenus encaissés d'avance		23 251.50		19 301.05
9259.01	Charges à payer		79 256.34		60 051.61
9259.02	Charges estimation solde des péréquations				109 700.00
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>4 419 508.80</b>		<b>4 092 884.57</b>

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>9280</b>	<b>Fonds de réserve recettes affectées</b>		<b>1 065 778.35</b>		<b>1 081 154.12</b>
9280.03	FS gestion des déchets		42 237.58		36 648.07
9280.04	FS évacuation et traitement des eaux		838 244.88		853 260.01
9280.06	FS distribution de l'eau		185 295.89		191 246.04
<b>9281</b>	<b>Fonds de renouvellement</b>		<b>266 690.25</b>		<b>257 690.25</b>
9281.01	Fonds de renouvellement et de rénovation		50 000.00		50 000.00
9281.02	Fonds affaires culturelles		100 690.25		95 690.25
9281.03	Fonds rénovation courts Tennis		116 000.00		112 000.00
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>3 087 040.20</b>		<b>2 754 040.20</b>
9282.04	Fonds réserve débiteurs non solvables		104 000.00		88 000.00
9282.07	Fonds réserve achat immeubles		100 000.00		100 000.00
9282.10	Fonds réserve rénovation routes		896 116.00		856 116.00
9282.11	Fonds d'égalisation du résultat		1 262 700.00		1 012 700.00
9282.13	Fonds réserve rénovation d'immeubles		496 543.20		496 543.20
9282.17	Fond réserve Romande Energie (amort.indirect)		164 000.00		144 000.00
9282.18	Fonds Bobst		63 681.00		56 681.00
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>198 444.43</b>		<b>198 444.43</b>
<b>9290</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>198 444.43</b>		<b>198 444.43</b>
9290.00	Capital		198 444.43		198 444.43
	<b>Total Actif</b>	<b>12 689 749.34</b>		<b>13 128 407.81</b>	
	<b>Total Passif</b>		<b>12 670 829.10</b>		<b>13 128 407.81</b>
	<b>Excédent Actif</b>	<b>18 920.24</b>			
	<b>Excédent Passif</b>				

## Engagements hors bilan

Notre commune est en lien (participation) avec différentes associations qui ont leurs propres personnalités juridiques.

Ci-dessous vous trouverez, notre engagement à ces dernières par une garantie de déficit

### Intercommunale au 31.12.2023

#### Engagement - Vufflens-la-Ville

	31.12.2023	31.12.2022
ASICOPE	216 032.79	193 779.33
ASIVENOGE	584 071.00	345 114.00
EIEVMV	674 730.00	719 243.00
AIEV	119 873.05	185 764.55
ASPIC	858 937.50	974 160.84
	2 453 644.34	2 418 061.72